

Supplément Économie

GRANDS STADES, AUTOROUTE EST-OUEST, VOIES FERRÉES

L'ARGENT PUBLIC ENGLOUTI DANS DES CHANTIERS INTERMINABLES

P.9 à 15

L'IDÉE D'UN QUATRIÈME MANDAT SE PRÉCISE
Bouteflika face aux épreuves de la candidature P.3

LA LOI DE FINANCES 2014 PRÉVOIT DES DISPOSITIONS DE LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE

La direction des impôts traque la fraude à l'international P.6

LE DROIT DE SAVOIR, LE DEVOIR D'INFORMER

LIBERTÉ

VAHID HALIHODZIC SE RESSAISIT

"L'Algérie peut créer la surprise au Mondial!" P.27

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION. 37, RUE LARBI BEN M'HIDI, ALGER - N° 6517 MERCREDI 22 JANVIER 2014 - ALGÉRIE 15 DA - FRANCE 1,30 € - GB 1£ 20 - ISSN 1111-4290

BENJAMIN STORA AU FORUM DE "LIBERTÉ"

"L'Histoire ne doit pas être l'otage des politiciens" P.2



L'historien Benjamin Stora, hier, au Forum de "Liberté".

Lotizal/Liberte

Publicité

UN STYLE. UN PRIX. IRRESISTIBLES.



PEUGEOT 308 SPORTIUM
1 760 000 DA TTC



MOTION & EMOTION

peugeot.dz
PEUGEOT Total OFFRE VALABLE DANS TOUT LE RÉSEAU PEUGEOT.

F.123

BENJAMIN STORA AU FORUM DE "LIBERTÉ"

“L'Histoire ne doit pas être l'otage des politiciens”

Si les États ne peuvent plus contrôler aujourd'hui le processus de l'écriture de l'Histoire, les historiens auront, semble-t-il, eux, toujours autant de pain sur la planche.

Dans son laïus préliminaire, l'historien Benjamin Stora, invité hier du Forum de Liberté, a d'emblée évacué la question qui agite depuis 48 heures le microcosme algérois au sujet des dernières “révélations” de Yacéf Saâdi.

“Aujourd'hui, il y a tous les matins dans la presse des scoops. Et il est difficile pour un historien de prendre position à chaud sur ce qui se dit...”

PAR :
MOHAMED-CHÉRIF LACHICHI

“Pour mettre davantage de distance par rapport à l'actualité brûlante, l'historien, qui n'élude pas le rôle important des journalistes dans ce domaine, ne veut pas céder : “Il faut savoir résister à cette rapidité grâce à la critique historique.” Malgré sa neutralité apparente, l'historien s'est tout de même vu reprocher une certaine “subjectivité” dans sa manière d'écrire l'Histoire. Loin de se débiter, avoue ouvertement une certaine émotion qui, du reste, ne l'a jamais quittée : “Je n'ai jamais pu rejeter cette filiation personnelle, cette part est en moi. On m'a souvent reproché cette part autobiographique qui était mon projet de départ dans l'écriture de l'histoire de l'Algérie contemporaine. Dans les années 1970, j'étais très engagé à gauche, c'est pourquoi je me suis intéressé à la Révolution algérienne. Je voulais insérer cette histoire personnelle dans l'histoire générale.” De cause à effet, il faut signaler que parmi l'assistance, il y avait, hier, non seulement quelques messalistes mais aussi ses détracteurs. Invité à expliquer son intérêt pour le fondateur de l'Étoile nord-africaine, l'historien n'ira pas par quatre chemins : “Messali est devenu une question personnelle parce que j'étais engagé politiquement dans un courant proche du leader nationaliste algérien qu'il l'a toujours soutenu. J'étais en contact avec de vieux militants trotskystes notamment lambertistes dont Yves Dechézelle, l'avocat de Messali qui m'a présenté, un jour, la fille de ce dernier et m'a fourni des documents d'archives de grande importance. J'étais alors sous l'emprise d'une grande excitation intellectuelle à l'idée de découvrir une histoire qui n'avait jamais été écrite. J'avais la chance d'avoir accès aux mémoires de Messali qu'il avait rédigés à la fin de sa vie. Grâce à ce matériel, une source extraordinaire, j'ai pu présenter ma thèse de doctorat en 1978.” Très au fait de l'actualité algérienne, le natif de Constantine sait que la réhabilitation au “forceps” de Messali Hadj n'a pas fait l'unanimité en Algérie. “Je ne suis pas un complice inconscient des messalistes”, se défend-il. Face à la controverse qui devenait de plus en plus pesante, il a fini par reconnaître qu'il est devenu réellement un historien le jour où il avait terminé le dictionnaire bibliographique qui contenait essentiellement des militants du FLN. “Je me dégageais enfin de mes préjugés politiques



L'historien Benjamin Stora, hier, au Forum de “Liberté”.

Qui sont ses acteurs ?” Pour lui, cette nouvelle manière d'envisager l'écriture de l'histoire n'est pas sans risques : “C'est une confrontation entre la mémoire et l'histoire qui rend les choses plus compliquées d'autant qu'à l'ère d'Internet, il y a un déluge de témoignages. Ceci est un défi supplémentaire pour les historiens.” L'orateur craint que cette tendance à l'individualisation de l'histoire comporte aussi quelques effets pervers comme le risque de “privatisation de l'histoire”. “Beaucoup s'efforcent de faire le travail d'un historien en diffusant des noms, des photos et en citant des articles de presse. Bref, ils sont nombreux à fournir un travail classique d'investigation. Mais, hélas, les acteurs se substituent parfois aux historiens pour délégitimer leurs récits.”

D'après lui, l'acteur a tendance à devenir lui-même un historien ou plutôt un juge de l'histoire alors que l'historien, lui, a besoin d'une distance critique pour “construire un récit cohérent, un récit qui se rapproche le plus de la vérité”. Benjamin Stora constate que l'accès direct aux archives grâce à Internet a tout bouleversé. Ce qui n'empêche pas, poursuit-il, que cette liberté d'investigation ait besoin d'être soutenue par une volonté politique et relayée par des historiens : “Le nombre de documents que je reçois sur facebook est phénoménal. Ce flot continu est un aspect positif des nouvelles technologies de l'information, mais il peut s'avérer aussi très dangereux. Il y a une profusion de sources fabriquées et parfois invraisemblables. On n'est plus, aujourd'hui, dans une situation de vide, mais dans un trop-plein de témoignages et d'images.” Stora est, toutefois, loin de se plaindre du fait que les États ne peuvent plus, désormais, contrôler le processus de l'écriture de l'Histoire. “Les gens ont envie de parler, d'enregistrer. Cette volonté de laisser une trace pour la transmission doit être accompagnée par les universités, les États...”, insiste-t-il.

Pour l'historien, un fait est avéré et irréfutable uniquement grâce au recoupement des sources. “C'est donc un dialogue permanent, mais si l'on s'amuse à tout rectifier, on va vite verser dans le révisionnisme.” Interrogé sur la manière dont les Algériens devraient écrire leur histoire, Benjamin Stora préconise d'adopter une méthode simple et pragmatique : “Ce n'est pas très révolutionnaire, il est vrai, que de prendre une séquence d'histoire et de s'interroger. Mais à la fin, c'est très utile si l'on veut que la reconnaissance des crimes coloniaux s'articule ou s'adosse sur des faits historiques évidents et concrets et non pas seulement sur des accusations ou des assertions politiques.” Il trouvera même bizarre que personne ne s'intéresse, par exemple, aujourd'hui en Algérie, à l'utilisation du napalm par l'armée française. Pour lui, si on reste au niveau de l'idéologie, les essais nucléaires au Sahara resteront toujours une “abstraction”.

M.-C. L.

en ne me contentant plus d'un seul point de vue.” Quoi qu'on en dise, et vu la forte affluence hier au Forum de Liberté, Benjamin continue à jouir véritablement d'une grande crédibilité. Quid de ce succès ? L'historien met en exergue à ce sujet une légitimation académique : “La notoriété médiatique, je l'ai eue vingt ans après. Mon premier plateau télé, je l'ai fait à 43 ans. J'avais déjà, à mon actif, quatre thèses de doctorat encadrées par des professeurs émérites.” Sûr de son fait, l'historien n'est pas à court d'arguments : “Quand je me suis intéressé au mouvement national, ce n'était pas à la mode. La question coloniale paraissait quasiment dépassée et la guerre d'Algérie n'était pas un objet d'étude prioritaire ; à l'époque, les objets d'histoire n'étaient pas des sujets nationaux et la recherche scientifique s'intéressait surtout au mouvement ouvrier, au socialisme, au communisme. Ainsi, les historiens travaillaient d'une manière différente, d'une manière structurelle qui faisait fi des acteurs qui ont précisément fait cette histoire.”

Un travail de longue haleine

Benjamin Stora, en pionnier de l'écriture de l'histoire de l'Algérie contemporaine, assume son statut : “Travailler sur un dictionnaire bibliographique, c'est rompre avec cette conception anonyme de l'histoire, c'est reconnaître, après tout, que ce sont des femmes et des hommes qui ont fabriqué

cette histoire. Ce qui dominait, tant en France qu'en Algérie, c'était une histoire lourde, structurelle. L'histoire à hauteur d'hommes était alors perçue comme un genre mineur.” Il se félicite, ainsi, de la montée en puissance des acteurs qu'il constate aujourd'hui partout et particulièrement en Algérie. “Les années 1980-90 ont permis non seulement le retour sur le devant de la scène d'acteurs qui avaient disparu tels que Boudiaf ou encore Ben Bella, mais cette période a vu surgir également une production historiographique impressionnante. Plus de 200 ouvrages personnels ont été publiés par des acteurs qui éprouvaient la nécessité de livrer leur version de l'histoire. De l'autre côté de la Méditerranée, des livres de mémoires, souvent des aveux, sont venus bouleverser l'opinion.” Il cite, ainsi, le livre du sinistre Aussarresses, sorti en 2000. “C'était la première fois qu'un officier avait parlé ouvertement de tortures et de liquidations physiques.” Et de tenter d'expliquer ce “déballage” soudain : “Comme les sociétés changent, les besoins d'histoire sont remontés à la surface. Les années 1980/90 ont charrié en Algérie une série de revendications, une pluralité d'interrogations au sujet du système politique, des droits de l'Homme, de la condition féminine. Dès lors, il fallait désidéologiser l'histoire à partir des hommes. La chute des idéologies collectives a remis sur la table de nouvelles questions : qu'est-ce qu'une nation ? Qu'est-ce que le nationalisme ?

Publicité

L'IDÉE D'UN QUATRIÈME MANDAT SE PRÉCISE

Bouteflika face aux épreuves de la candidature

Dans les milieux partisans, le 31 janvier est donné comme la date retenue pour l'annonce de la candidature du président Bouteflika. Au-delà de cette information, ni officielle ni confirmée au demeurant, le 4^e mandat s'impose comme une fatalité à ceux qui croyaient que la maladie y constituerait un solide écueil. À savoir, néanmoins, si le Président sera en mesure de se soumettre aux épreuves de la candidature.

Sur un coup cruel du destin, le président Bouteflika compte bel et bien garder encore, entre ses mains, les rênes du pouvoir, selon des sources partisans. D'ailleurs, ce qui paraissait relever de l'improbable, il y a quelques mois, en raison de la santé chancelante du chef de l'État, devient aujourd'hui presque une réalité incontournable. Avec un FLN tourmenté, un RND fraîchement remis d'une sérieuse crise organique, un Taj peu convaincant, un MPA encore immature et, surtout, sans alliance présidentielle, dissoute en toute discrétion, les artisans du quatrième mandat ont réussi à l'insinuer, peu à peu, dans les esprits comme un destin auquel l'Algérie ne peut échapper. Même la maladie, que les opposants à cette option présentaient comme un cas d'empêchement à son aboutissement, ne constitue guère, au vu des développements de la situation, le solide écueil contre lequel se seraient fracassées les ambitions de Bouteflika et son entourage. Au jour d'aujourd'hui, ce n'est pas tant le quatrième mandat, mais plutôt la manière de le réaliser, qui

turlupine les observateurs de la scène politique nationale. L'homme, qui haranguait les foules en 1999, qui défiait Benflis et son camp en 2004 et qui a abattu, sans état d'âme, l'obstacle constitutionnel de limitation de mandats en 2009, n'est plus que l'ombre de lui-même. Réussira-t-il à transcender, sans dommages, les épreuves de la candidature ? Dès lors, il est opportun de s'enquérir de la date et de la manière dont le chef de l'État confirmera officiellement son intention de succéder à lui-même ? La date butoir pour le dépôt des candidatures à la présidentielle du 17 avril 2014 est, certes, fixée au 4 mars, mais il n'est point possible de retarder, au-delà d'un délai raisonnable, la déclaration de candidature pour un quatrième mandat. Le 31 janvier circule dans les milieux partisans comme la date retenue pour cet événement. Nul n'est en mesure, toutefois, de se montrer formel sur cette information, ni de s'aventurer à spéculer sur les modalités pratiques de cette annonce, si elle venait à se confirmer. Par habitude, l'on est tenté de dire qu'il est plus simple de se plier à la tradition perpétuée depuis 1999.



Le chef de l'État avait été victime d'un AVC en avril 2013.

Cette dernière suggère l'organisation, dans un hôtel huppé de la capitale, d'une grande démonstration publique à laquelle assisteront et applaudiront des invités hétéroclites. Le Président-candidat sera plébiscité, avant l'heure, par une assistance acquise, devant laquelle il fera un long discours construit autour du triptyque bilan - projets futurs - commentaires sur l'actualité nationale et internationale. C'est évidemment là le scénario idéal au regard des partisans du 4^e mandat, pour donner tort à ceux qui misaient sur l'inéligibilité du président Bouteflika pour cause d'incapacité physique, voire perte de certaines facultés mentales, après l'AVC dont il a été victime, en

avril 2013, et qui lui a valu une hospitalisation de plusieurs semaines à l'hôpital français du Val-de-Grâce. Une telle mise en scène est-elle, néanmoins, envisageable ? Abdelaziz Bouteflika est-il en mesure de se soumettre à un rituel qui sous-entend une présence de plusieurs heures, dans un lieu public, devant des milliers de personnes ? Acceptera-t-il de s'exposer, sans artifices, aux caméras libérées du strict contrôle de son entourage ? Difficile à dire. Depuis plus d'un an, soit avant même son accident ischémique transitoire, le président Bouteflika n'assume quasiment plus les charges publiques conférées à sa haute fonction. Sa dernière intervention publique date

du mois de mai 2012, à Sétif. À l'occasion, il apparaissait dans une bonne forme physique, qui lui a permis de discourir pendant 42 minutes. Il n'est plus parvenu, à ce jour, à rééditer la performance. Depuis qu'il a été victime d'un AVC, c'est un homme âgé, avachi, le visage figé et le regard vide d'expression qu'on montre, par intermittence, aux Algériens, à travers des images muettes, à peine animées. À ce titre, l'annonce de candidature sera un premier test sur les aptitudes du Président potentiellement candidat à continuer à diriger le pays pendant cinq autres années. Avant l'accomplissement de cet objectif, il devra se soumettre à d'autres obligations, plus éprouvantes les unes que les autres, pour une personne qu'on n'a pas vue en position debout depuis des mois. Le directeur des libertés et des affaires juridiques au ministère des Affaires étrangères, M. Talbi, a affirmé, hier sur les ondes de la radio Chaîne III, que les prétendants à la présidentielle doivent déposer, par eux-mêmes, leur dossier de candidature au Conseil constitutionnel. Ce qui suppose un déplacement inéluctable pour le président Bouteflika, s'il se mettait en lice pour le prochain scrutin. Il reste l'animation de la campagne électorale, programmée du 23 mars au 13 février. Bien entendu, aucune loi n'oblige un candidat à la présidentielle à aller personnellement au devant des citoyens pour les convaincre de lui donner leurs voix. La morale politique et le respect de l'électeur l'exigent pourtant.

SOUHILA H.

PRÉPARATION ET SUPERVISION DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

L'administration déploie son dispositif

La revendication formulée par les partis politiques de l'opposition concernant l'installation d'une "commission indépendante" pour la surveillance du scrutin présidentiel du 17 avril prochain n'aurait "aucun sens" aux yeux du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales. "Je ne connais aucune signification ou sens de cette commission", a expliqué, hier sur les ondes de la radio Chaîne III, Mohamed Talbi, directeur général des libertés publiques et des affaires juridiques au ministère, rejetant, du coup, la demande formulée par nombre de partis politiques. En fait, M. Talbi n'a fait que réitérer le refus catégorique déjà exprimé par le ministre Tayeb Belaïz. L'objectif recherché par ces partis politiques étant de garantir une élection "honnête et transparente", M. Talbi a souligné que la Commission nationale de supervision des élections (CNSEL), constituée exclusivement de magistrats de "haut rang", au nombre de 362, que vient d'installer le chef de l'État, est la seule instance habilitée à veiller sur le "bon déroulement" du scrutin et le respect des dispositions de la loi électorale. Cependant, expliquait-il, la loi électorale prévoit que les candidats et les partis politiques qui participeront à cette échéance, auront toute la latitude de surveiller le scrutin à travers notamment leur représentation au niveau des bureaux de vote et leur consultation de tous les PV de dépouillements. Ceci, ajoute M. Talbi, tout comme ils peuvent également remettre en cause la liste d'encadrement des bureaux de vote. Aussi, M. Talbi révélera que la campagne électorale débutera le 23 mars prochain pour prendre fin le 15 avril à minuit. Installée lundi dernier par le Premier

ministre, Abdelmalek Sellal, la commission nationale de préparation de l'élection présidentielle, qu'il présidera lui-même, se chargera de son côté, de "réunir toutes les conditions (...) pour assurer une élection équitable". "Le même traitement sera réservé par l'administration responsable du déroulement de l'élection présidentielle à l'ensemble des candidats pour garantir un scrutin transparent", s'est engagé à dire l'invité de la rédaction de la Chaîne III pour qui les deux dernières élections, législatives et locales, se dérouleront dans "une totale transparence". Ceci avant de souhaïter, son appréhension à peine dissimulée, voir "plus de transparence et plus de neutralité" au scrutin du 17 avril prochain... Qu'en est-il de la présence d'observateurs étrangers à l'occasion de cette élection ? "À l'heure actuelle, la question n'est pas encore tranchée", répondra-t-il, en expliquant qu'il s'agit d'une "question prise d'une manière souveraine par les hautes autorités du pays, bien que la loi ne prévoit aucune présence de ces observateurs". Par ailleurs, le représentant du département de Tayeb Belaïz a affirmé que "42" postulants à la candidature pour l'élection présidentielle avaient, depuis la convocation du corps électoral à ce jour (hier Ndlr), retiré les formulaires de candidature auprès du ministère. En attendant la révision "exceptionnelle" des listes électorales, le nombre d'électeurs s'élève, quant à lui, précise M. Talbi, à plus de 22 millions. "À la date du 31 décembre dernier, ils étaient 22 460 604 électeurs inscrits sur les listes électorales et nous aurons un chiffre définitif après la révision exceptionnelle de ces listes", a-t-il détaillé.

FARID ABDELADIM

L'ÉDITO

PAR OMAR OUALI

Décor

“ La candidature de Bouteflika, si elle évacue les incertitudes quant à sa concrétisation, n'en élimine pas moins toutes les interrogations qu'elle continue de charier, en raison de son état de santé. Est-il en capacité de mener une campagne électorale, sachant que celle-ci est aussi une épreuve physique ? À moins d'une campagne par procuration qui sera menée par des sous-traitants. Une fois élu, et cela ne fait pas l'ombre d'un doute, le président Bouteflika aura-t-il la force d'assumer la plénitude des fonctions présidentielles ? ”

Le décor, pour l'élection du 17 avril, est en train d'être planté. On est enfin dans le vif du sujet, après des mois d'attente. Les candidats se bousculent, apparemment, au portillon du ministère de l'Intérieur. Ils sont déjà vingt-sept à avoir retiré les formulaires de souscription de signatures individuelles. La liste est certainement appelée à s'allonger d'ici le 3 mars, date limite de dépôt des dossiers au Conseil constitutionnel. Mais, parmi tous ces candidats à la candidature, combien réussiront-ils à passer l'épreuve de vérité des signatures ?

La plupart vont certainement rester sur le carreau. C'est la loi du genre. Mais, ils auront participé pour l'histoire et leur candidature fera aussi une ligne de plus dans leur CV. Sans compter, bien entendu, sur un possible coup de pouce de l'administration qui pourrait bien repêcher certains pour les besoins de la pluralité du scrutin, dans le cas où les grosses pointures s'abstiendraient. Et seule grosse pointure à se déclarer pour le moment, Ali Benflis, dont la candidature apporte du crédit à l'élection autant qu'elle suscite dans l'opinion moult interrogations. Car, dans le cas où Abdelaziz Bouteflika déciderait de rempiler, il y a une probabilité de voir se reproduire le scénario de 2004. À moins que des deals, dont on connaît plus tard les termes, soient passés. En tout cas, dans l'entourage de Bouteflika, fini le doute, l'heure est à la mobilisation des troupes. Saadani, qui a misé son avenir politique sur la candidature de Bouteflika, va réunir aujourd'hui les mouhafedhs, histoire de griller la politesse au MPA, Taj et au RND qui se bousculeront au bal des "souteneurs" pour être au rendez-vous.

À propos de rendez-vous, on parle du 31 janvier, un vendredi, jour béni des dieux, date à laquelle le président Bouteflika annoncerait sa candidature. C'est, en tout cas, l'info qui circule dans la bulle médiatique.

Mais la candidature de Bouteflika, si elle évacue les incertitudes quant à sa concrétisation, n'en élimine pas moins toutes les interrogations qu'elle continue de charier, en raison de son état de santé. Est-il en capacité de mener une campagne électorale, sachant que celle-ci est aussi une épreuve physique ? À moins d'une campagne par procuration qui sera menée par des sous-traitants. Une fois élu, et cela ne fait pas l'ombre d'un doute, le président Bouteflika aura-t-il la force d'assumer la plénitude des fonctions présidentielles ?

Au-delà de la question de la force physique et neuronale, un quatrième mandat apportera-t-il quoi à l'Algérie comme plus-value, au moment où la tendance mondiale est à l'exact opposé des mandats à vie et des successions dynastiques ? Qu'on se rappelle de la petite phrase d'Ahmed Ouyahia qui avait dit un jour qu'"un quatrième mandat du président Bouteflika n'est pas bon pour l'image de l'Algérie". ■

CONFÉRENCE DE PRESSE HIER À ALGER DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES MINES

“Les recettes pétrolières ont reculé de 10% en 2013”

Youcef Yousfi a rassuré sur l'avenir du secteur des hydrocarbures en affirmant que l'Algérie ne pourrait pas se passer, dans les 30 à 40 prochaines années, des énergies fossiles, tout en misant graduellement sur le développement des énergies renouvelables.

Notre production en hydrocarbures a baissé de 4%, notre volume d'exportation de 7% et nos recettes pétrolières de 10% durant l'exercice 2013 par rapport à 2012, en raison de l'attaque terroriste contre le site de Tiguentourine, de la contraction de la demande gazière en Europe, ainsi que de la forte concurrence en matière de production d'électricité. C'est ce qui ressort essentiellement de la conférence de presse animée par le ministre de l'Énergie et des Mines, en fin d'après-midi, à l'hôtel El-Aurassi. Youcef Yousfi, qui était entouré du P-DG de Sonatrach et des cadres de son département, a également annoncé le lancement imminent de l'appel à la concurrence pour 31 périmètres conventionnels et non conventionnels, dans le cadre de la nouvelle législation régissant le secteur. Le ministre qui a situé d'emblée le contexte de sa conférence de presse, en l'occurrence le bilan 2013 du secteur et le cinquantième anniversaire de Sonatrach, est revenu longuement sur les tragiques événements de Tiguentourine, en rendant hommage aux martyrs, en saluant le courage des travailleurs du site et l'efficacité de l'intervention des forces de l'ANP. “C'est une victoire éclatante de l'Algérie contre le terrorisme et un message de fermeté contre toute attaque d'où elle vienne.”

Le ministre de l'Énergie et des Mines a affirmé que le site pétrolier de Tiguentourine fonctionne actuellement avec les deux tiers de ses capacités, pour atteindre dans quelques semaines une cadence de 100%. Il a précisé, dans ce cadre, que “la remise en état du site de Tiguentourine a été financée sur fonds propres de l'État, en collaboration avec nos partenaires étrangers”. À la question de savoir si le retour des entreprises étrangères sur le site est envisagé, Youcef Yousfi répliqua que ce n'est pas “à lui d'annoncer leur retour”. Tout ce qu'il peut dire, c'est que les sociétés étrangères en question sont toujours en Algérie.

Il ne nie pas que l'insécurité persiste, illustrée par quelques attaques éparses de sites gaziers qui se sont soldés seulement par le vol de voitures et de postes de radio. Il ne sait pas si ces opérations sont le fait de terroristes ou de contrebandiers, mais assure que la sécurité sera constamment renforcée. Le premier responsable du secteur de l'énergie a, par ailleurs, fait part d'un accroissement des réserves nationales en hydrocarbures, grâce à l'exploration de nouveaux bassins, la réalisation de forages à des niveaux inhabituels de profondeur pouvant atteindre jusqu'à 5 000 mètres et la construction de 5 nouvelles raffineries. Il a indiqué que 20 sites solaires entreraient en fonctionnement d'ici à la fin 2014.



Le ministre de l'Énergie et des Mines, Youcef Yousfi, en compagnie du P-DG de Sonatrach, Nouredine Zerguine, hier en conférence de presse à l'hôtel El-Aurassi.

Le P-DG de Sonatrach a détaillé ces données en soulignant que 32 découvertes en hydrocarbures ont eu lieu durant l'année écoulée, dont 24 sur fonds propres de l'entreprise, et 93 forages pétroliers ont été réalisés contre 76 en 2012. Une

performance jamais atteinte auparavant en Algérie. Au chapitre investissement et réalisation, le ministre de l'Énergie est catégorique : “Nous ne pouvons pas, ni nous ni d'ailleurs les autres, dans les 30 à 40 ans, nous passer des énergies fossiles. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas développer les énergies renouvelables sans verser dans la précipitation. Nous comptons arriver à 20 000 mégawatts d'ici à 2030.” S'agissant du déficit de trésorerie de Sonelgaz qui a atteint au terme de l'exercice 2013 les 76 milliards de dinars, Youcef Yousfi déclare qu'il n'y a pas de solution miracle pour équilibrer la situation financière de cette

entreprise. Il faut soit recourir encore une fois à l'aide de l'État, soit augmenter les tarifs d'électricité et de gaz. Néanmoins, il écarte pour l'instant cette dernière option. La dégradation de la situation financière de Sonelgaz est expliquée par l'accentuation des contraintes financières, en dépit des facilités octroyées pour le financement des investissements, et par le report de certaines mesures d'assainissement financier, surtout en ce qui concerne le financement des programmes publics et la mise en place du statut fiscal spécifique aux unités du Groupe.

NISSA HAMMADI

RISQUE PAYS

La Coface maintient la notation A4 pour l'Algérie

La Compagnie française d'assurances pour le commerce extérieur (Coface) a présenté, hier à Paris, son panorama mondial du “risque pays”, à la faveur de son colloque risque pays. La Coface a maintenu la notation globale à A4 pour l'Algérie. L'évaluation risque pays Coface mesure le niveau moyen de risque d'impayés présenté par les entreprises d'un pays dans le cadre de leurs transactions commerciales. Elle ne concerne pas la dette souveraine. Les évaluations se situent sur une échelle de sept niveaux : A1, A2, A3, A4 et BCD, et peuvent être assorties de surveillances. La Coface a maintenu également la note B pour “l'environnement des affaires”. Dans son appréciation du risque, l'organisme français d'assurance-crédit indique que la croissance a été moins élevée que prévu en 2013, “en raison, notamment, de l'impact négatif de l'attaque terroriste d'une installation gazière mi-janvier 2013”. Elle est estimée à 3,1%. Cependant, la Coface prévoit un léger rebond en 2014, à 3,6%, “grâce à une augmentation modérée de la production d'hydrocarbures et au programme d'investissements publics couvrant la période 2010-2014 (construction de logements, de routes et de voies ferrées)”. Toujours soutenue par les hausses des salaires du secteur public et par le subventionnement des produits de base, la consommation privée pourrait également être dopée par un éventuel assouplissement des conditions de crédit, de même que l'investissement privé. Quant à l'inflation, elle devrait s'atténuer, selon la Coface, par le biais de plafonnements des prix des produits alimentaires, d'une baisse des droits de douane sur ces produits et d'une meilleure gestion de leur distribution. En moyenne annuelle, l'inflation devrait afficher un taux de 5% en 2013 et de 4,5% en 2014. La Coface constate que la dépendance

des comptes publics aux hydrocarbures perdure, puisqu'ils représentent environ 70% des recettes de l'État. “Grâce à une gestion prudente, avec la rationalisation escomptée des dépenses courantes et la hausse des recettes hors hydrocarbures, le déficit budgétaire devrait diminuer de nouveau en 2014. En tout état de cause, les revenus des hydrocarbures mis en réserve dans le Fonds de régulation des recettes (FRR) permettent de financer ce déficit et le pays bénéficie d'un faible endettement public”, relève la Coface. L'organisme français d'assurance-crédit indique que, malgré un nouvel effritement, les balances commerciale et courante seront encore excédentaires en 2014, grâce aux exportations d'hydrocarbures et à des cours devant rester robustes. “Ces exportations sont soutenues par la mise en service en 2013 du site de production de gaz de Menzel Ledjmet Est et du champ gazier et pétrolier d'El-Merk, ainsi que par celle, en 2014, de deux nouveaux terminaux de gaz naturel liquéfié à Arzew et Skikda”, explique l'organisme. L'Algérie reste, néanmoins, estime la Coface, “assez largement tributaire de l'Europe pour son commerce extérieur et les perspectives moroses dans cette zone risquent de freiner les ventes algériennes”. De plus, les achats d'hydrocarbures par les États-Unis seront limités par le développement sur place de l'exploitation du gaz et du pétrole de schiste. Par ailleurs, selon la Coface, les importations resteront contraintes par les mesures restrictives prises par les autorités depuis 2009, en dépit d'importants achats de blé, dont l'Algérie est l'un des plus gros importateurs au monde, et de biens d'équipement liés au développement des infrastructures. La Coface évoque les défis dans les domaines politique, social, sécuritaire et des affaires auxquels est confrontée l'Algérie. “Au regard des soulèvements intervenus

depuis début 2011 dans d'autres pays arabes, le pouvoir a pris des mesures destinées à lutter contre le chômage des jeunes et à augmenter les logements sociaux, afin de désamorcer la contestation politique et sociale. Dans ce contexte, les élections législatives de mai 2012 n'ont pas conduit à la prééminence de partis islamistes, la coalition nationaliste au pouvoir, composée principalement du FLN et du RND, ayant conservé la majorité. L'échéance importante est, désormais, l'élection présidentielle d'avril 2014, Abdelaziz Bouteflika pouvant briguer et remporter ainsi un quatrième mandat. Toutefois, la question de sa future succession risque de se poser. En tout état de cause, 2014 sera une année de transition durant laquelle toute inflexion significative de la politique gouvernementale semble exclue”, souligne la Coface. “Si la situation sécuritaire s'est relativement améliorée, l'activisme de groupes islamistes radicaux s'est intensifié aux frontières du sud du pays, comme l'illustre l'attaque terroriste, mi-janvier 2013, de l'important site gazier d'In-Amenas”, ajoute-t-elle. Cela accroît donc la prudence de certaines firmes étrangères. Par ailleurs, rappelle la Coface, “des restrictions visant les importations et les investissements étrangers — dans le but de protéger l'économie locale et de promouvoir les industries nationales — ont été introduites par la loi de finances complémentaire de 2009 et globalement reconduites depuis, en dépit de quelques assouplissements”. Si le cadre des affaires paraît stabilisé, “il reste peu propice à l'expansion du secteur privé et des investissements étrangers, hormis le secteur des hydrocarbures et des cas particuliers comme l'usine automobile Renault en construction à Oran”, estime l'organisme français d'assurance-crédit.

MEZIANE RABHI

PAR L'ENTREMISE DE LA FRANCE

Le Maroc se dote de drones israéliens d'occasion



■ Les Forces armées royales marocaines seront équipées de drones israéliens d'occasion auprès de la France, selon un journal hébreu. Il semble, selon le correspondant en Israël de *Flight International*, que le Maroc a obtenu l'autorisation de Tel-Aviv de récupérer les avions sans pilotes, construits par la France sur la base du Heron TP d'IAI.

L'UAS non armé, monté par EADS en France de conception israélienne, a déjà été utilisé en Afghanistan, en Libye et au Mali. D'après la même source, si le royaume alaouite n'entretient pas de relations diplomatiques "poussées" avec Israël, "les FAR ont bénéficié du soutien des industries militaires de l'État hébreu depuis plusieurs décennies".

LE MAÎTRE DU MALOUF SUR LA TERRE DE SES ANCÊTRES

Hamdi Benani très attendu à Tizi Ouzou



■ Le maître du malouf, Hamdi Benani, sera l'invité, vendredi après-midi, de la rencontre mensuelle "Parole aux artistes" qu'organise régulièrement notre confrère Slimane Belharat à la maison de la culture Mouloud-Mammeri de Tizi Ouzou. Benani est très attendu par les mé-

lomanes de Tizi Ouzou dans la mesure où il viendra d'Annaba, sa ville natale, pour discuter à bâtons rompus avec ses admirateurs et parler surtout de ses ancêtres qui sont originaires de... Larbâa Nath Irathen.

ABDICATION DE LA REINE ELIZABETH EN 2014

Les paris sont lancés en Grande-Bretagne



■ Elizabeth II suivra-t-elle l'exemple de l'ancienne reine des Pays-Bas, Beatrix, en abdiquant au profit de son fils ? La reine, âgée de 88 ans, s'appête à donner davantage de pouvoir au prince Charles, 65 ans, a écrit le *Daily Mirror* ; ses sujets se sont rués pour miser sur une abdication dans l'année de leur souveraine : Charles est coté à 1 contre 20 comme successeur. Le journal a vu dans l'abandon par la reine de certaines de ses prérogatives au profit de son fils, dont la fusion de leurs bureaux de presse et l'annonce que la reine lui abandonnerait également des missions diplomatiques lointaines. Pour les experts de la couronne britannique, cela participe d'une stratégie de douce transition vers un nouveau souverain, précisant que l'abdication éventuelle de la reine n'est pas imminente. En attendant, Charles se morfond dans sa soixantaine d'années et demie.

LE REPORTAGE SERA DIFFUSÉ JEUDI

Le parcours de Cherif Kheddam sur France 24



■ À l'occasion du deuxième anniversaire du décès de Cherif Kheddam, la chaîne arabophone de France 24 diffusera, jeudi à 17h10, un reportage en hommage à ce grand maître de la chanson algérienne. Plusieurs hommes et femmes de culture et de lettres, ainsi que des chefs d'orchestre et artistes témoigneront du patri-

moine que nous a légué cette icône de la culture algérienne. Le programme, qui retrace une carrière de plus de cinquante ans, comportera également des images d'archives inédites. Ce reportage a été réalisé par le journaliste Abderrazak Larbi-Cherif, avec le concours du producteur de Cherif Kheddam, Tahar Boudjeli.

BLIDA

Le CHU Frantz-Fanon doté d'une pharmacie centrale



■ Le centre hospitalo-universitaire (CHU) Frantz-Fanon de Blida vient d'être renforcé par une pharmacie centrale, dotée de tous les médicaments et consommables nécessaires par les nombreux services de cet établissement sanitaire. Selon son directeur, Yahia Dehar, cette structure, qui gère un stock de médicaments de deux milliards de dinars, en plus de divers consommables,

a été réalisée, dans un délai record d'une année, pour une enveloppe de 70 millions de DA. Pour M. Dehar, la pharmacie centrale de l'hôpital de Blida réduira "sans aucun doute" la pression sur la Pharmacie centrale d'Alger, tout en évitant au CHU Frantz-Fanon les problèmes de stockage de médicaments et tous les aléas liés aux ruptures de stock et autres.

LANCÉ PAR LA SEACO À CONSTANTINE

Bientôt un centre de formation des métiers de l'eau

■ Les travaux de réalisation du centre de formation et d'apprentissage des métiers de l'eau, initié par la Seaco (Société de l'eau et de l'assainissement de Constantine), seront "incessamment lancés", selon la société en question. Devant être implanté à la nouvelle ville Ali-Mendjeli, le centre de formation et d'apprentissage des métiers de l'eau et de la gestion des services publics, s'étendant sur plus de deux hectares, compor-

tera des plateformes techniques, une structure d'hébergement et un auditorium, a précisé la même source. Avec l'ambition d'assurer le transfert du savoir-faire, qui constitue une clause phare du contrat du management liant la Seaco à la Société des eaux de Marseille (SEM), le centre assurera "des cycles de formation comportant les éléments essentiels de la chaîne des métiers de l'eau".

LA LOI DE FINANCES 2014 PRÉVOIT DES DISPOSITIONS DE LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE

La direction des impôts traque la fraude à l'international

L'article 25 de la loi de finances 2014 stipule que lors du contrôle des déclarations ainsi que les actes utilisés pour l'établissement de tout impôt, droit, taxe et redevance, l'administration fiscale est en droit de remettre en cause la sincérité des actes ou des conventions, conclus par des contribuables dissimulant la portée véritable d'un contrat à l'aide de clauses tendant à éluder ou atténuer les charges fiscales.

La Chambre de commerce et d'industrie algéro-française a organisé, hier à l'hôtel Sofitel d'Alger, un séminaire ayant pour thème : "La loi de finances 2014 et sa répercussion sur les activités économiques", animé par des responsables de la Direction générale des impôts. La loi de finances 2014, publiée au Journal officiel n°68 du 31 décembre 2013, n'a introduit aucun nouvel impôt, elle prévoit par contre de nouvelles mesures pour alléger les procédures inhérentes aux IDE, promouvoir la production nationale et favoriser la création d'emplois. La loi de finances 2014 comprend également des dispositions de lutte contre l'évasion fiscale.

Le directeur des recherches et vérifications à la Direction générale des impôts, Kouider Benhamed Djilali, a évoqué dans ce cadre l'institution du principe "abus de droit", en matière fiscale, en vue de remettre en cause les actes ou les conventions présentés par les contribuables, dissimulant leurs portées véritables. En effet, l'article 25 de la loi de finances 2014 stipule que lors du contrôle des déclarations ainsi que les actes utilisés pour l'établissement de tout impôt, droit, taxe et redevance, l'administration fiscale est en droit de remettre en cause la sincérité des actes ou des conventions, conclus par des contribuables dissimulant la portée véritable d'un contrat à l'aide de clauses tendant à éluder ou at-

ténuer les charges fiscales. À travers cet article, l'administration fiscale s'attaque à la fraude à l'international qui est un phénomène nouveau et en augmentation. "On s'est retrouvé, particulièrement les trois dernières années, face à des pratiques, des montages frauduleux, d'évasion et de fraude fiscale, qui visent à éluder ou à atténuer l'impôt. On a constaté qu'au niveau des multinationales, il y a création de charges dans un pays donné alors que le produit est taxé ailleurs. Il y a également le paiement des intérêts d'une filiale d'une société mère", a relevé Kouider Benhamed Djilali. Ce dernier affirme que, dans la forme, les montages et les actes sont réguliers mais néanmoins comportent des objectifs liés à l'évasion et la fraude fiscales, notamment à l'international. Le directeur des recherches et vérifications à la Direction générale des impôts évoque la création d'un comité "de suivi de l'abus de droit", pour encadrer la procédure.

Kouider Benhamed Djilali a cité, aussi, l'article 26 de la loi de finances 2014, stipulant que les agents de l'administration fiscale peuvent procéder à la vérification ponctuelle de comptabilité d'un ou de plusieurs impôts, à tout ou partie de la période prescrite, ou un groupe d'opération ou données comptables portant sur une période inférieure à un exercice fiscal. Il est également procédé à cette vérification lorsque l'administration fiscale remet en cause la sincérité des actes ou des conventions, conclus par les contribuables,

dissimulant la portée véritable d'un contrat à l'aide de clauses tendant à éluder ou atténuer les charges fiscales.

Au cours des vérifications, les agents de l'administration fiscale doivent, en présence d'éléments faisant présumer des transferts indirects de bénéfices au sens des dispositions de l'article 141 bis du code des impôts directs et taxes assimilées, demander à l'entreprise des informations et documents précisant la nature des relations entre cette entreprise et une ou plusieurs entreprises situées hors d'Algérie, la méthode de détermination des prix de transfert liés aux opérations industrielles, commerciales ou fi-

nancières avec les entreprises situées hors d'Algérie, le cas échéant, les contreparties consenties, les activités exercées par les entreprises situées hors d'Algérie liées par des opérations industrielles, commerciales ou financières à l'entreprise vérifiée ainsi que le traitement fiscal réservé à ces opérations.

Pour les entreprises membres d'un groupe de sociétés, la documentation est identique à celle exigée, en vertu des dispositions de l'article 169 bis du code des procédures fiscales, aux sociétés apparentées visées à l'article 160 du code des procédures fiscales.

MEZIANE RABHI

LE DISPOSITIF TOUCHERA BIENTÔT LES DISTRIBUTEURS

120 sociétés de production obtiennent le statut d'opérateur économique agréé

La Direction générale des douanes a délivré, à 120 sociétés de production, le statut d'opérateur économique agréé (OEA). C'est du moins ce qu'a indiqué, hier, le directeur de la réglementation douanière à la Direction générale des douanes, Kadour Bentahar. Le délai moyen de dédouanement enregistré dans le cadre des OEA est évalué entre 3 à 5 heures. Ce dispositif sera, bientôt, élargi au réseau de distribution, "les gens qui font de l'importation pour la revente en l'état". L'opération sera encadrée par un cahier des charges. Kadour Bentahar, a rappelé, également, que la Direction des douanes a pris, récemment, une mesure concernant le délai de dédouanement des marchandises et équipements importés, qui ne devrait pas dépasser 8 jours au maximum.

M. R.

MOBILIS ET L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'INFORMATIQUE CONCLUENT UN CONTRAT DE COLLABORATION

Objectif : développer le contenu local et les applications algériennes

Dans le monde où les technologies de l'information et de la communication sont un secteur mature, la 3G c'est, par exemple, un utilisateur qui achète son billet de train alors qu'il se dirige déjà vers la gare.

Qui, au même moment, réserve une chambre d'hôtel sur le lieu de destination et télécharge le plan qui va lui permettre d'aller de la gare d'arrivée à l'hôtel qu'il aura choisi. Qui, une fois installé dans le train, va consulter un guide gastronomique pour choisir le restaurant où il ira dîner en arrivant et qui, en surfant sur Internet, a découvert que la ville où il séjournera accueille le lendemain un festival auquel il va décider d'assister.

Toujours dans le train, ce même utilisateur aurait très bien pu prévenir de son arrivée à cette ville, à travers les réseaux sociaux. Ce qui aurait permis à

ses connaissances du coin d'envisager de le voir. Ensuite, il pourra poster photos et vidéos de ses aventures pour les partager avec ses proches. Et la liste des actions possibles, via son téléphone mobile, est encore longue.

La promesse d'un changement dans les habitudes quotidiennes de l'utilisateur, lors de son passage à la 3G, n'a pas encore été tenue en Algérie. Et pour cause, ces services, censés bouleverser le quotidien de l'utilisateur, n'existent pas. Après l'effervescence et la cacophonie qui ont marqué le lancement de la 3G en Algérie, le temps est venu, pour les opérateurs, de relever le défi de l'utilité de cette technologie.

Le client 3G doit pouvoir profiter des facilités possiblement offertes par ce service. Pour cela, il faudrait qu'un important contenu Internet algérien soit disponible et que le marché des applications se développe. Conscient de

cette nécessité, l'opérateur institutionnel de téléphonie mobile, Mobilis, a signé, hier, un contrat cadre de partenariat avec l'École nationale supérieure d'informatique (ESI), pour une durée de trois ans. "Nous voulons développer du contenu fait par des Algériens, à destination des Algériens", a annoncé le P-DG de Mobilis, Saâd Dama.

À la pêche aux développeurs

Pour Mobilis, l'objectif est double. En allant directement à la source, l'opérateur peut repérer les compétences à exploiter avant même leur sortie de l'école. De plus, en participant activement à leur formation, Mobilis s'assure un minimum de contenu à proposer à ses clients dans l'immédiat. "Cette collaboration entre les deux parties s'inscrit particulièrement dans le cadre de la recherche et le développement de la 3G, à travers l'apport de

jeunes compétences spécialisées dans la recherche et le développement d'applications innovantes et de contenus locaux, destinés exclusivement aux clients Mobilis", précise le communiqué.

De son côté, l'ESI pourra profiter des moyens logistiques et technologiques, mis à sa disposition par Mobilis. "Pour plus d'efficacité et de qualité des résultats des travaux entrepris par les jeunes étudiants de l'école", indique le communiqué. Le directeur de l'école, M. Koudil, s'est dit "très satisfait de cette collaboration" car, explique-t-il, "il est souvent difficile de rapprocher l'université du monde de l'entreprise". L'opérateur compte, en outre, "mettre à disposition du collectif de l'école, enseignants, chercheurs et étudiants, ses infrastructures et son savoir-faire pour une meilleure maîtrise des outils et plus d'efficacité dans le cursus de formation". Aucun des signataires de ce

contrat cadre de collaboration n'a souhaité divulguer les modalités adoptées pour le développement de ces applications. Seront-elles la propriété de Mobilis uniquement ? Quels bénéfices obtiendront les étudiants ? "Des détails qui restent à déterminer", ont répondu MM. Dama et Koudil. En marge de la cérémonie de signature de l'accord, le P-DG de Mobilis est revenu sur le conflit qui l'oppose à son concurrent, Ooredoo. "Le litige qui nous oppose à Ooredoo n'a pas encore été tranché par l'ARPT", a déclaré M. Dama. Le premier responsable de l'opérateur a précisé que son entreprise "maintient sa plainte pour violations de la réglementation" et estime que son concurrent "transgresse le dispositif réglementaire instauré par les autorités publiques devant garantir la transparence et une concurrence loyale".

AMINA HADJIAT

SANTÉ ET ÉDUCATION

Coup d'envoi de la coopération algéro-britannique

La dernière quinzaine du mois de janvier était marquée par quatre événements phares et distincts qui soulignent la relation commerciale en plein essor entre le Royaume-Uni et l'Algérie. Du 18 au 19 janvier, le cancérologue britannique, Lord Ara Darzi, a effectué sa deuxième visite en Algérie pour participer au Colloque international sur les politiques de santé, qui a eu lieu à l'hôtel El-Aurassi.

Suite à la visite de Lord Darzi à Alger, Abdelmalek Boudiaf, ministre de la Santé, se rendra à Londres du 22 au 24 janvier prochain, où il rencontrera des ministres du gouvernement, et sera invité à la Chambre des Lords par Lord Richard Risby,

l'envoyé spécial de David Cameron, pour le partenariat économique en Algérie. Il verra le travail sur les innovations, effectué par une équipe d'experts de l'Imperial College de Londres, informera les entreprises britanniques sur les opportunités dans le secteur de la santé et assistera à une réception organisée par l'ambassadeur algérien au Royaume-Uni, Ahmed Abba, et le conseiller d'affaires algéro-britannique. La santé représente un secteur-clé pour les activités commerciales de l'ambassade britannique en 2014.

Du 19 au 22 janvier, le ministre de l'Éducation nationale, Baba Ahmed, sera au Royaume-Uni

pour le Forum mondial sur l'éducation où il rencontrera le directeur général du British Council et Lord Risby. L'ambassade britannique à Alger et le British Council accompagneront la délégation du ministre au BETT Show au centre Excel de Londres.

Le BETT est le lieu international de rencontre pour la communauté des technologies de l'éducation, regroupant 35 000 éducateurs et professionnels de l'éducation chaque année. Assister à cet événement est sans doute la meilleure façon de voir les dernières technologies et solutions innovantes et inspirantes, afin de façonner et d'améliorer la façon dont les gens apprennent

dans les salles de classe jusqu'aux salles de réunion. Le 26 janvier, l'ambassadeur Martyn Roper joindra des représentants de l'université Robert Gordon lors d'une cérémonie de remise des diplômes à Alger. Robert Gordon University (RGU) est basée à Aberdeen, en Écosse, qui est la capitale du pétrole du Royaume-Uni. Robert Gordon University travaille avec Sonatrach depuis 10 ans, en offrant des services éducatifs et de formation pour les employés et les diplômés en Algérie.

En décembre 2014, Robert Gordon University aura formé un total de plus de 430 étudiants de Sonatrach.

AFIN DE DÉNONCER LA CHERTÉ DE LA VIE

Des associations de défense du consommateur appellent à une marche

Cette manifestation de rue sonne comme un ultime avertissement au gouvernement sur les dernières augmentations des prix ayant touché des produits alimentaires de large consommation, tels que les légumes secs et les produits laitiers.

“Halte à la vie chère !”, tel sera le slogan de la marche populaire à laquelle a appelé l'Association pour la défense et l'information du consommateur (Adic) de Béjaïa pour dénoncer l'augmentation des produits de première nécessité, tels que le lait, le yaourt, les œufs, les fruits et légumes et autres denrées alimentaires.

En effet, dans un communiqué rendu public hier et largement diffusé à travers les quatre coins de la wilaya, les responsables de l'Adic appellent les citoyens de la région de Béjaïa à rejoindre massivement cette marche de protestation, prévue pour la journée du dimanche 26 janvier prochain, à partir de 9h. Organisée en collaboration avec l'association sociale

pour la protection du consommateur et de l'environnement Talsa (humanité), cette manifestation de rue sonne comme un ultime avertissement au gouvernement sur les dernières augmentations des prix ayant touché des produits alimentaires de large consommation, tels que les légumes secs et les produits laitiers.

Les initiateurs de cette marche estiment, par ailleurs, que *“Theure est grave. Dès lors que la situation est des plus catastrophiques pour les familles aux revenus moyens, sachant que l'alimentation de nos enfants est touchée de plein fouet, menaçant leur équilibre alimentaire”*. Afin de garantir la réussite de leur démonstration de rue, les responsables des deux associations organisatrices insistent sur la mobilisation citoyenne, en appelant tous les citoyens à *“agir énergiquement en vue de faire bar-*

rage à une hausse fulgurante des prix non expliquée et non justifiée. Car, seule l'action citoyenne pourra mettre fin à cette situation qui risque de mettre en danger aussi bien l'équilibre alimentaire que la stabilité sociale”.

Pour certains observateurs de la scène politique locale, cette mobilisation citoyenne, qui commence à se traduire par des actions de rue, peut être considérée comme un prélude à une explosion sociale, dont les symptômes sont déjà là. Au-delà de ce malaise social qui s'empare du pays, il y a aussi cette confusion politique qui règne à la veille de l'élection présidentielle du 17 avril prochain. S'achemine-t-on alors vers un remake du scénario de janvier 2011, lorsque le pays a sombré dans la violence ? En tout cas, la sonnette d'alarme est désormais tirée.

KAMAL OUHNI



Le marché devient infréquentable vu les prix qui y sont pratiqués.

DIX WILAYAS DU PAYS SONT CONCERNÉES PAR L'OPÉRATION

Campagne de collecte de vêtements d'hiver

Une association nationale, nouvellement créée, a lancé son premier projet intitulé *“Campagne de collecte d'habillments d'hiver au bénéfice des populations démunies”* en direction des familles nécessiteuses de 10 wilayas du pays. Il s'agit de l'Union nationale pour le développement social (UNDS), une association *“à caractère sociale et caritative”* qui a vu le jour le 22 juillet dernier et dont le siège social se trouve à Draria (Alger). Selon les fondateurs de l'UNDS, celle-ci a pour missions de *“venir en aide aux catégories les plus démunies de la société”*, de *“développer de nouvelles initiatives pour favoriser la cohésion sociale”*, de *“revitaliser l'implication du citoyen dans le développement de notre société”* et de *“contribuer au développement du sentiment d'appartenance social”*. Le projet en question qui consiste à collecter de vieux vêtements, pour les offrir à des personnes dans le

besoin, est initié non pas à la suite d'un tremblement de terre, d'inondation ou de toute autre catastrophe, mais parce que des *“populations sont la plupart du temps mal vêtues, souffrant en silence”*, comme le soutiennent les responsables de l'UNDS. Ce qui en dit long sur la marche grandissante de la précarité, voire de la misère, de larges franges de la société algérienne. D'ailleurs, les *“justifications”* avancées par les organisateurs reposent sur les résultats d'une enquête menée *“sur le terrain”* et l'idée selon laquelle *“la plupart des actions d'aide humanitaire dans notre pays sont restreintes à des périodes connues”*, telles que le mois de Ramadhan ou les fêtes religieuses. Pourtant, observent-ils, *“durant le reste de l'année, une large population démunie reste victime de l'indifférence, surtout dans des périodes de froid glacial”*. Résultat, cette situation, pour le moins déplorable, a des conséquences

sur l'*“état de santé”* de ces familles et même sur *“l'échec scolaire”* de leurs enfants. La campagne de ramassage, de tri et de distribution des vêtements a débuté, en fait, le 31 décembre dernier, et va se poursuivre jusqu'à la fin du mois courant. Elle mobilise quelque 72 personnes *“pour le bon déroulement de cette opération”* dont les membres de l'association, et devrait profiter, cet hiver, à 700 familles pauvres résidant non seulement dans la capitale, mais également dans les wilayas de Biskra, Batna, Blida, Chlef, Laghouat, Ouargla, Illizi, Naâma et Tipasa. Plusieurs sponsors ont contribué à l'opération, dont Liberté. Si l'on en croit les responsables de l'UNDS, l'opération d'aide aux familles démunies, à travers la collecte d'habits usagés, sera désormais annuelle.

H. AMEYAR

PROJETS DE LOGEMENTS

L'intégration de la dimension environnementale au menu

L'intégration de la dimension environnementale dans les projets de logements a été au centre d'un entretien, hier à Alger, entre le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelmadjid Tebboune, et le directeur exécutif du Programme de l'ONU pour l'environnement (Pnue), Achim Steiner, indique un communiqué du ministère.

Les deux parties ont souligné à cette occasion la *“nécessité de s'ouvrir aux nouvelles technologies, de promouvoir la recherche dans les domaines de*

l'habitat et de l'urbanisme, de développer les valeurs et comportements respectant l'environnement outre le renforcement du rôle de la société civile dans l'éducation environnementale”, a précisé la même source.

Les deux parties ont également insisté sur le *“renforcement de la concertation et la coordination dans l'élaboration des stratégies relatives à la réalisation de projets de logements raccordés à l'énergie solaire pour préserver l'environnement”*, ajoute le communiqué.

M. Steiner a, pour sa part, appelé à *“l'approfondissement de la recherche et à l'échange de vues sur les meilleures approches à adopter dans le domaine de l'urbanisme”*. Il a salué dans ce sens les *“grands efforts déployés par l'Algérie pour activer les plans et programmes visant à intégrer la dimension environnementale dans les politiques publiques nationales”*.

Le responsable a salué en outre le *“travail de sensibilisation environnementale mené par l'Algérie”*, ainsi que *“les efforts du secteur de l'habitat et de*

l'urbanisme visant la réalisation de logements décents pour le citoyen”. M. Tebboune s'est par ailleurs félicité de la coopération fructueuse entre l'Algérie et le Pnue dans le secteur de l'habitat, de l'urbanisme, de la ville, soulignant son attachement au renforcement de la coordination entre les deux parties en matière d'utilisation des nouvelles technologies pour la préservation de l'environnement.

R. N./APS

UNE FEMME À LA TÊTE
DE CENTRAFRIQUE

Le plan français déjoué ?

■ François Hollande, dont l'opération militaire Sangaris patage en Centrafrique, avait souhaité voir un obligé de la Françafrique à la tête de la Centrafrique. Son calcul aura-t-il été déjoué puisque c'est la maire de la capitale Bangui, depuis l'arrivée au pouvoir de la rébellion en 2013, qui est sortie de l'urne du Conseil national de transition, le Parlement provisoire. Elle succède à Michel Djotodia, contraint à la démission le 10 janvier par la France pour son incapacité à mettre fin aux tueries interreligieuses, après avoir renversé en mars dernier le régime de François Bozizé, également pilier de la Françafrique. Mme Samba Panza devient ainsi la troisième femme à diriger un État en Afrique, après la présidente du Libéria, Ellen Johnson Sirleaf, et Joyce Banda au Malawi. Il a fallu tout de même un second tour pour la consacrer. Sa priorité : accorder les anti-balaka (miliciens chrétiens) et les ex-Séléka (combattants musulmans) qui s'entretuent depuis la mise en œuvre de l'opération militaire française. "À compter de ce jour, je suis la Présidente de tous les Centrafricains sans exclusive et la priorité des priorités est de faire cesser la souffrance des populations, restaurer la sécurité et l'autorité de l'État sur tout le territoire", a-t-elle annoncé à la proclamation de sa victoire électorale. La communauté internationale a formulé le vœu que son élection soit une opportunité de relancer le processus de transition dans un pays exsangue par un demi-siècle de néocolonialisme et menacé de génocides. Le président français, qui est parvenu à mobiliser l'UA et l'UE sur la crise en Centrafrique, ancienne colonie française, l'a félicitée, lui assurant que "la France se tient à ses côtés dans cette tâche difficile." Bruxelles a lancé une opération militaire de l'Union européenne en Centrafrique, en appui aux forces africaine et française, avec des soldats dont le nombre pourrait s'élever à 500, qui seraient chargés d'aider à la sécurisation de Bangui. Les pays donateurs se sont, pour leur part, engagés à débloquent près de 500 millions de dollars pour la Centrafrique en 2014. Selon Paris, un mois et demi après le début le 5 décembre de l'opération Sangaris, la situation sécuritaire dans la capitale, où la plupart des soldats français sont stationnés, s'améliore progressivement malgré des explosions de violence localisées. Mais dans un pays très pauvre malgré son potentiel minier et agricole, un déploiement reste très compliqué dans les zones reculées, et les témoignages d'habitants et d'ONG décrivent une situation chaotique et largement hors de contrôle. Outre la pacification, la nouvelle présidente doit remettre une administration totalement paralysée en état de marche et permettre aux centaines de milliers de déplacés de rentrer chez eux pour régler une crise humanitaire qui affecte la moitié des quelques 4,6 millions de Centrafricains.

D. B.

ELLE S'OUVRE AUJOURD'HUI À MONTREUX EN SUISSE

Incertitudes autour de la conférence de Genève II sur la Syrie

Ouvrant ses travaux aujourd'hui, la conférence de paix Genève II intervient sur fond de divisions désastreuses au sein de l'opposition mais également sur les scènes régionale et internationale.

Face au tollé américain, le SG des Nations unies a retiré à l'Iran son invitation à participer à la conférence Genève II sur la Syrie. Ban Ki-moon avait annoncé dimanche, à la surprise générale, avoir invité Téhéran, jetant un sérieux doute sur la tenue d'un rendez-vous longtemps incertain. Mais l'Iran a refusé de reconnaître le communiqué de Genève de juin 2012 sur la transition politique en Syrie comme condition de sa participation. Sitôt annoncé le retrait de l'invitation faite à l'Iran, la Coalition nationale syrienne, vitrine de l'opposition en exil, a confirmé sa participation à Genève II qui s'ouvre aujourd'hui à Montreux, ville suisse, sur les bords du lac Léman. Pour leur part, manifestement pris de court par l'initiative de Ban Ki-moon, les Occidentaux avaient immédiatement appelé Téhéran à accepter l'idée d'un gouvernement de transition en Syrie, avant de se rétracter lundi et réclamer à cor et à cri le retrait de l'invitation faite à Téhéran. L'Arabie Saoudite, un des principaux soutiens financiers de l'opposition syrienne, a également rejeté toute participation iranienne, estimant que Téhéran est "disqualifié d'office", car il a des forces militaires combattant aux côtés de celles du régime de Damas. Auparavant, le ministre russe des AE, Sergueï Lavrov, avait mis en garde l'opposition syrienne et les Occidentaux contre une "erreur impardonnable" en cas d'absence de l'Iran à la conférence de paix. "Le propre des négociations est de réunir autour d'une table non ceux qui s'apprécient mais ceux dont dépend le règlement de la crise", avait-il averti. Contrairement aux autres parties, Washington a encore fait part de son optimisme. Selon un responsable du département d'État qui a requis l'anonymat, le gouvernement américain a reçu de nombreux messages émanant de membres du régime de Damas "impatiens de trouver une so-



Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations unies.

lution pacifique" à la crise. Il a refusé de donner davantage de détails sur les personnes qui avaient contacté Washington, de peur de mettre des vies en danger, espérant que les négociations en Suisse donneraient "un élan pour trouver une manière de faire comprendre aux Syriens que le problème n'est pas l'État de Syrie, le problème est une famille au pouvoir, avide et extrêmement brutale". Le responsable a évoqué la communauté alaouite, dont est issu le président Al-Assad, la plus touchée dans le conflit, selon lui et, de ce fait, attendrait une voie de sortie. Washington n'a pas aussi fermement fermé la porte aux Iraniens qui pour-

raient rejoindre la conférence plus tard. Ouvrant ses travaux aujourd'hui, la conférence de paix Genève II intervient sur fond de divisions désastreuses au sein de l'opposition, mais également sur les scènes régionale et internationale. La violence de la guerre civile, qui a coûté la vie à près de 130 000 personnes, entraîné l'exode de 2,3 millions de réfugiés vers les pays voisins et provoqué sur le plan interne le déplacement de quelque 4 millions d'individus, s'est également déportée sur les voisins de la Syrie, qui font face à un risque sérieux de déstabilisation. Le Liban héberge aujourd'hui plus de 800 000 réfugiés syriens. La Jor-

danie et la Turquie en accueillent chacune plus d'un demi-million. L'Irak en compte plus de 200 000 et l'Égypte environ 150 000. Si la stratégie russe a montré une cohérence et une orientation claires depuis le départ, les Etats-Unis et l'Union européenne ont plutôt écouté l'Arabie Saoudite, la Turquie et le Qatar, qui ont encouragé les djihadistes dont l'objectif est de faire de la Syrie un califat régional, entre autres contre l'Iran chiite et de son incarnation libanaise que constitue le Hezbollah, qui ont fait preuve d'une détermination tout aussi profonde dans le soutien du régime de Damas.

D. BOUATTA

UN ATTENTAT À BEYROUTH FAIT 4 MORTS ET 35 BLESSÉS

Le Front Al-Nosra s'attaque au Hezbollah

Considéré comme une branche d'un groupe syrien lié à Al-Qaïda, le Front Al-Nosra au Liban, a revendiqué hier l'attentat qui a fait quatre personnes tuées et 35 blessées dans un quartier du sud de Beyrouth, considéré comme une place forte du mouvement chiite libanais Hezbollah. "Avec l'aide de Dieu le Tout-Puissant, nous avons répondu aux massacres menés par le parti de l'Iran (le mouvement libanais chiite Hezbollah, ndr) (...) par une opération martyre dans son territoire des quartiers sud" de Beyrouth, a affirmé le groupe dans un communiqué publié sur son compte Twitter. "Un kamikaze s'est fait exploser dans une voiture (...) à Haret Hreik", a indiqué l'Agence nationale d'information (ANI), qui a fait état d'un attentat-suicide. L'attentat s'est produit dans une rue commerçante très fréquentée, déjà visée début janvier par un attentat-suicide à la voiture piégée, qui avait fait cinq morts, a ajouté l'agence. "L'explosion a eu lieu rue Al-Arid

à Haret Hreik", a expliqué la chaîne du Hezbollah, Al-Manar. Cet attentat est le sixième depuis juillet à viser des fiefs du mouvement chiite libanais engagé au côté du régime syrien dans sa guerre contre les rebelles, et le troisième en seulement un mois. Une voiture piégée avait explosé il y a moins d'une semaine à Hermel, dans la vallée de la Bekaa, tuant trois personnes. Cet attentat avait également été revendiqué par le Front Al-Nosra au Liban, apparu récemment. Celui du 2 janvier ayant visé Al-Arid avait été revendiqué l'Etat islamique en Irak et au Levant (EIL), affilié à Al-Qaïda. Le Liban est profondément divisé sur le conflit syrien, qui a exacerbé les tensions communautaires entre les sunnites et les chiites, emmenés par le puissant Hezbollah. Le parti chiite, proche allié du pouvoir en Syrie, a reconnu fin avril 2013 avoir envoyé des hommes pour soutenir les troupes de Bachar Al-Assad.

M. T./AGENCES

ÉGYPTE

Mohamed Morsi jugé le 16 février pour "espionnage"

■ Le procès pour "espionnage" du président égyptien déchu Mohamed Morsi et de 35 autres personnalités et dirigeants de la confrérie des Frères musulmans s'ouvrira le 16 février, a-t-on annoncé, hier, de sources judiciaires. Ces personnes sont, notamment, accusées d'avoir "espionné au profit de parties étrangères" et d'avoir cherché à "semer le chaos (...) en s'alliant avec des groupes terroristes", ont indiqué ces sources. Mohamed Morsi a été renversé le 3 juillet par l'armée, quelques jours après, des manifestations monstres réclamant son départ, ses détracteurs lui reprochant de ne pas avoir su gérer le pays et de n'avoir servi que les intérêts de sa confrérie. Depuis, ses partisans sont la cible d'une campagne de répression qui a fait plus d'un millier de morts et des milliers d'arrestations. Détenu depuis sa destitution, M. Morsi est déjà poursuivi dans trois autres affaires. Son procès pour "incitation au meurtre" de manifestants durant sa présidence reprendra le 1er février. Il comparaitra à partir du 28 janvier pour évocation de prison à la faveur de la révolte de 2011 ayant conduit à la chute de Hosni Moubarak. Il est également cité dans une quatrième affaire pour "outrage à magistrat", pour laquelle aucune date n'a été fixée pour le moment.

R.I./AGENCES

GRANDS STADES, AUTOROUTE EST-OUEST, VOIES FERRÉES L'ARGENT PUBLIC ENGLOUTI DANS DES CHANTIERS INTERMINABLES



À moins d'un an de la fin du second plan quinquennal sous l'ère du président Bouteflika, on peut enregistrer beaucoup de réalisations achevées en termes d'infrastructures. L'Algérie compte quasiment une université ou centre universitaire dans chaque wilaya. Les conditions d'approvisionnement en eau et d'accès au gaz se sont améliorées pour la majorité de la population. Le nombre de logements réalisés ou en cours de réalisation est sans précédent dans l'histoire postindépendance du pays. Pour de nombreux indices de développement humain, l'Algérie a atteint les objectifs du millénaire fixés par les Nations unies bien avant l'échéance de 2015. Cela signifie-t-il pour autant que nos gouvernants ont gagné la bataille de l'efficacité des dépenses publiques ? On est loin du compte. Il suffit de poser un regard rétrospectif sur les ambitions du plan quinquennal 2005-2009 et de les mettre en perspective avec les réalités du terrain, à l'orée de la fin du plan quinquennal 2010-2014, pour conclure que des mégaprojets prévus pour être achevés au début du second quinquennat ne le seront qu'au cours du plan quinquennal 2015-2019. C'est le cas des nouveaux stades, de l'autoroute Est-Ouest et de certains tronçons de la rocade ferroviaire nord prévue pour être modernisée au plus tard fin 2009.

Ces énormes retards reflètent l'ampleur du phénomène de gaspillage de l'argent public.

En effet, on estime entre 20 et 50% les surcoûts liés aux glissements des plannings de travaux, soit des pertes estimées à des dizaines de milliards de dollars. Elles renvoient à la faible capacité d'absorption de notre économie. Il est frappant que cette insuffisance pointée du doigt dans les années 1990 n'ait pas été corrigée depuis. Le triptyque

Capacité d'absorption

PAR **K. REMOUCHE**
libecosup@yahoo.fr

respect des délais, des coûts et des normes de qualité reste un slogan pour une multitude de projets engagés au cours des plans quinquennaux 2005-2009 et 2010-2014. Cette situation pose un véritable problème de gouvernance. S'en soucie-t-on ? Les pouvoirs publics ne semblent pas préoccupés outre mesure par ce grand gaspillage de l'argent public. Puisqu'aucune évaluation de ces plans annuellement ou à mi-étape n'est effectuée pour corriger le tir. Dans la foulée, on annonce un nouveau plan quinquennal 2015-2019 sans prévoir l'exercice d'évaluation des deux précédents.

À cette allure, les programmes de relance s'assimilent à la distribution de grosses enveloppes du Trésor ou trivialement de gros sacs d'argent. Au lieu d'un sérieux contrôle et suivi des travaux et d'une mise en œuvre rigoureuse des règles universelles de management des projets.

Ces plans consignent, autrement dit, de longues listes de projets au lieu d'introductions en parallèle de changements structurels pour mieux maîtriser la dépense publique. On n'a pas agi durant toute une décennie sur le renforcement des capacités nationales d'étude et de réalisation à travers l'émergence de grands bureaux d'études, de grandes entreprises publiques ou privées, de partenariats public-privé. On se retrouve finalement devant des programmes de relance superficiels où l'essentiel des chantiers de réformes structurels pour maîtriser les projets n'est pas mis en œuvre. Une autre logique semble avoir prévalu : le détournement des projets par les réseaux de corruption ■

L'ARGENT PUBLIC ENGLOUTI DANS DES CHANTIERS INTERMINABLES

RÉALISATION DE NOUVEAUX STADES

Des projets qui s'éternisent

Dans le cadre du plan de soutien à la croissance économique lancé par le président de la République en 2005, la construction d'au moins cinq stades étaient au programme, à savoir deux à Alger (Baraki et Douéra), un à Oran, un à Tizi Ouzou et un autre à Sétif.

Aucune de ces infrastructures ne sera livrée dans les prochains mois, au grand désespoir de milliers d'amoureux et supporters de football qui rêvent de vivre leur passion dans des stades modernes et confortables. Tel est le constat. Com-

mençons par l'un des exemples les plus saillants de cette situation. Le chantier du stade de 40 000 places de Douéra n'est réalisé qu'à 10%. Ce projet vient juste d'entamer l'étape des fondations. C'est, en effet, le constat fait de visu, cette semaine, sur le chantier du stade où la seule grue en service s'attelle à mettre en place le ferrailage des piliers des fondations. Inscrit en 2004 et entré en chantier en avril 2010 pour un délai de 29 mois, ce projet était à l'arrêt pendant trois ans à cause d'un problème entre le maître de l'ouvrage et le bureau d'études. Pour reprendre les travaux de réalisation, l'entreprise chinoise ZCIGC a exigé une réévaluation du montant du projet à 18 milliards de DA au lieu des 11 milliards de DA de 2004. Le ministère a opposé un refus catégorique à cette demande.

Projet de Douéra : au stade des fondations !

Du côté de Baraki, on commence à peine à voir le stade sortir de terre, après deux ans et demi de travaux. Il est utile de noter que ce stade d'un coût global de plus de 13 milliards de DA est réalisé par une entreprise chinoise. Les travaux de construction du stade ont commencé en juillet 2008 avec comme objectif de les achever en septembre 2011. Trois ans après, le projet est à moitié réalisé. Ce projet est réalisé à 45%. Le retard est dû, selon les pouvoirs publics, à un problème majeur entre le maître de l'ouvrage et le bureau d'études. Dans ces deux sites, le ministre semble avoir arraché des entreprises de réalisation l'engagement de terminer les travaux à la fin 2015. L'Algérie a introduit une demande auprès de la Confédération africaine de football afin d'organiser la coupe d'Afrique des Nations de 2019. La réception des stades de Baraki et Douéra entre dans le cadre de la préparation



La réalisation des stades a pris des retards considérables laissant les amoureux de la balle ronde dans une attente sans fin.

de cet événement continental. Les retards dans la réalisation des infrastructures sportives semblent devenir une tradition en Algérie. L'exemple de la wilaya d'Alger est édifiant puisque selon le ministre des Sports, près de 57% des projets inscrits entre l'année 2000 et 2013 dans le secteur de la Jeunesse et des sports au profit de la wilaya d'Alger n'ont pas encore été lancés.

Tizi Ouzou : un projet qui piétine

Le nouveau complexe sportif de 50 000 places de Tizi Ouzou est en phase de battre tous les records dans les retards. Le taux d'avancement du stade de football est actuellement de 32%. Le stade actuellement en construction sera un vrai bijou, que ce soit au plan architectural que celui des commodités. Mais les supporters ont quelque peu désespéré de le voir opérationnel. En effet, on parle de problèmes internes entre les sociétés réalisatrices du projet qui vont encore retarder la réception du nouveau stade de Tizi Ouzou, initialement prévue pour fin 2014. "La réception du stade fin 2014 est techniquement impossible", avait indiqué récemment M. Tahmi. Pour rappel, les travaux de ce stade, situé à Boukhalifa (sortie ouest de la ville de Tizi Ouzou), ont été lancés en mai 2010 avec un dé-

lai de réalisation d'environ 40 mois. Les sociétés, algérienne ETRHB Haddad et espagnole FCC étaient engagées pour sa concrétisation pour un montant de plus de 35 milliards de dinars.

Oran : le plus avancé de tous

A Oran, le nouveau stade olympique, confié à une entreprise chinoise, enregistre un taux d'avancement des travaux estimé à plus de 55%. C'est le plus avancé de tous. Pour un montant de

plus de 10 milliards de dinars, les travaux de réalisation avaient été lancés en 2008 pour une durée de 29 mois, mais des mises en demeure avaient été adressées aux responsables de l'entreprise, pour que celle-ci se conforme au cahier des charges et au planning des travaux, dès 2010. Tout le long de l'année écoulée, les différents responsables qui se sont exprimés sur le sujet ont affirmé que le stade sera livré avant la fin 2013. Aujourd'hui, pour les

plus optimistes, la livraison se fera durant l'année 2014. Il faut dire que la charpente de toiture métallique a été posée sur plus d'un quart du stade, alors que près de la moitié des tribunes supérieures ont été terminées.

Sétif : au stade de maquette

À Sétif, la situation est pire. Le projet de réalisation d'un complexe sportif de 50 000 places couvertes, octroyé par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, lors de sa visite à la wilaya en juin 2007, n'a toujours pas vu le jour. Le projet du nouveau complexe est encore en phase de maquette. Cette infrastructure, tant attendue par les sportifs de Sétif, a connu jusque-là d'incroyables péripéties. Le projet a été validé en juillet 2009. Les travaux devaient être lancés avant la fin de la même année. Cependant, la révision du code des marchés ainsi que la non-approbation du cahier des charges ont retardé le projet. L'approbation n'a été officielle que le 10 octobre 2011, et le lancement des différents avis d'appel d'offres devaient se faire au début 2012. Le projet, qui devait être lancé en 2012, n'a pas encore démarré. La dernière annonce officielle concernant le projet, qui a été faite par le ministre de la Jeunesse et des Sports le 5 septembre 2013, indiquait que l'entreprise chargée de la construction de ce mégaprojet sera connue très prochainement et que les travaux devraient être lancés avant décembre 2013.

S. S.

CONSTRUCTION DE NOUVEAUX STADES

Les modèles angolais et turc

■ De par le monde, une multitude de cas démontrent que la conduite d'un projet de construction d'une infrastructure sportive ne relève pas du miracle. En Angola, par exemple, des sociétés chinoises ont, pour les besoins de la CAN-2010, construit des stades en un temps record. Quatre stades flamboyants neufs et modernes ont été construits, alors que 13 stades d'entraînement ont été réhabilités en vue de cette compétition. Le stade du 11-Novembre, d'une capacité de 50 000 spectateurs, a coûté plus de deux cents millions de dollars. Le stade national de la ville de Lubango, qui peut accueillir 20 000 spectateurs, a coûté 69 millions de dollars. Les stades de Benguela (35 000 spectateurs) et de Cabinda (25 000) sont les deux

autres enceintes construites pour la CAN-2010. La Turquie, après avoir récupéré l'organisation des Jeux méditerranéens de 2013 en 2011, a préparé 54 sites sportifs dont 11 nouveaux en 18 mois, notamment le stade de Mersin, flamboyant neuf, et d'une capacité de 25 000 places, qui a abrité les cérémonies d'ouverture et de clôture. Ces deux exemples nous poussent à nous poser des questions sur la conduite de tous ces projets de stades dans notre pays. Certes, le ministre de la Jeunesse et des Sports, Mohamed Tahmi, annonce que la majorité de ces stades seront livrés durant l'année 2015. Mais au vu de la progression de la réalisation, les Algériens sont en droit d'en douter.

S. S.

PROGRAMME DE DESALEMENT D'EAU DE MER

Les leçons n'ont pas été tirées

Les pouvoirs publics ne semblent pas se soucier des surcoûts engendrés par les grands retards enregistrés dans la réalisation des usines de dessalement.

Le programme de dessalement d'eau de mer lancé de façon générale durant le plan quinquennal 2005-2009 prévoit la réalisation de 13 usines de dessalement d'eau de mer.

Dans un document officiel du ministère de l'Énergie édité en 2008, il est noté : "Le dessalement d'eau de mer est devenu indispensable pour sécuriser l'alimentation en eau potable des populations des villes côtières et ce compte tenu de l'accroissement rapide de la demande en eau dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie. Par le biais de l'AEC (Algerian Energy company), le secteur de

l'énergie et des mines et celui des ressources en eau ont mis en œuvre un programme pour la réalisation de 13 stations de dessalement d'une capacité de production globale de 2,26 millions de mètres cubes/jour. Leur mise en service globale de ces stations est prévue à l'horizon 2010. À ce jour (2008) deux unités (Arzew et Alger) ont été mises en exploitation respectivement en 2006 et 2008 pour une capacité totale de près de 300 000 mètres cubes/jour. Le programme devait être bouclé essentiellement à la fin du plan quinquennal 2005-2009. Les autres unités au nombre de 11 ont été déjà attribuées. Seule l'unité de Taref est en phase d'évaluation commerciale". Plus de quatre années après la fin du

plan quinquennal 2005-2009, échéance de livraison de la majorité des stations, des usines de dessalement restent en travaux. La plus grande, celle d'Oran, d'une capacité de 500 000 mètres cubes/an devrait être réceptionnée en 2011. Elle le sera en principe en mars 2014, soit un retard d'au moins 38 mois par rapport à l'échéance initiale fixée par le ministère de l'Énergie, soit de quoi réaliser une nouvelle usine de dessalement à proximité.

Il faut savoir que le rythme moyen de réalisation d'une usine de dessalement est de 24 à 36 mois. Il est étonnant que l'expérience de réalisation des usines Kahrama d'Arzew et du Hamma n'ait pas

servi à accélérer les travaux pour les autres stations qui pour la plupart ont été achevées entre 2012 et 2013, soit un retard entre deux et cinq ans. Aucune évaluation officielle de l'ampleur de ces surcoûts n'a été rendue publique. Ce qui est beaucoup plus préoccupant, c'est l'absence d'une stratégie pour capitaliser le savoir-faire de manière à se doter progressivement d'une capacité en matière d'ingénierie et de réalisation à même de construire nos prochaines usines de dessalement par les moyens nationaux, voire même la fabrication locale de membranes, composante importante des équipements de ces stations.

K. R.

L'ARGENT PUBLIC ENGLOUTI DANS DES CHANTIERS INTERMINABLES

RAIL : PRÉVUE PAR LE PLAN QUINQUENNAL 2005-2009

La rocade nord est loin d'être achevée

Beaucoup de chantiers de modernisation ou de réalisation de voies ferrées ont connu le phénomène d'"enlisement" entre les plans quinquennaux 2005-2009 et 2010-2014.

Le plan quinquennal 2005-2009 a prévu la modernisation de la rocade ferroviaire nord Annaba-Alger-Oran-frontière marocaine sur un linéaire de 1200 km, l'électrification des voies existantes, y compris la rocade nord, sur un linéaire de 2 000 km, la modernisation des lignes ferroviaires sur 782 km et la réalisation de

PAR : **K. REMOUCHE**

lignes ferroviaires nouvelles sur 1971 km. À ce jour, les deux premiers chantiers, les plus importants du programme, ne sont pas achevés. En supposant que les chantiers aient démarré en 2007, 7 ans n'ont donc pas suffi pour réaliser ces travaux. Le délai moyen de réalisation étant de 40 mois, on en a consommé plus du double sans pour autant terminer les travaux. Pis, le plan quinquennal 2010-2014 sera achevé sans que ces deux mégaprojets soient achevés. Deux plans quinquennaux n'ont donc pas suffi. L'objectif de ces chantiers relatifs à la modernisation de la rocade est le dédoublement des voies et leur électrification en vue de porter la vitesse d'exploitation des trains circulant sur ces voies à 160-220 km/h.

On peut citer les chantiers prévus par ce programme et non encore achevés : les lignes Annaba-Omar Ramdane (devant être réceptionnée en 2011), Tlemcen-Akidi Abbès, faisant partie de la rocade nord, et les pénétrantes Thenia-Oued Aïssi et Béjaïa-Beni Mansour.

Le programme 2005-2009, qui a consacré une enveloppe de 900 milliards de dinars pour le rail, a également prévu l'achèvement des études préalables aux travaux de réalisation de la rocade des Hauts-Plateaux et la boucle du Sud. À noter que la rocade des Hauts-Plateaux, longue de 600 km, comprend les voies nouvelles Ain Touta-Moulay Slissen (Sidi Bel-Abbès) en passant par M'sila, Boughzoul, Tiaret et Saïda ; M'sila-Boughzoul sur

100 km ; Boughzoul-Tissemsilt-Tiaret-Saïda sur plus de 300 km ; Saïda-Moulay Slissen sur 120 km, Mecheria-El-Bayadh, Ain Beïda-Khenchela, Djelfa-Laghouat. La boucle du Sud comprend les lignes nouvelles Hassi Messaoud-Ouargla-Ghardaïa, Ghardaïa-Laghouat... Le plan quinquennal 2010-2014 devait achever la réalisation des liaisons ferroviaires des Hauts-Plateaux, les pénétrantes ainsi que la boucle du Sud. Le programme de développement ferroviaire 2009-2014 a donc prévu, suivant un document officiel, la réalisation en particulier de nouvelles liaisons : Boumedfaâ-Djelfa-Laghouat, Ghardaïa-Ouargla, Ouargla-Hassi Messaoud ainsi que d'autres lignes nouvelles : Saïda-Tiaret, Tissemsilt-Boughzoul-M'sila, Mécheria-El-Bayadh, M'sila-Boussaâda-Djelfa, Aflou-Laghouat, Hassi Mefsoukh-Mostaganem, Ain Beïda-Khenchela, Bouira-Sour El-Ghozlane, Biskra-El-Oued, Relizane-Mostaganem. Une enveloppe de 500 milliards de dinars a été dégagée pour le programme d'investissements ferroviaires 2005-2009. En

2008, un document officiel note que l'étude technique est achevée pour les lignes Relizane-Tiaret, Tiaret-Tissemsilt, Saïda-Tiaret, Tissemsilt-Boughzoul-M'sila. En 2013, la réalisation de la voie ferrée Saïda-Tiaret à voie unique connaît un taux d'avancement de 40%, a confié un représentant du groupement Astaldi-Cosider. Ce qui veut dire que ce chantier ne sera achevé que durant le plan quinquennal 2015-2019. À noter que des liaisons de cette rocade des Hauts-Plateaux sont à voie unique. Et qu'il va falloir réaliser leur



Bien que des projets existent sur plan, le territoire national ne sera pas de sitôt traversé par les voies ferrées.

dédoublement plus tard. Pis, à la lecture des appels d'offres de l'Anesrif de 2013, on constate que l'électrification de la rocade nord, prévue pour être achevée en 2009-2010, n'a pas dépassé le stade des études. De façon plus précise, le 24 novembre 2013, l'Anesrif lance un appel d'offres portant réalisation des études d'électrification en 25 KV/50 des lignes ferroviaires de la rocade nord. Un autre appel d'offres de septembre 2013 cite des lignes de la rocade nord : BBA-Annaba, El-Affroun-Oran. On n'en est donc pas au stade de la réali-

sation. Un autre indice de l'immense retard dans les chantiers de modernisation et d'électrification de la rocade nord. Quant à la rocade des Hauts-Plateaux et la boucle du Sud, à ce rythme lent d'exécution des travaux, il faudra beaucoup de temps pour que l'ensemble de ces infrastructures ferroviaires soit achevé.

K. R.

AUTOROUTE EST-OUEST

Les affres d'un projet inachevé

Initialement, le projet devrait être livré en 2009. Selon les dernières annonces officielles, le projet sera livré avec tous les équipements d'accompagnement et les infrastructures de péage en 2016.

Lancée en 2006, l'autoroute qui s'étend sur 1 200 km entre l'est et l'ouest de l'Algérie devait permettre le désengorgement du

PAR : **SAÏD SMATI**

Nord surpeuplé et le développement des villes de l'intérieur. Qualifié de projet du siècle, l'autoroute Est-Ouest doit traverser l'Algérie de la frontière tunisienne à la frontière marocaine. L'autoroute à six voies comprend 5 tunnels, 60 échangeurs, 390 ouvrages d'art dont 25 viaducs majeurs, des aires de repos, des stations-service des relais routiers ainsi que des centres d'entretien et d'exploitation pour l'autoroute. De quoi réjouir tout Algérien.

Reste que plus de sept années après son lancement, l'autoroute Est-Ouest en Algérie n'est pas encore terminée. En effet, le projet qui devait être opérationnel à l'horizon 2009, n'arrive pas à sortir du tunnel.

L'appel d'offres international limité pour le projet de l'autoroute Est-Ouest a été lancé le 23 juillet 2005. Au final, ce sont deux consortiums qui ont été sélectionnés : le Chinois CI-

TIC-CRCC et le Japonais Cojaal. Les contrats de réalisation ont été signés le 18 septembre 2006 pour un délai de 40 mois. Depuis les retards s'accumulent.

Sur un linéaire de 1216 km, un tronçon de 1086 km a été officiellement ouvert à la circulation. Le tronçon en souffrance est situé dans la partie Est, entre Constantine, Skikda et El-Tarf. Selon les responsables du secteur, l'autoroute va être livrée au milieu de l'année 2015. Quand le projet a été lancé, ses initiateurs pour des raisons mystérieuses n'avaient pas parallèlement lancé la construction de stations-service, segment pourtant indispensable pour ce genre de réalisations.

À la fin de certains tronçons de plusieurs centaines de kilomètres, les automobilistes étaient obligés de faire des détours pour faire le plein de carburant ou se reposer. Outre la non-intégration des stations-service, des aires de repos et des clôtures et accès de service dans le projet initial, la partie de l'autoroute Est-Ouest livrée à la circulation se distingue déjà par la mauvaise qualité de sa chaussée par

endroits. Comme en témoignent les travaux de réparation menés sur plusieurs tronçons alors que la durée de vie d'une route avoisine les dix années au minimum.

Concernant l'éclairage, l'autoroute Est-Ouest ne sera jamais entièrement éclairée. "Il y aura de l'éclairage dans les points singuliers, à savoir les gares, les tunnels et les échangeurs spécifiques. Là, c'est indiscutable. Mais éclairer l'autoroute de bout en bout est un luxe que l'on ne peut se permettre", avait fait savoir le directeur général de l'Agence algérienne des autoroutes (AGA), Ali Khelifaoui, lors de l'ouverture du dernier Salon international des travaux publics à Alger.

Dans un autre registre, le mégachantier de l'autoroute Est-Ouest est au centre d'un scandale, toujours pendant, au niveau de la justice. La justice examine des présomptions de corruption dans ce marché qui aura coûté au Trésor public presque le double des enveloppes provisionnelles.

Le coût de réalisation de cet important projet autoroutier est estimé of-

ficiellement à plus de 11 milliards de dollars en décembre 2011 sans les annexes. Cette estimation a été établie suite à une analyse technique et financière réalisée par un bureau d'études canadien qui accompagne l'ANA, laquelle analyse ayant été approuvée par la commission nationale des marchés publics.

Pour ce qui est du programme d'équipement, il consiste en la réalisation de 42 stations-service, 76 aires de repos (motels, aires de stationnement, aires de jeux...), 57 gares de péage, 70 échangeurs et 22 postes de garde de la gendarmerie et autant de points de garde de la Protection civile. Selon certains experts, l'autoroute Est-Ouest devrait coûter entre 13,5 milliards et 15 milliards de dollars avec toutes les annexes contre une prévision initiale d'environ 7 milliards de dollars. C'est dire qu'on est loin des chiffres avancés. Cela démontre la non-maîtrise de la gestion de la dépense publique.

S. S.

INFRASTRUCTURES

Les mégaprojets du plan quinquennal 2005-2009

- Stades : 28 dont 4 de 40 000 places
- Poursuite et parachèvement des tronçons d'autoroute en cours de réalisation : 203 km
- Réalisation de l'ensemble des tronçons d'autoroute restants : 910 km
- Concrétisation d'un programme d'entretien routier : 7000 km
- Modernisation de la rocade ferroviaire nord : 1200 km
- Réalisation de lignes ferroviaires nouvelles : 391 km
- Electrification des voies ferroviaires existantes y compris la rocade nord : 2000 km
- Etudes et réalisation de lignes de tramway à travers des villes du pays
- Renforcement et modernisation des aéroports : 20
- Opérations de renforcement des infrastructures portuaires : 11
- Opérations d'aménagement et d'extension des capacités portuaires existantes : 10 ports et abris de pêche.
- Logements : 1 010 000 unités.
- Hôpitaux : 17
- Etude et réalisation de la grande mosquée d'Alger

L'ARGENT PUBLIC ENGLOUTI DANS DES CHANTIERS INTERMINABLES

GESTION FINANCIÈRE

Opacité autour des dépenses publiques

Quelles sont les perspectives économiques pour l'Algérie, à l'entame de la nouvelle année, et à la veille de l'achèvement du plan quinquennal 2009-2014 sur fond d'incertitudes politiques ?

Le coût du plan quinquennal, pour la période 2009-2014, a été arrêté à 286 milliards de dollars. Il est censé parachever ceux déjà lancés par les pouvoirs publics, et qui auraient "permis la réalisation de grands progrès en termes de développement". Selon le discours officiel, la période 2009-2014 sera marquée par la consolidation de la croissance. Il s'agit notamment de "la réalisation de plusieurs infrastructures stratégiques pour le pays", tels les secteurs des transports et de l'hydraulique (pas moins de 19 milliards de dollars ont été consacrés pour le développement de ce secteur durant la période 2009-14 afin de réaliser des projets de construction de barrages à travers le territoire national et la réalisation de conduites d'approvisionnement en eau potable, et la solution des problèmes d'irrigation pour les superficies agricoles), de l'habitat (parachèvement de la politique de l'habitat où pas moins d'un million de logements sont prévus, en plus du million déjà en chantier).

Autre secteur stratégique, celui de l'énergie. Un volume d'investissement de 102 milliards de dollars par Sonatrach, pour les cinq années - 2014-2019, destinés à augmenter les capacités exportatrices du pays. Selon Youssef Yousfi, "le programme quinquennal 2009-14 sera financé aisément, même si le baril de pétrole demeure à 40 dollars, sachant que le programme d'investissement a été calculé sur la base d'un

baril à 37 dollars". Par ailleurs, ce plan s'est fixé comme objectif la création de 200 000 nouvelles PME et PMI qui contribueront à la création de 3 millions d'emplois. Dans cet ordre d'idées, les Américains ont fait une lecture du nouveau plan quinquennal 2010-2014 qui "devrait se traduire par une hausse des investissements et des dépenses sociales et le confortement de la croissance économique grâce notamment aux bonnes perspectives des cours de pétrole et la reprise attendue de l'économie mondiale qui favoriseront l'Algérie en lui permettant d'engager des investissements robustes, d'avoir une demande interne plus importante et une production d'hydrocarbures en hausse". Il se trouve que le bilan économique et financier de l'année 2013 a mis en évidence des indicateurs macroéconomiques et financiers en berne et semble en décalage par rapport à ces prévisions. Des signes avant-coureurs d'une récession annoncée font d'ores et déjà débat jusqu'y compris au niveau du Parlement, pourtant habitué à avaliser tout ce que lui soumet l'Exécutif. Ainsi, les résultats de 2013, avec un déficit de la balance des paiements, une contraction de notre excédent commercial, un recul de nos recettes extérieures dû à la baisse de nos exportations en hydrocarbures ainsi qu'une hausse excessive de la dépense publique et surtout une courbe haussière de nos importations (environ 60 milliards de dollars/an), n'incitent guère à l'optimisme, claironné par les tenants du pouvoir. Le D^r Mebtoul, professeur et expert international, dans une contribu-

tion publiée par le journal en ligne *Le Matin*, estime que "le pouvoir d'achat des Algériens est tributaire à plus de 70% de la rente des hydrocarbures brut et semi-brut et est donc un pouvoir d'achat artificiel, et avec la crise de confiance État-citoyens, tous les segments de la société veulent leur part de rente, et immédiatement, quitte à conduire le pays au suicide collectif".



A. H. Le bilan économique et financier de l'année 2013 a mis en évidence des indicateurs macroéconomiques et financiers en berne et semble en décalage par rapport à ces prévisions.

Un surcoût entre 20 et 50% dans les grands projets

■ Analysant les différents programmes d'investissements, ce même expert met en exergue "un rapport de la Banque mondiale sur les infrastructures en Algérie qui montre clairement des malheurs du fait de non-maturation de projets, des surcoûts exorbitants de plus de 20% par rapport aux normes internationales, certains projets ayant été réévalués de 50%, et selon un rapport de l'OCDE l'Algérie dépense deux fois plus pour avoir deux fois moins de résultats en référence aux pays similaires de la région MENA". Pour la direction des prévisions et des politiques (DGPP) du ministère des Finances, dans une déclaration datée du 7 mai 2013 reprise par l'APS, "les deux plans quinquennaux successifs ont été respectivement dotés de 100 et de 286 milliards de dollars, soit une enveloppe budgétaire globale de 386

milliards, pour la décennie 2005-2014". Par ailleurs, les chiffres officiels avancent que les restes à réaliser seraient de 130 milliards de dollars du fait de "la faiblesse de la capacité du marché algérien à absorber les investissements projetés, notamment du secteur du BTP". D'autres sources imputent ce décalage entre les prévisions et les décaissements effectifs à l'opacité qui entoure la dépense publique, à la corruption et de façon générale au mode de gouvernance lié à la nature rentière du système politicoéconomique algérien. Tout le monde sait que les scandales successifs (Sonatrach 1 et 2, l'autoroute Est-Ouest, Khalifa Bank...) alimentent le scepticisme des citoyens envers leurs gouvernants et creusent davantage le fossé entre l'Etat et la société.

A. H.



EN TOUTE LIBERTÉ

MUSTAPHA MEKIDECHE
MUSTAPHAMEKIDECHE@YMAIL.COM

RÉALISATION DES PROJETS PLANIFIÉS

Le bilan médiocre requiert-il un changement de démarche ?

L'année 2014 est celle de l'élection présidentielle mais c'est aussi celle de l'achèvement du plan quinquennal 2010-2014 et donc celle de la préparation du prochain plan 2015-2019. C'est l'occasion de faire d'abord le point sur l'état et les conditions de réalisation des projets planifiés sur la période en cours et même sur ceux du plan précédent qui traînent encore. Chaque semaine, des responsables territoriaux et sectoriels découvrent et nous font part des retards ou tout simplement de la non-exécution des projets publics dont ils ont la charge. Illustration. Le nouveau wali d'Oran, Abdelgani Zaâlane, nous apprend, au terme d'une visite d'inspection, que le stade de Belgaid d'une capacité de 40 000 places, qui devait être livré en 2014, n'en est qu'à 50% d'avancement. À Alger, la situation est encore plus grave puisque le ministre de la Jeunesse et des Sports nous apprend que "près de 57% des projets inscrits entre 200 et 2013 au profit de la wilaya d'Alger n'ont pas encore été lancés". De façon plus générale, il est clairement apparu, lors de la préparation de la loi des finances 2014 et de la session parlementaire portant revue de la loi des finances 2011, que "certains secteurs stratégiques n'ont consommé que 30% des budgets alloués dans le cadre de l'exécution du plan quinquennal (programmes de logements,

stations de dessalement d'eau de mer, infrastructures sportives, PCD, etc.)". C'est l'une des raisons qui a rendu inutile car sans objet la loi des finances complémentaire pour 2013. À ces retards s'ajoutent les surcoûts sur une grande partie des projets lancés. Ainsi l'enseignement majeur que l'on peut d'ores et déjà tirer du bilan du plan quinquennal 2010-2015 est que le rythme d'exécution des projets a fortement décroché par rapport aux planings et aux estimations formellement prévus. Ni les visites de terrain par les membres du gouvernement et les walis ni les incantations du type "toute négligence ou retard dans la réalisation des grands projets est inacceptable" ou bien "la cadence des travaux doit être accélérée" ou mieux encore "les retards de livraison des projets structurants ne seront plus tolérés", ne seront suffisantes pour améliorer les performances. On ne peut plus se contenter d'agir sur les effets visibles, mais il conviendra d'identifier les causes réelles des retards et des surcoûts et de les réduire à la racine. Le tout est de savoir si, compte tenu de l'ampleur de cette problématique et de son débordement sur le budget de fonctionnement (140 000 postes budgétés non pourvus), un simple changement de démarche suffit. On peut donc se demander s'il ne faudra pas inscrire, à

“ Mais le progrès qui reste à faire réside dans l'agenda des exercices de sorte à pouvoir contrôler, durant l'année n, l'année n-1 pour corriger en temps voulu le cas échéant, les trajectoires pour la loi de finances de l'année n+1.”

l'avenir, la dépense publique dans un nouveau paradigme. On en est, malheureusement, à se poser la question. C'est là, à mon sens, que résidera tout l'enjeu de la préparation du prochain plan quinquennal qui survient dans une année charnière. Dans tous les cas, on devrait inscrire le traitement de cette problématique dans le cadre de la rationalisation de la dépense publique et non plus dans une "inscription" systématique de projets, tous azimuts, sans

contrainte de ressources. Si cette option est retenue, il me semble que l'amélioration de la gouvernance budgétaire, ainsi définie, devait porter sur deux axes : un axe institutionnel et un axe opérationnel. L'axe institutionnel est le renforcement des prérogatives parlementaires (élaboration et suivi par l'APN) et de contrôle a posteriori (Cour des comptes) dans, respectivement, l'élaboration et l'exécution du budget. Il est vrai que cela est déjà initié avec la loi sur le règlement budgétaire, véritable "instrument de contrôle a posteriori de l'exécution du budget". Mais le progrès qui reste à faire réside dans l'agenda des exercices de sorte à pouvoir contrôler, durant l'année n, l'année n-1 pour corriger en temps voulu le cas échéant, les trajectoires pour la loi des finances de l'année n+1. La deuxième institution qui a été créée mais qu'il faudra renforcer considérablement c'est la Caisse nationale d'équipement et de développement (Cned). Sa mission est précisément de veiller à la maturation des projets d'investissements publics éligibles au financement budgétaire. Le don de la Banque africaine de développement (BAD) pour renforcer les capacités d'expertise de la Cned pour financer "la conception et la mise en place du système d'information et de la banque de données documentaires" a été utile. Il

reste à cette institution à ouvrir rapidement d'autres chantiers pour construire les capacités nécessaires face à l'ampleur des défis signalés. Dans l'axe opérationnel, nous retrouvons toute la problématique des moyens d'études et de réalisation sans omettre celle des maîtrises d'œuvre et d'ouvrage. Je vais vous dire mon sentiment sur cette question de façon directe : si on continue à faire réaliser les projets selon la démarche suivie jusqu'à présent, il ne faudra pas s'attendre à une amélioration sensible. Il est temps d'aller vers des approches novatrices d'acquisitions d'entreprises internationales de réalisation qui sont sur le marché, à des coûts historiquement bas, compte tenu notamment des effets d'une crise durable en Europe. Peu importe s'il faut élargir les prérogatives du Fonds national d'investissement (FNI), créer un fonds souverain ou bien encore donner la possibilité aux entreprises publiques et privées algériennes d'acquérir des actifs technologiques. Au passage cette démarche est valable aussi pour l'industrie. L'essentiel est de le faire. Demain, il sera trop tard car les excédents financiers auront été consommés. D'une façon ou d'une autre. Mais peut-on changer de paradigme ? Toute la question est là.

M. M.

L'ARGENT PUBLIC ENGLOUTI DANS DES CHANTIERS INTERMINABLES

SON DERNIER RAPPORT A ÉTÉ PUBLIÉ EN DÉCEMBRE 2013

La Cour des comptes entre faux lièvres et vrais dossiers

Les activités de l'institution de l'avenue Ghermoul ne sont toujours pas à la mesure des espoirs qu'avaient suscités sa "réactivation" annoncée en 2010.

Sur le papier, la Cour des comptes est une bien belle institution. La loi l'a dotée d'une noble fonction. Cette "institution supérieure de contrôle des finances publiques nationales" possède des compétences très étendues qui l'autorisent à contrôler tous les organismes publics de toute nature. Pas seulement les administrations donc, mais y compris les entreprises publiques et les entreprises mixtes dont l'État, les collectivités locales ou les organismes publics détiennent une partie du capital social. La Cour des comptes peut s'autosaisir d'un dossier relevant de son champ de compétence.

PAR :
HASSAN HADDOUCHE

Elle peut aussi être saisie par le président de la République, le Premier ministre ou les présidents des 2 Chambres du Parlement pour étudier des dossiers d'importance nationale.

Pour l'accomplissement de ces missions, elle est dotée annuellement d'un budget généreux qui s'élevait en 2011 à près de 1,8 milliard de dinars dont près de 95% sont constitués de frais de personnels.

Une tête de Turc des médias

Une belle institution qui est pourtant au cours des dernières années devenue un peu la tête de Turc des médias nationaux. Dans un contexte marqué par la révélation d'un nombre important de scandales financiers concernant directement des administrations ou des entreprises publiques, son inertie supposée a été de plus en plus mal perçue par une grande partie de l'opinion nationale. C'est certainement ce qui avait poussé la présidence de la République à annoncer, le 25 août 2010, la publication d'une ordonnance qui a élargi les missions de la Cour des comptes. Le communiqué publié à cette occasion précisait que "la Cour des comptes est désormais habilitée à formuler des recommandations visant au renforcement des mécanismes de protection des deniers publics, de la lutte contre les fraudes et préjudices au Trésor public ou aux intérêts des organismes publics soumis à son contrôle".

Pas de traces du rapport annuel

Ce texte qui avait suscité des commentaires généralement favorables à la "réactivation" de l'institution de l'avenue Ghermoul n'a cependant pas eu jusqu'ici les suites attendues.

Une conclusion fort pénalisante pour l'image de la Cour des comptes, particulièrement dans les domaines très sensibles d'un certain nombre de grandes affaires de corruption supposées qui ont défrayé la chronique et qui ne semblent pas avoir retenu l'attention des magistrats de la cour. Cette dernière est pourtant censée établir chaque année "un rapport résumant l'ensemble des constatations et observations qu'elle juge utiles d'adresser au président de la République". Elle est par ailleurs susceptible d'"informer le président de la République sur toute question d'importance particulière relevant de ses compétences, chaque fois qu'elle l'estime utile". De ce rapport qui devrait être "publié totalement ou partiellement au journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire sur décision du président de la République et dont une copie doit être transmise par la Cour des comptes à l'institution législative", on ne trouve, depuis de nombreuses années, aucune trace.

Vrais dossiers...

En fait, les seuls travaux de la Cour des comptes qui ont été portés à la connaissance de l'opinion nationale ont essentiellement concerné, au cours des dernières années, ses différents rapports d'appréciation sur les lois de règlements budgétaires.

Le dernier en date a été rendu public en décembre dernier et concerne les conditions d'exécution du



La Cour des comptes, une institution censée évaluer les dépenses publiques, demeure inactive.

budget 2011. Depuis que cet exercice de contrôle a été entamé voici trois ans, les rapports successifs des magistrats de la Cour des comptes ont pointé régulièrement un certain nombre de dysfonctionnements d'intérêt et d'importance très inégale. Au chapitre des vrais dossiers qui mériteraient sans aucun doute des investigations supplémentaires, on relèvera principalement que la Cour des comptes s'est inquiétée régulièrement du manque de fiabilité des études d'avant-projet détaillé, à l'origine en grande partie des surcoûts et de l'allongement des délais de réalisation des grands projets d'infrastructure. Elle relevait, par exemple, dans son rapport publié l'année dernière, qu'en 2010, le gouvernement avait réservé 770 milliards de dinars (près de 10 milliards de dollars) pour la réévaluation de ces projets.

La Cour des comptes évoque aussi l'octroi de marchés à des entreprises, dans des conditions douteuses, en l'absence de concurrence. Les observations de la Cour des comptes sur le montant croissant des exonérations fiscales et douanières accordées aux investisseurs et aux jeunes entrepreneurs sont aussi en passe de devenir un classique.

Elle fait état du "non-respect par certains bénéficiaires de leurs obligations ou engagements en raison de l'absence de contrôle des réalisations des dits projets d'investissement". Elle évoque, en outre, le détournement des projets de leur destination initiale et la vente d'équipements acquis grâce aux subventions de l'État.

...et faux lièvres

Au cours des dernières semaines, ce sont malheureusement ce qu'on pourrait qualifier de "faux lièvres" débusqués par le rapport publié en décembre 2013 qui semblent avoir surtout retenu l'attention des parlementaires aussi bien que

d'une grande partie des médias nationaux. Au premier rang d'entre eux on trouve le "scandale" largement imaginaire, déjà évoqué dans les rapports précédents de la Cour, concernant l'accumulation des recettes à recouvrer, totalisant, fin 2011, le montant faramineux de près de 8 000 milliards de dinars, soit près de 100 milliards de dollars et deux fois et demie les recettes générales de l'État.

Renseignements pris, il s'agit pour l'essentiel des amendes mirobolantes imposées à la BCIA

dont les montants sont évidemment irrecoverables et qui figurent pourtant dans les livres de l'État. Comme si, commente un spécialiste, "on condamne un grand criminel à 10 000 années de prison en espérant qu'il accomplira la totalité de sa peine". Le reste des montants "à recouvrer" est un peu de la même veine et concerne principalement les dettes fiscales accumulées par près d'un millier d'entreprises publiques dissoutes depuis de nombreuses années.

H. H.

BOURSE D'ALGER Séance de cotation du 20 janvier 2014

TITRES COTÉS	COURS	VARIATION	TAUX DE RENDEMENT
OBLIGATION			
SONELGAZ	5 000,00	0,00	
TITRES NON COTÉS			
		DERNIER COURS DE CLÔTURE	
ACTION			
ALLIANCE ASSURANCES Spa		610,00	
EGH EL AURASSI		390,00	
NCA-ROUIBA		405,00	
SAIDAL		470,00	
OBLIGATION			
SPA DAHLI		9 500,00	
PRINCIPAUX INDICATEURS BOURSIERS			
Capitalisation boursière :		14 019 991 460,00	
Valeur transigée :		400 000,00	
Encours global des titres de créance :		32 360 140 000,00	
Encours global des valeurs du Trésor :		298 759 000 000,00	

AVIS D'EXPERT

BILAN DES ÉCONOMIES MAGRÉBINES

Des contrastes extrêmes entre les pays du Maghreb

À l'occasion de la parution fin janvier 2014 de deux ouvrages sous ma direction et celle du docteur Camille Sari, professeur à la Sorbonne, regroupant 36 experts internationaux ((algériens locaux et bi-nationaux- marocains-tunisiens, libyens- mauritaniens et dix européens) nous présentons la problématique générale aux lecteurs de Liberté.

Le premier ouvrage traite des institutions et du volet culturel (480 pages) et le second du volet socio-économique dans toutes ses dimensions (502 pages) qui seront édités en premier en Algérie (éditions El-Maârif), et vers juin 2014 au Maroc et en France. Le Maghreb avec une dominance culturelle amazighe, est composé de cinq pays d'Afrique du Nord, du Maroc, d'Algérie, de Tunisie, de Libye et de Mauritanie. Il couvre une superficie globale d'environ 5,7 millions de km²

PAR : DR ABDERRAHMANE MEBTOUL* ASSISTÉ DE GILLES BONAFI, ÉCONOMISTE**

et comprend 90 millions d'habitants. Les contrastes restent extrêmes entre une Mauritanie très pauvre, une Algérie et Libye vivant de la rente pétrolière et gazière, une Tunisie et un Maroc confrontés à un endettement croissant. Chaque pays du Maghreb est un cas particulier rendant complexe une étude générale. De plus, les plaies du "printemps arabe" ne sont pas encore cicatrisées. La Libye et la Tunisie n'ont pas encore pris le véritable virage démocratique. Le Maroc et l'Algérie, par crainte de contagion, sont en observation.

1-Indicateurs de croissance

Indicateurs de croissance (estimations) 2012

Tableau n°1

	207,79	81,92	97,5	4,19	45,611
PIB (croissance annuelle en % prix constant)	2,5	69,7	3,2	6,3	3,6
PIB par habitant (USD)	5.693	12.777	2.998	1.157	4.232
Taux d'inflation (%)	8,9	6	1,3	4,9	5,6
Balance des transactions courantes % du PIB	5,9	35,8	-9,3	-25,8	-8
Balance des transactions courantes (milliards USD)	12,269	29,372	-9,6	-1,084	-3,63
Dette publique (% du PIB)	9,9	3,5	59	-	45,7
Investissement Total (% du PIB)	36,504	16,528	35,872	42,697	26,274

© G.Bonafi - A.Mebtoul Source : FMI

Le Maghreb est une région hétérogène et les différences de PIB et de dettes le démontrent. Sur le plan de la dette et de la balance des transactions, la différence entre pays producteurs d'hydrocarbures et les autres pays du Maghreb est énorme. L'Algérie et la Libye sont ainsi très peu endettées et le Maroc connaît un déficit chronique de sa balance commerciale, en constante augmentation. Les différentiels d'investissement en pourcentages s'expliquent par les importants investissements sur le plan minier et au niveau des hydrocarbures. (1)

2-Indice de développement humain au Maghreb

La Tunisie et l'Algérie ont des IDH très proche et la Mauritanie reste à la traîne. L'IDH de la France et ses composantes permettent d'établir un point de comparaison. La Libye, 1re en termes d'IDH, obtient d'excellents résultats avec une durée de scolarisation attendue supérieure à la France. Le classement selon le RNB par habitant moins le classement à l'IDH 2012 permet à l'Algérie de faire jeu égal avec la France.

Indice de développement humain et ses composantes - Algérie-Libye-Mauritanie-Maroc-Tunisie-France

Valeur de l'indice de développement (voir tableau 2)

3-Indicateurs du commerce extérieur

L'évolution des chiffres de la Libye qui connaît des progressions à trois chiffres est à remettre dans le contexte du gel de l'économie en 2011. La Tunisie connaît des turbulences de son économie. L'impact de la crise se répercute sur les exportations algériennes et marocaines. La Mauritanie bénéficie quant à elle de la bonne santé de son secteur minier. La balance commerciale des pays exportateurs de pétrole est largement excédentaire.

Tableau n°2

Humain 2012	0,713	0,769	0,467	0,591	0,712	0,893
Espérance de vie à la naissance 2012	73,4	75,0	58,9	72,4	74,7	81,7
Durée moyenne de scolarisation 2010	7,6	7,3	3,7	4,4	6,5	10,6
Durée attendue de scolarisation 2011	13,6	16,2	8,1	10,4	14,5	16,1
RNB (Revenu national brut) par habitant 2012	7 418	13 765	2 174	4 384	8 103	30 277
Classement selon le RNB par habitant mois classement à l'IDH 2012	4	-8	-12	-13	-6	4
IDH non monétaire 2012	0,755	0,791	0,473	0,608	0,746	0,919

© Abderrahmane Mebtoul - Gilles Bonafi
Source : United Nations Development Programme UNDP

Indicateurs du commerce extérieur en milliards USD - Algérie-Libye-Maroc-Mauritanie-Tunisie - Tableau n°3

Tableau n°3

	2012	2012	2012	2012	2012
Importations de biens f.o.b.	-44,8	-25,65	-40,3	-3,17	-22,96
Exportations de biens f.o.b.	71,9	62,22	20,8	2,64	16,89
Balance commerciale	27,1	36,57	-19,5	-0,53	-6,06

© G.Bonafi - A.Mebtoul Source : FMI Country Reports 2013

Indicateurs du commerce extérieur, évolution en % Algérie-Libye-Maroc-Mauritanie-Tunisie - Tableau n°3-1

Tableau n°3-1

	2012	2012	2012	2012	2012
Importations de biens et de services	8,04	113,26	-0,18	40,32	9,23
Exportations de biens et de services	-4,43	225,28	-1,89	4,34	6,70

© G.Bonafi - A.Mebtoul Source : FMI

4-Import-Export de l'Algérie et du Maroc auprès des principaux partenaires (2)

Malgré la crise, nous assistons à la montée en puissance des BRICS au Maghreb. La proximité géographique des pays du sud de l'Europe favorise les échanges. La France reste le premier partenaire du Maghreb mais perd des parts de marché au profit de la Chine, de la Russie et du Brésil. L'Italie (ce qui n'est pas dans le tableau) était le premier partenaire de la Libye en 2010 avec : 42,3% des exportations de la Libye, largement devant la France (15,5 %) et la Chine (9,4 %) ; 9,4 % des importations de la Libye (3e) juste derrière la Turquie (10,6%) et la Chine (9,6%).

Importations-Exportations 2012 de l'Algérie et du Maroc (millions USD) Tableau n°4

5- Poids du Maghreb dans l'économie mondiale

Avec un PIB de 437 milliards de dollars en 2012, le poids du Maghreb dans le monde représentait 0,608% du PIB mondial selon le FMI. Les contrastes sont très marqués, et le Maghreb est encore loin de la convergence économique nécessaire à la création d'une zone monétaire optimale comme le démontre le graphique ci-dessous concernant le PIB des pays du Maghreb. Nous pouvons cependant distinguer deux groupes et placer la Mauritanie à part : les pays exportateurs d'hydrocarbures, l'Algérie et la Libye. L'Algérie possède un PIB plus de quatre fois supérieur à celui de la Tunisie et 49,59 fois supérieur à celui de la Mauritanie ;

Tableau n°4

	Algérie		Maroc	
	Import	Export	Import	Export
France	6.433,3	6.124,1	5.548,4	4.619,4
Allemagne	2.591,1	238,1	2.139,3	644,7
Royaume-Uni	1.283,3	3.668,0	982,9	3.540,9
Italie	5.191,0	11.512,5	2.196,3	782,3
Espagne	4.343,2	7.809,3	5.901,4	3.540,9
USA	1.769,7	7.809,3	2.858,9	929,7
Chine	5.964,8	2.596,6	2.967,8	278,8
Russie	1.207,4	3,1	2.350,4	251,6
Bésil	1.343,7	3.395,4	1.013,2	1.266,3
Inde	1.107,5	1.067,1	507,7	1.160,5

© G.Bonafi - A.Mebtoul
United Nations Commodity Trade Statistics Database

les pays importateurs de pétrole et de gaz, le Maroc et la Tunisie ; la Mauritanie, un pays qui n'a pas encore amorcé son tournant économique avec un PIB très faible de 4,19 milliards de dollars en 2012 selon le FMI. Selon une étude publiée par la Banque mondiale en 2009, la non intégration du Maghreb leur fait perdre chaque année plusieurs points de croissance. Selon une autre étude du FMI en 2012, la crise mondiale et surtout européenne impacterait lourdement le Maghreb. Un impact négatif de 1% du PIB de la zone euro se traduit par un choc négatif à la production de 0,65 % au Maghreb. Les liens avec l'Europe (zone euro) sont ainsi clairement démontrés avec un impact 3,25 fois plus important par rapport aux USA ou à la Chine. En effet, quatre facteurs clés expliquent l'impact de la zone euro : l'Europe absorbe 60% des exportations maghrébines ; les IDE proviennent pour l'essentiel d'Europe ; le tourisme qui concerne essentiellement les habitants de la zone euro ; la diaspora qui vit essentiellement en Europe.

6-Les économies maghrébines dominées par la sphère informelle

L'Algérie compte 38,48 millions d'habitants en 2012 pour environ 11 984 410 de la population active. Selon un document du ministère du Commerce algérien en date de février 2013, il existerait 12 000 sociétés écrans avec une transaction qui avoisinerait 51 milliards d'euros, soit 66 milliards de dollars, plus de quatre fois le chiffre d'affaires de toutes les grandes entreprises privées algériennes. La Tunisie, pour 2012, aurait 10,78 millions d'habitants pour une population active de 3 896 132. Le secteur informel est estimé en 2010 à environ 38% du PIB et 53,5% de la main-d'œuvre. Le secteur informel est estimé en 2010 à environ 38% du PIB et 53,5% de la main-d'œuvre. Hernando De Soto note pour la Tunisie en 2012, que 524 000 entreprises sur un total de 616 000 sont extralégales (85%), les actifs équivalant à un montant de 22 milliards de dollars US. Pour la Mauritanie, pour 2012, la population totale est de 3,796 millions pour une population active de 1 187 609. Concernant la sphère informelle, elle représenterait plus de 60% de la population active dans les centres urbains et plus de 70% en zone rurale avec la prédominance des emplois de fonctionnaires au niveau de la capitale. Pour 2012, la Libye, dont la guerre civile a fortement affecté son économie, nous aurions 6,155 millions d'habitants pour une population active de 2 300 237, selon la Banque mondiale, d'autres sources indiquant entre 6,4 et 6,8 millions d'habitants fortement concentrés dans trois principales villes : Tripoli, Benghazi et Al Bayda, où les enquêtes sur la sphère informelle sont inexistantes. Cette sphère se développe depuis la chute du régime de Kadhafi, expliquant en partie les tensions au Sahel (trafic d'armes, de drogue). D'une manière générale, au Maghreb, la sphère informelle dépasse 50% de la superficie économique servant, certes, à court terme de tampon social mais décourageant les véritables entrepreneurs créateur de richesses.

En bref, le Maghreb connaît une marginalisation croissante au sein de l'économie mondiale. La non intégration lui fait perdre plusieurs points de croissance, ce qui ne peut qu'accentuer les tensions sociales au niveau de cette région stratégique.

A. M.

ademmebtoul@gmail.com

(*) PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS - EXPERT INTERNATIONAL EN MANAGEMENT STRATÉGIQUE

(**) GILLES BONAFI - ÉCONOMISTE FRANÇAIS-

PRÉPARE ACTUELLEMENT UNE THÈSE DE DOCTORAT SOUS LA DIRECTION DU PROFESSEUR ABDERRAHMANE MEBTOUL "COMMENT PROMOUVOIR LES FILIÈRES PRODUCTIVES INTÉGRATIVES AU MAGREB".

ÉMERGENCE D'UNE ÉCONOMIE SAIN ET TRANSPARENT

L'apport de la profession comptable

Les réformes économiques entreprises par les pouvoirs publics permettent le passage d'un système économique fortement centralisé vers un système de libre initiative.

Ce nouveau système nécessite des outils d'accompagnement et de contrôle de même qu'un environnement juridique et fiscal adapté. C'est pourquoi les décideurs ont mis en place tous les moyens qui permettent d'atteindre les objectifs fixés, parmi

PAR : **TRAIA LAKHDAR** *

lesquels nous citons la profession comptable en tant qu'outil de contrôle et d'accompagnement des opérateurs économiques, cette profession a été érigée en tant que profession libérale par la loi 91/08 du 27 avril 1991, le 8 avril 1992 fut élu le premier ordre national des experts-comptables, commissaires aux comptes et comptables agréés au Palais des nations, et ce, conformément au décret 92/20 du 13 janvier 1992, l'ordre a pour mission le développement et la promotion de la profession comptable en vue d'aider les opérateurs économiques à présenter des états financiers fiables et transparents d'une part et de par sa mission d'auxiliaire de justice, dans la mesure où il révèle toute infraction ou délit qu'il aura à constater tout au long de sa mission d'autre part, pour accomplir ses missions, le professionnel comptable a besoin d'actualiser et parfaire ses connaissances, cette noble exercice relève de l'instance dirigeante de l'institution ordinaire. On enregistre néanmoins une accumulation d'infractions durant les deux dernières décennies. Nous citons dans cette contribution celles ayant un impact négatif sur le niveau général des professionnels et de la profession :

1/ Dans le cadre de l'article 62 de la loi 91/08 du 27 avril 1991, des agréments d'expert-comptable ont été délivrés à des personnes ayant accompli le stage d'expert-comptable en France, sa-

chant que ces personnes ne possèdent aucun diplôme universitaire ni baccalauréat, en infraction au principe de territorialité des lois.

2/ Des agréments d'expert-comptable ont été délivrés à des personnes titulaires de titres professionnels obtenus à l'étranger sans équivalence, en infraction du principe de territorialité des lois.

3/ Des agréments ont été délivrés à des personnes ayant accompli leur stage en Algérie mais bien après le 27 avril 1991, tel que prévu par l'article 62 de la loi 91/08

4/ Infraction au principe d'égalité des citoyens devant la loi :

En effet, certains professionnels ayant accompli leur stage à la date de promulgation de la loi 91/08 du 27 avril 1991 ont été autorisés à exercer en qualité d'expert-comptable, ces derniers continuent à ce jour d'exercer, ils se disent qu'ils sont experts-comptables de droit, la question que se posent les confrères, ces personnes se considèrent au-dessus de la loi et semblent oublier que nous sommes dans un État de droit.

5/ Des agréments de commissaires aux comptes ont été délivrés à des personnes ne remplissant pas les conditions de la loi 91/08 ni de la décision 51 du ministère des Finances, ces agréments ont été remis suite à une réhabilitation des comptables régis par l'ordonnance de 72 et que certains d'entre



La fonction d'expert-comptable contribue à une transparence dans la gestion des finances publiques.

eux étaient en voie d'extinction, il y a lieu de signaler que ce genre d'agissements des élus est observé à la veille de chaque élection.

6/ Pour noyer définitivement la profession, une décision a été prise et qui consiste à agréer le maxi-

mum d'experts-comptables sans distinction de niveau ni de qualification.

7/ Des experts-comptables qui émargent sur le budget de l'État exercent en toute impunité la professions d'expert-comptable aux comptes, alors que la loi 10/01 a rendu incompatible l'exercice de la profession avec la fonction de salarié.

8/ Des retraités tous secteurs confondus exercent la profession malgré l'incompatibilité prévue par la loi 10/01 et 91/08, ces retraités proviennent en majorité de la fonction publique.

Suite aux dissensions qui rongent la profession de l'intérieur, les pouvoirs publics ont pris un texte ayant pour objectif la réorganisation de la profession en date de juin 2010, 3 ans après, nous constatons la reproduction des mêmes infractions :

- Application de la loi 10/01 du 29 juin 2010 avec effet rétroactif.

- Examen de l'expertise comptable sans couverture juridique et plein d'autres irrégularités

Instauration de cahier de charges pour l'obtention de mandats de commissaires aux comptes. Cette obligation a introduit la concurrence déloyale et a contribué à faire émerger une catégorie de professionnels peu soucieuse de la qualité technique ou juridique des travaux d'audit qu'ils ont à effectuer, à cela s'ajoutent de probables agissements qui peuvent nuire à la profession dans son ensemble. Il faut également signaler l'apparition de partenariat de certains nationaux avec des cabinets étrangers dont le but est d'accaparer les mandats de commissariats aux comptes des entreprises de droit algérien mais de capitaux en provenance du Moyen-Orient et d'Asie de façon douteuse, car la loi 10/01 du 26 juin 2010 ne permet pas aux étrangers d'exercer en qualité de commissaires aux comptes. Compte tenu de ce qui précède, nous interpellons les pouvoirs publics à l'effet de mettre de l'ordre dans cette profession qui a souffert d'un vide juridique qui a duré deux décennies, durant lesquelles d'énormes dégâts ont été commis, tantôt au nom de l'amélioration de la qualité, tantôt au nom d'une meilleure organisation de la profession.

T. L.

(*) COMMISSAIRE AUX COMPTES

LU POUR VOUS

ANIREF VOICE

L'excellence : le challenge

Lédition no 20 de décembre 2013 du bulletin d'information trimestriel de l'Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière, Aniref Voice, a consacré son dossier à l'amélioration continue des compétences et des performances. Dans ce dossier, le bulletin revient sur la validation de l'Aniref par l'EFQM "Committed to Excellence". On apprend que, le 18 mars 2012, l'Aniref avait signé une convention de partenariat avec le programme "Développement économique durable" portant sur le projet pilote d'implémentation du système EFQM. L'Aniref est ainsi devenue membre de cette fondation. En s'engageant dans le modèle d'excellence EFQM, l'Aniref cible, à travers l'application de ce système d'excellence, l'amélioration continue des performances de son organisation et de la qualité du management de ses missions, principalement le programme de création et d'aménagement des nouveaux parcs industriels. Dans son édito, la directrice générale, Hassiba Mokraoui, explique que "le modèle d'excellence EFQM doit permettre à notre agence de comprendre les relations de cause à effet entre ce que nous faisons et les résultats que nous obtenons". Le dossier comprend également un aperçu des enjeux globaux et perspectives locales du développement durable présenté par Ali Harbi, consultant/gérant du cabinet de conseil AHC

consulting. Considérant le développement durable comme un enjeu de gouvernance, Ali Harbi souligne que la démultiplication des initiatives en matière de développement durable a amené progressivement le débat sur les enjeux de gouvernance. Il s'est rapidement avéré que sans un schéma de gouvernance, les initiatives en matière de développement durable restaient isolées, à faible impact et à caractère activiste ou philanthropique. Le dossier s'est clôturé par un article qui traite de l'Institut algérien de normalisation (Ienor). En plus de nombreuses informations sur l'institut comme les grands métiers de l'Ienor, son fonds documentaire, sa banque de données unique et son service d'information et de recherche, l'article met en évidence la nécessité de s'aligner sur les normes internationales qui s'avère indispensable pour améliorer significativement la compétition de nos entreprises. En plus du dossier, l'Aniref Voice est revenu en détail sur le séminaire régional de Béchar organisé par l'Agence en novembre 2013, portant sur les nouveaux arcs industriels et le développement local. On y trouve également une présentation des potentialités de la wilaya de Béchar et une fiche technique du nouveau parc industriel de Béchar qui s'étend sur 187 ha. Ce parc s'inscrit dans le cadre du programme des 42 nouveaux parcs industriels prévu par les pouvoirs publics.



COLONISATION ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN EN ALGÉRIE

Le bilan ne plaide pas en faveur de la loi française de 2005

Cinq années après avoir fini par substituer le terme de Guerre d'Algérie à l'expression Opérations effectuées en Afrique du Nord (loi d'octobre 1999), le Parlement français vote une autre loi où il est question de bienfait colonial en Afrique du Nord.

Il y a amalgame entre la reconnaissance d'une nation envers ses rapatriés et l'agression mémorielle contre une autre nation qui a souffert des affres du colonialisme, comme vient de le rappeler le Président français en visite en Algérie. Les premiers intellectuels à réagir contre cette usurpation de fonction scientifique de la part du politique

PAR :
MOHAMMED KOUIDRI *

sont les intellectuels français, les historiens en particulier.

Leur réaction interpelle leurs homologues algériens, en premier les chercheurs en sciences sociales et bien évidemment les historiens spécialement. Dans ce sens, le présent article se propose d'être une modeste contribution à la connaissance scientifique de l'évolution de la société algérienne dans le système colonialiste et l'impact que celui-ci a eu sur elle dans son développement humain.

L'ensemble des chercheurs à travers le monde s'accorde à dire aujourd'hui que les deux piliers essentiels du développement humain sont : la santé qui favorise le développement physique, psychique et anthropométrique ; et l'éducation qui détermine l'émancipation culturelle, intellectuelle et spirituelle de l'homme, ainsi que ses progrès scientifiques et technologiques.

L'indigénat, un statut déshumanisant

La mainmise coloniale progressive sur la terre algérienne s'est faite par la force des armes et l'expropriation administrative des Algériens de leurs terres, sous les coups de lois qui visent à déstructurer l'ordre économique traditionnel, comme la loi Warnier. Un stratagème implacable est mis en place à travers la relégation de l'Algérien à un statut d'infériorité, sans même l'espoir de naturalisation, en même temps que l'octroi de la nationalité française à tous les indigents venus d'Europe chercher fortune en Algérie. La déstructuration de la base économique traditionnelle solidaire tribale et l'introduction du marché, inconnu jusqu'ici, forcent inéluctablement les Algériens à la déchéance, à la famine et aux épidémies. La déstabilisation économique de la société algérienne l'a extrêmement fragilisée. Les tentatives d'extermination par les armes qui ont échoué se poursuivront par la faim et la maladie. Au milieu du siècle passé, il est relevé que l'espérance de vie des Européens en Algérie (60 ans pour les hommes et 67 ans pour les femmes) est 2 fois plus élevée que celle des indigènes. À la veille de l'indépendance, cette dernière est estimée à 47 ans environ, malgré les mesures sociales prises par le gouvernement français en faveur des Algériens après le déclenchement de la guerre de libération. Depuis l'indépendance, et grâce à la politique sociale de "perfusion de réanimation" devrait-on dire, l'espérance de vie des Algériens s'est beaucoup rapprochée de celle des Français aujourd'hui (respectivement 76 ans et 82 ans en 2012). Sur un autre plan, des indications fort intéressantes sont données qui montrent que la scolarisation des enfants était un fait largement répandu dans les principales villes algériennes, comme Alger, Constantine, Tlemcen, et d'autres villes de l'intérieur qui pullulaient de zaouïas et de médersas, l'équivalent des écoles religieuses et privées européennes, avant l'occupation. Le monde rural avait aussi ses jouama' (mosquées avec médersa) disséminés à travers villages et hameaux. Même les enfants de bédouins bénéficiaient de l'enseignement d'un taleb itinérant, saisonnier. Le premier acte de la colonisation a été de fermer les médersas et de soumettre l'ouverture à autorisation militaire. Pour les écoles des autres cultes, chrétien et israélite, une simple déclaration auprès du ministère de l'Éducation, via l'administration locale, suffisait. Jules Ferry, surnommé le père de l'enseignement laïque, avait une conception bien singulière de la laïcité lorsqu'il s'agissait des indigènes : la civilisation pour les races inférieures signifiait la soumission et l'as-



Le peuple algérien ne peut considérer les massacres subis durant la guerre comme aspect positif de la colonisation.

servissement "civilisé". Comme on a pu le constater à l'indépendance, les cadres supérieurs ou même intermédiaires étaient presque tous de la communauté coloniale. Pendant 132 ans, alors que l'Algérie était française, il n'y a pas eu un seul transfert technologique, même pas pour fabriquer un clou, bien que la France métropolitaine ait été, depuis très longtemps, parmi le peloton de tête des nations les plus avancées. Et, comme les autres domaines du savoir, les deux secteurs qui sont à la base du développement humain ont été pratiquement fermés aux Algériens : l'agronomie et la médecine. Le bilan colonial, en termes de développement humain en Algérie, ne plaide pas en faveur de la loi française de 2005. L'objectif réel de toute colonisation est la domination des colonisés et l'exploitation de leurs richesses au profit de la puissance coloniale.

Une fois le pays occupé, il ne fallait surtout pas que les indigènes soumis se transforment en rebelles. Pour cela, l'écrasante majorité de la population devait être maintenue dans la nécessité et l'ignorance. Parmi la classe politique française, il y a des hommes comme Claude Cheysson qui ont admis cette vérité. À Djenane El-Mithak, lors d'une conférence, en plein milieu de la tragédie nationale, il avait déclaré : "La France devrait avoir honte d'avoir légué à l'Algérie 93% d'analphabètes."

Les bienfaits de l'indépendance sont manifestes

Le démographe-chercheur Kamel Kateb relève que, durant les premières décennies de la colonisation, l'évolution démographique coloniale est ascendante, alors que celle des Algériens va dans le sens contraire. Les tendances s'inversent dès le milieu du XXe siècle, mais il faudra attendre l'indépendance pour que le développement humain algérien reprenne vraiment, en termes de santé et de culture.

Les stratèges de la colonisation projetaient de vider l'Algérie de sa population pour y installer une

autre, venue d'Europe. Les lois de l'histoire et de la démographie ont fait que ce soit la France qui accueille aujourd'hui près de 3 millions de résidents d'origine algérienne.

Ayant hérité d'une population en grande majorité exsangue, mal-nourrie et morbide, l'État algérien indépendant se devait d'engager une lutte pour la restauration d'une santé publique et d'une anthropométrie évolutive. Qu'il s'agisse de production agricole, en termes absolus ou de rendement à l'hectare, les progrès sont bien réels, quoique très insuffisants par rapport à la demande céréalière de la population algérienne en rapide croissance. La production céréalière, en termes absolus, a ainsi doublé (95,4%) sur la période. Les rendements à l'hectare ont plus que doublé, passant d'environ 6,35 q/ha en moyenne (valeur médiane) durant la première décennie de la période à environ 14,2 q/ha pour la dernière décennie. Mais rattrapée par une croissance démographique exponentielle, l'Algérie a dû recourir à l'importation pour combler le déficit.

La raison de l'augmentation de la facture alimentaire à l'importation n'est, cependant, pas seulement quantitative. Elle est aussi qualitative, parce que la politique alimentaire/nutritionnelle et de santé publique depuis l'indépendance se devait de rétablir une tendance à l'évolution anthropométrique positive. Elle se devait d'importer les compléments nutritifs qu'elle ne produit pas ou qu'elle produit en quantité insuffisante. Ce genre de denrées, comme les protéines et les produits calorifiques et riches en éléments nutritifs divers, est généralement chèrement facturé sur le marché international. Le résultat des efforts nutritionnels est probant. En 2011, la proportion des mal-nourris est tombée à 0,5%, soit trois fois moins que l'objectif du millénaire (OMD) à l'horizon 2015. Grâce à des programmes d'éradication épidémiologique d'envergure lancés par le pays, aidé en cela par la coopération internationale, bilatérale et multilatérale des deux camps de la guerre froide, surtout de l'OMS, la popu-

“ Comme les autres domaines du savoir, les deux secteurs qui sont à la base du développement humain ont été pratiquement fermés aux Algériens : l'agronomie et la médecine. Le bilan colonial, en termes de développement humain en Algérie, ne plaide pas en faveur de la loi française de 2005. L'objectif réel de toute colonisation est la domination des colonisés et l'exploitation de leurs richesses au profit de la puissance coloniale. Une fois le pays occupé, il ne fallait surtout pas que les indigènes soumis se transforment en rebelles. Pour cela, l'écrasante majorité de la population devait être maintenue dans la nécessité et l'ignorance. ”

lation algérienne a pu être soulagée de plusieurs épidémies endémiques, dès la seconde décennie de l'indépendance. La priorité était donnée à la protection de la mère et de l'enfant parce que la mortalité infantile, juvénile et maternelle était anormalement élevée. Les progrès de la lutte antiépidémique et le développement médical créent un nouveau contexte sanitaire, beaucoup plus favorable au développement humain rapide et massif. Le ratio médecin/population, par exemple, est passé de 1/8112 en 1966 (l'écrasante majorité des médecins étaient des étrangers) à 1/640 en 2010 (les médecins sont algériens). Les dépenses en santé par rapport à la production intérieure brute (DNS/PIB) ont beaucoup progressé en volume et à un rythme rapide, au moment où le PIB ne cesse d'augmenter ; de 1,6% en 1973, elles ont atteint 5,2% en 1988 et dernièrement 5,4% en 2011. Les progrès en termes de nutrition et de santé en général sont allés de pair avec une généralisation rapide de la scolarisation. À l'indépendance, le taux de scolarisation des enfants n'atteignait pas 20%, avec une large prédominance masculine. Aujourd'hui, ce taux atteint 98% et l'écart en termes de genre est devenu négligeable. Aux niveaux moyen et secondaire, on observe ces dernières années, une tendance à la "féminisation" des taux de réussite, de même qu'à l'université. La très forte réduction de l'analphabétisme et les progrès de scolarisation exemplaires ont valu à l'Algérie d'être plusieurs fois distinguée par les experts de l'Unesco et de l'Unicef.

La formation en médecine et dans l'agriculture, deux domaines qui ont un lien direct avec le développement humain, a comblé le déficit hérité de la colonisation et au-delà. Le développement humain en Algérie n'est pas seulement une réalité quantitative et physique. Il s'exprime aussi en termes qualitatifs, notamment en ce qui concerne la question du genre qui a accusé un grand retard, dû aussi bien à l'impact direct du colonialisme sur le blocage historique de la société algérienne qu'à l'impact indirect de ce même colonialisme par son renforcement des forces les plus rétrogrades de la société, dont la victime première est la femme. Les données disponibles indiquent que l'indice sexo-spécifique du développement humain (ISDH) est passé de 0,725 en 2006 à 0,732 en 2007 puis à 0,745 en 2008. Le progrès le plus significatif dans ce domaine est celui de la participation politique féminine. Depuis la parution d'une nouvelle loi électorale en 2012, l'Algérie compte parmi les rares pays (30 sur les 193 que compte l'Organisation onusienne) à avoir atteint l'objectif du millénaire avant terme, en matière de participation féminine aux assemblées élues, à tous les niveaux politiques du pays, à un minimum de 30% fixé par l'ONU.

À la veille du cinquantenaire de son indépendance, célébré le 5 juillet 2013, l'Algérie a été distinguée par l'organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), lors d'un événement spécial en marge de sa 38e Conférence. La distinction a été adressée à l'Algérie, pour avoir réalisé l'objectif numéro un du millénaire pour le développement avant l'échéance fixée à 2015. Le pays a réalisé d'autres Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), qui sont au nombre de huit. La pauvreté extrême qui était quasi générale au moment de l'accès du pays à son indépendance avait été estimée à 1,8% en 1988. Elle est passée à 0,6% en 2005 pour s'établir à 0,4% en 2011, alors que l'objectif était fixé à 0,8% en 2015. Les bienfaits de l'indépendance sont aussi manifestes sur la population algérienne que l'ont été, jadis, ceux du colonialisme sur la population coloniale venue d'Europe, souvent poussée par ses conditions socioéconomiques et culturelles difficiles. Après avoir accompli ces progrès massifs, les Algériens sont aujourd'hui revendicatifs et plus exigeants sur la qualité, à commencer par celle de la vie, en termes de liberté, démocratie et civilisation.

M. K.

(*) Sociologue, enseignant-chercheur à la faculté des Sciences sociales d'Oran

CONFÉRENCE-DÉBAT INTITULÉE "LA MÉMOIRE ET APRÈS ?"

Relire le passé pour construire le présent

À l'occasion du lancement du magazine *AlgerParis*, une conférence-débat intitulée "La mémoire et après ?" s'est tenue, avant-hier après-midi, à l'Institut français d'Alger et a été animée par l'historien Benjamin Stora, le politologue, sociologue et écrivain, Alfred Grosser, l'écrivaine et militante féministe, Wassyla Tamzali, et le sociologue, Dominique Wolton.

Moderée par Olivier Breton, directeur de la publication et de la rédaction d'*AlgerParis* — un bimestriel qui tend à "ré-enchanter" les relations algéro-françaises —, cette rencontre — à l'intitulé plus ou moins controversé dans la mesure où les questions des mémoires n'ont pas été réglées des deux côtés de la Méditerranée et, par conséquent, il est peut-être hasardeux de se projeter dans l'après-mémoire — s'est articulée autour de quatre axes qui cherchent à comprendre "la place de la mémoire dans tout processus de réconciliation" : comment le couple franco-allemand a-t-il pu se réconcilier ; comment les relations algéro-françaises s'inscrivent-elles ; dans le contexte de globalisation, ne faudrait-il pas "dépasser" la question de mémoire ; et enfin, le contexte algérien et le partenariat gagnant-gagnant entre les deux pays.

Le sociologue Alfred Grosser s'est demandé au début de son exposé si le couple franco-allemand peut servir de modèle. Pour lui, cela n'a pas été possible dans certains pays (le Liban, le Rwanda et l'Arménie), mais le franco-allemand a fonctionné, parce que "l'Allemagne s'est complètement transformée après le nazisme". Cependant, M. Grosser relève qu'"il n'y a pas de culpabilité collective" et croit en une "mémoire créatrice" qui peut aider à surmonter le passé et créer un avenir. "Il faut considérer ses propres identités et se distancier de ses propres identités", a-t-il affirmé. Et d'ajouter : "Il est fondamental qu'on prenne ses distances avec ses identités pour prendre conscience du positif et du négatif, et transformer la négativité du passé en quelque chose de positif." Pour sa part, Dominique Wolton

a considéré que la mondialisation et la fin des frontières, qui ont engendré la "revendication des identités culturelles", qui s'expriment aujourd'hui par l'identité religieuse, mais qui devraient plus tard englober tout le concept, imposent à reconsidérer et à réactualiser la question des mémoires, car ce qui importe est "comment organiser la cohabitation". Selon lui, il est "nécessaire" de revaloriser les identités culturelles, tout en recensant et en faisant beaucoup de comparatismes. "L'altérité, c'est l'enjeu politique du XIX^e siècle", a-t-il soutenu, tout en rappelant que la langue — véhicule de culture par excellence — ou la diversité linguistique est capitale, qu'il faut revaloriser afin d'éviter "le repli nationaliste". Rejoignant Alfred Grosser, M. Wolton a insisté sur le fait qu'il faut "retravailler la mémoire créatrice". Wassyla Tamzali a, quant à elle, confié que le duo "franco-algérien, ça me renvoie à de grandes stratégies inabouties", tout en estimant qu'il faut "préparer l'arrivée de cette réconciliation qui ne saurait tarder". À cela, M. Grosser rétorquera qu'il n'est pas question de réconciliation, mais de "connaissance". Quant à la question de la mémoire, pour elle, les jeunes l'ont déjà dépassée et se projettent plutôt dans l'avenir. On serait tenté de se demander si c'est la mémoire telle que transmise ou si c'est l'histoire désincarnée qu'ils ont apprise à l'école qui ne représentent plus grand chose pour les jeunes. Si on penche pour la deuxième option, alors la responsabilité est grande pour les générations qui ne sont plus tout à fait jeunes.

L'historien Benjamin Stora, qui a proposé au responsable du magazine *AlgerParis* de mettre en valeur (et notamment en Une) des acteurs de la société civile et à être plutôt dans des rapports de société, a relevé qu'il y a en Al-



Rencontre hier à l'IF Alger. De g à dr : Benjamin Stora, Dominique Wolton, Alfred Grosser, Wassyla Tamzali et Olivier Breton.

gérie et en France deux rapports la mémoire. Selon lui, "le problème en France, c'est de rentrer dans la mémoire", alors qu'en Algérie, l'enjeu est de "regarder vers autre chose". De plus, la perception et le rapport à l'histoire en Algérie se concentrent sur les causes (et d'ailleurs, pour lui, le déclenchement de la Révolution a peut-être une résonance beaucoup plus forte chez les Algériens que l'Indépendance), alors que du côté français, l'intérêt porte sur "les traumatismes de la défaite". Si pour Benjamin Stora parmi les fausses comparaisons qui existent, il y a le modèle franco-allemand, pour Alfred Grosser, comparer ne signifie pas calquer ou reprendre à l'identique, alors que pour

Dominique Wolton, l'idéal est de faire "cohabiter les mémoires", et travailler ou renforcer cette cohabitation par des projets communs. Lors du débat avec le public, la question des archives a été abordée, et M. Stora a rappelé qu'il y a des archives françaises qui existent en Algérie, mais qui ne sont

pas recensées. Selon lui, un travail dans ce sens est impératif. M. Stora a, par ailleurs, relevé que les mots "relation" et "rapport" ont une forte résonance dans le cas de l'algéro-français et que ce qui est fondamental est la "construction de rapports égaux".

SARA KHARFI

LA DEUXIÈME ÉDITION AURA LIEU DU 23 JANVIER AU 1^{ER} FÉVRIER

Journées du film européen d'Alger

Marek Skolil, ambassadeur chef de la délégation de l'Union européenne en Algérie, a animé, hier matin à la salle Atlas de l'hôtel Sofitel à Alger, une conférence de presse durant laquelle il a annoncé la tenue de la deuxième édition des Journées du film européen d'Alger, après cinq années d'interruption, la première édition remonte à 2009. Organisées par la délégation de l'Union européenne en Algérie, avec le concours des services culturels des États membres de l'UE, ces journées auront lieu du 23 janvier au 1^{er} février à la filmathèque Mohamed-Zinet (sise à Riadh El-Feth). M. Skolil a rappelé que ce "festival s'inscrit dans le dialogue interculturel que nous soutenons". Et d'ajouter, concernant les films qui tendent "à rapprocher le public algérien de l'Europe" : "La diversité thématique reflète la diversité cinématographique en Europe. La cinématographie européenne est très riche."

Au total, 18 films seront à l'affiche, ainsi que le documentaire algérien *La Chine est encore loin* de Malek Bensmail, en plus d'une sélection de courts métrages de la rive sud de la Méditerranée.

La programmation est variée, et il est proposé des films de renom tels *In the Shadow* de David Ondricek, *Quartet* de Dustin Hoffman, *Le Havre* d'Aki Kaurismaki, *La petite Venise* d'Andrea Segre, ou encore *Les saveurs du Palais* de



Conférence de presse, hier matin à Alger, des Journées du film européen.

Christian Vincent. Rappelons que cette dernière projection sera marquée par la présence de Danièle Mazet-Delpeuch, cuisinière de François Mitterrand, qui a inspiré le film. Par ailleurs, deux master class seront organisées, ainsi qu'une conférence portant sur le documentaire dans le monde arabe.

Ajouter à cela, la présence de 7 invités (réalisateurs ou scénaristes des films qui seront présentés dans le cadre de ces journées.

Le long métrage français, *Gare du Nord* de Claire Simon, a été choisi par la délégation de l'UE en Algérie pour ouvrir la manifestation, demain à 19h. Rappelons, enfin, que l'accès est gratuit pour le public.

R. C.

KAMEL DAOUD AU CAFÉ LITTÉRAIRE DE BÉJAÏA
"J'ai démantelé l'œuvre de Camus, mais avec amusement"

Le Café littéraire de Béjaïa a accueilli, samedi dernier au Théâtre régional de Béjaïa, l'écrivain et chroniqueur Kamel Daoud pour une rencontre autour de son dernier roman *Meursault contre-enquête* (éditions Barzak). L'occasion a été ainsi donnée à l'un des principaux animateurs de la chronique "Raina raïkoum" d'expliquer la démarche qui a donné naissance à son dernier livre, mais de s'étaler aussi sur son parcours d'écrivain journaliste, ses choix d'écriture et ses thèmes de prédilection. "Mon travail de journaliste a commencé sur un malentendu parce que j'ai cru que le métier allait me rapprocher plus de la littérature. Qu'il allait me permettre de garder contact avec l'écriture. C'était une erreur", a souligné Kamel Daoud. Et d'expliquer : "C'est un métier avec ses contraintes. Il phagocyte le temps. Parce que le journalisme en Algérie est un engagement ; d'un coup vous n'avez pas le temps de rêver." Cependant, cela ne l'a pas empêché de faire des "va-et-vient" entre la chronique et la littérature. Mais pour cette dernière, l'auteur de *La Fable du nain* a fait son choix. Il refuse la littérature d'engagement ou de combat, qu'il dit se terminer avec la fin des problèmes : "Je préfère la littérature qui fait rêver." Il précise : "Un livre peut être engagé, mais pas le but du livre. Si on s'enferme uniquement dans le plaidoyer, il vaut mieux être, à mon avis, avocat plutôt que romancier." Et de poursuivre : "J'étais fasciné par les grandes histoires de l'humanité que j'ai eu envie de réécrire." Un exercice de

réécriture auquel il s'est adonné, d'ailleurs, dans son dernier-né *Meursault contre-enquête* et où, dans une démarche ludique et audacieuse, il "démantèle" l'*Étranger* de Camus. "J'ai inversé l'œuvre de Camus pour faire parler quelqu'un de plausible." Une démarche plus nuancée, d'où cet ajout : "J'ai démantelé l'œuvre de Camus mais avec amusement. Camus a décrit les Arabes comme des silhouettes effacées, muettes... moi j'ai pris les pieds-noirs et je les ai mis dans le même rapport de discrétion et d'effacement par rapport au narrateur." Mais ce n'est pas dans le but d'être dans l'insulte ou le règlement de compte mais celle d'utiliser Camus comme un prétexte pour le texte. "J'ai voulu me servir de Camus pour résoudre mes propres problèmes", a reconnu Kamel Daoud. La déconstruction de l'œuvre de Camus s'est faite en poussant les limites du ludique et de la plaisanterie. L'œuvre se veut aussi un salut pour l'écrivain et pour les lecteurs et sert à répondre à ses propres questionnements, d'où le recours à des thèmes tels que le religieux et la mort, et des notions telles que la guerre et le chahid que l'écrivain-chroniqueur n'a pas hésité à "démanteler". L'auteur a expliqué qu'il a toujours voulu que "le mot ait son sens le plus positif. Pas le sens de la paresse, de démission, de fatalisme, de négation, de repli sur soi, mais qu'il ait le sens de conquête, de droit, de devoir, de source et de créativité. Le rêve n'est pas un produit secondaire de la paresse."

HAKIM KABIR

LAGHOUAT

La rentrée scolaire 2014-2015 se prépare déjà

Près de 11 000 nouveaux élèves sont attendus pour la prochaine rentrée, dont 6000 élèves prendront le chemin de l'école pour la première fois et 5000 autres rejoindront les bancs des classes du préscolaire.

Les préparatifs se sont accélérés ces derniers jours pour que tous les nouveaux projets soient prêts pour la rentrée scolaire 2014-2015 à Laghouat. En effet, en prévision de la prochaine rentrée scolaire, Youcef Chorfa, wali de Laghouat, a réuni, cette semaine, tous les directeurs et autres responsables concernés par la préparation de la rentrée scolaire.

Averti de certaines situations vécues les années précédentes, le wali a prévu la tenue d'une réunion de travail par mois pour évaluer l'avancement de ce dossier sensible.

Plusieurs établissements scolaires et autres infrastructures d'accueil seront réceptionnés, notamment "quatre nouveaux lycées, deux collèges, cinq groupes scolaires de grande envergure, des demi-pensions, plus d'une dizaine de salles de sport", ont indiqué les responsables de l'académie de Laghouat. Près de 11 000 nouveaux élèves sont attendus pour la prochaine rentrée scolaire, dont 6000 élèves prendront le chemin de l'école pour la première fois et 5000 autres rejoindront les bancs des classes du préscolaire, selon les services chargés des statistiques à la direction de l'éducation de Laghouat. Pour un meilleur taux d'occupation des locaux (TOL), de nouvelles écoles et des lycées ouvriront leurs portes dans plusieurs localités de la wilaya de Laghouat.

Ces nouvelles acquisitions viendront mettre fin aux souffrances des élèves qui suivaient leurs cours dans des classes exiguës. En effet, pour le primaire, cinq groupes scolaires de type B seront réceptionnés.

Le cycle secondaire, lui, bénéficiera de quatre nouveaux lycées, dont deux dans le chef-lieu de la wilaya, un à Sidi Bouzid, localité relevant de la daïra d'Aflou, au nord de Laghouat, et un autre à Tajmout, dans la daïra de Aïn Madhi. à signaler que l'architecture de ces lycées est respectueuse des spécificités de la région.

Et les établissements scolaires sont tous dotés d'équipements et d'installations annexes tels que les terrains de sport, les laboratoires scientifiques et d'informatique et les bibliothèques.



Pour un meilleur taux d'occupation des locaux (TOL), de nouvelles écoles et des lycées ouvriront leurs portes dans plusieurs localités de la wilaya.

Quant au cycle moyen, deux collèges flambant neufs attendent déjà depuis des mois leurs prochaines recrues. Un collège à Benaceur-Benchhra, où les deux collèges existants étouffent de la surcharge des classes, et un deuxième dans la paisible mais studieuse ville d'Al-Baidha qui a bénéficié d'un lycée, faut-il le

rappeler, durant l'année 2012. À Aflou, à quelque 120 km au nord de Laghouat, il est prévu la réception de 12 salles de sport, une unité médicale de dépistage et de suivi, ainsi qu'un nombre important de classes d'extension programmées dans les zones de pression à travers la wilaya. Cependant, "avant la rentrée scolaire

2014/2015, il y a un autre défi que nous nous devons de relever : c'est assurer de bons résultats scolaires cette année et au moins confirmer notre classement respectable de l'année dernière, sinon le dépasser", nous ont indiqué les responsables de l'éducation.

BOUHAMAM AREZKI

BRÈVES du Centre

TOUGUELATINE

Un accident de la circulation fait 3 morts et 7 blessés

■ Trois personnes sont décédées et sept autres ont été blessées dans un accident de la circulation survenu vendredi soir au lieu-dit Touguelatine, sur la RN23, entre Aflou et Gueltat Sidi-Saâd, au nord du chef-lieu de la wilaya de Laghouat. L'accident est survenu suite à une collision entre un taxi et un véhicule touristique, immatriculés respectivement à Ghardaïa et Relizane, causant la mort des deux conducteurs et d'un des passagers (âgés entre 34 et 53 ans), et des blessures de différents degrés à 7 autres personnes. Les corps des victimes et les blessés ont été évacués à l'établissement public de santé de proximité (EPSP) de Gueltat Sidi-Saâd, et une enquête a été ouverte par la Gendarmerie nationale pour déterminer les circonstances exactes de ce drame.

BOUHAMAM AREZKI

MÉDÉA

Des distributeurs de billets... sans billets

■ L'appel de la ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, à l'issue de la visite qu'elle a effectuée à la fin de la semaine dernière dans la wilaya, invitant à la multiplication des distributeurs automatiques de billets (DAB), est certainement une bonne chose pour soulager la pression qui s'exerce sur les guichets des bureaux de poste. Mais il faudrait aussi que l'interbancaire implique les autres organismes qui offrent les prestations de paiement par carte magnétique via leurs distributeurs, notamment ceux appartenant aux banques commerciales. Malheureusement, cela ne semble pas être le cas, puisque certaines banques feignent d'alimenter leurs distributeurs, sachant que les jours de paiement des pensions de retraite ou de paie des enseignants, ces "machines" peuvent aussi rendre service. En voulant effectuer une opération de retrait d'argent dans une succursale appartenant à une banque française très connue sur la place, certains usagers ont dû se raviser sur l'image favorable qu'ils s'en faisaient. Le DAB de cette succursale n'était pas alimenté ce jour-là, jour de virement des pensions de retraite, à la grande déception des utilisateurs des cartes magnétiques. Les raisons du problème sont liées à l'absence d'alimentation en billets, selon les réponses données par un préposé au guichet qui, cependant, rassurera que l'approvisionnement du DAB se fera vers midi. On évoquera également le DAB de la BEA qui n'a pas jamais servi depuis son installation qui remonte à plus de 8 ans. Pourtant, il est localisé dans une rue très fréquentée du centre-ville.

M. EL BEY

TIZI OUZOU

Appel de détresse pour sauver la jeune Hayet Ouakouak

C'est un véritable appel de détresse que viennent de lancer les membres du comité de village d'Adrar, dans la commune d'Aghribs, à 40 km au nord du chef-lieu de wilaya Tizi Ouzou. L'appel en question, cosigné par le maire d'Aghribs, M. Irmeche Rabah, s'adresse "aux citoyennes et citoyens, bienfaiteurs nationaux, et toutes les âmes charitables pour la prise en charge financière des soins nécessaires à la jeune Ouakouak Hayet, âgée de 14 ans, issue d'une famille nécessiteuse, atteinte d'une maladie appelée syndrome d'activation macrophagique (SAM) depuis juillet 2012 ; antécédent familial d'une sœur décédée à l'âge de 11 ans de la même maladie", pourrait-on lire dans cet appel à la solidarité, affiché dans toutes les localités de la wilaya de Tizi Ouzou.

"La patiente nécessite une greffe de la moelle osseuse en France parce que non disponible en Algérie et évaluée à plus de trois milliards de centimes", lit-on encore dans le même appel transmis à notre rédaction régionale. Les rédacteurs

de ce document affirment que les tentatives d'obtenir une prise en charge étatique à l'étranger n'ont malheureusement pas abouti.

"C'est vraiment scandaleux de la part de l'État algérien ! Si cet État laisse mourir ainsi ses citoyens, nous, on ne doit pas laisser cette jeune fille mourir ainsi à la fleur de l'âge, surtout qu'il n'y a pas longtemps, sa sœur est décédée de cette même maladie. On va se mobiliser jusqu'à ce que cette somme soit récoltée auprès des bienfaiteurs et de toutes les âmes charitables afin de rendre le sourire à la jeune Hayet ainsi qu'à sa famille", nous dira un citoyen de la région d'Ath Djennad.

Notons que les jeunes du village d'Adrar ont montré, depuis le début de cette opération, une extraordinaire mobilisation pour venir en aide à cette famille.

Un élan de solidarité sans précédent est lancé. "Nous comptons sur le sens de solidarité légendaire connu des Algériens en général, et de la région en particulier pour ramasser cette somme et envoyer Hayet effectuer son opération en France. En

l'absence de l'État, il est de notre devoir de répondre présents à ce cri de détresse", nous dira un jeune du même village. La famille et les proches de la jeune Hayet, déjà très affectés par le décès de la première patiente, espèrent de tout cœur que ce cri de détresse trouvera un écho favorable auprès des âmes charitables et que cette opération de solidarité les aidera à trouver la somme nécessaire pour sauver la jeune Hayet et lui redonner l'espoir. Pour ce faire, les membres de cette famille nécessiteuse ont mis à la disposition des bienfaiteurs des numéros de téléphone où ils peuvent être contactés (05 61 34 22 55/06 63 05 22 08/026 35 21 01/06 61 66 04 96) ainsi que deux numéros de comptes bancaires, l'un à la Cnep 01100 206 0000 02820 936 et l'autre au CCP 41562 51 clé 72. Les citoyens souhaitant faire des dons sont également invités à prendre contact avec les membres du comité de village d'Adrar ou la mairie d'Aghribs, où un grand élan de solidarité est déjà mis en branle.

AREZKI IBERSIENE



D.R.

BARIKA (BATNA)

Distribution de logements sociaux locatifs contestée

L'opération d'octroi de logements sociaux locatifs continue à susciter toujours, et partout, des mécontentements.



Après l'attribution des logements, les plupart restent inoccupés ou sont loués.

Tendus, fatigués et malheureux. Ce sont les moindres qualificatifs qu'on pouvait attribuer aux postulants qui ne figurent pas sur la liste des bénéficiaires des 394 logements, distribués lundi à Barika. Cette échéance a été retardée de plus d'une année, la tâche n'ayant pas été facile. En effet, 8500 dossiers, dont certains déposés en 2011, ont été étudiés, d'après nos sources. Le bonheur appartient-il vraiment à ceux qui se lèvent tôt ? Si cela est vérifiable dans d'autres situations, il ne l'est certainement pas pour ces centaines de personnes qui, de bonne heure, se sont rassemblées devant le siège de la daïra. Hommes de tous âges, veuves et femmes divorcées criaient leur désarroi. S'il est facile pour une femme de verser des larmes, pour un homme cela ne peut découler que d'une grande frustration. "Je suis cancéreuse, aujourd'hui je ressens la même douleur que

quand je subissais des séances de chimiothérapie", nous dit Y. F., une femme d'une quarantaine d'années, en sortant de son sac une boîte de médicaments qu'elle nous montre avant d'ajouter : "Je suis divorcée, mon fils et moi vivons chez mon père, j'ai une sœur divorcée, elle aussi, et mère d'une fillette. Nos trois familles vivent cloîtrées dans un petit appartement." Notre interlocutrice nous apprend qu'elle a déposé son dossier en 2000. Ne trouvant pas son nom sur la liste des attributaires, elle demande comme tous les autres contestataires à être reçue par le chef de daïra, ce qu'elle obtient. On lui apprend qu'elle est sur la liste d'attente. C'est-à-dire qu'elle doit attendre l'aboutissement de l'étude des recours. "Moi, j'ai déposé un dossier en 1990, et toujours rien. C'est vrai, je n'ai pas d'enfant mais n'ai-je pas le droit d'avoir un toit ? Un studio me suffirait. J'ai une maigre retraite, et le loyer chez les particuliers est très élevé", affirme un cinquan-

tenaire qui n'a pas quitté les lieux depuis les premières heures de la matinée. Il guettait la moindre lueur d'espoir. Des injustices auraient été commises, selon plusieurs postulants malheureux. "J'ai entendu l'un des bénéficiaires dire qu'il louera l'appartement qu'on vient de lui octroyer", déclare une femme. "Le propriétaire d'une agence de location de voitures a bénéficié d'un logement", lâche un jeune homme. Et un autre de renchérir : "Le nom de mon voisin dont les parents possèdent une maison de plusieurs étages figure sur la liste." à quel point ces dires sont-ils exacts ? La commission qui étudiera les recours pourrait peut-être répondre à cette interrogation. Mais on remarque souvent des annonces de vente de logements sociaux dans différentes cités, attribués par le passé, exposées sur des vitrines de magasins. Les appartements inoccupés ou loués sont beaucoup plus nombreux.

LALDJA MESSAOUDI

SÉTIF

Le monoxyde de carbone fait 2 morts

■ Une femme âgée de 60 ans et son époux de 73 ans ont rendu l'âme dans la nuit de dimanche à lundi après avoir inhalé du monoxyde de carbone dégagé par la chaudière à gaz pour chauffage central et refoulé à l'intérieur de l'appartement sis à la cité des cheminots en plein centre-ville de Sétif. Leur fille âgée de 25 ans a été sauvée in extremis et évacuée vers les urgences du CHU Saâdna-Abdenour par les éléments de la Protection civile. Ces derniers sont intervenus après avoir été alertés par un voisin des victimes qui a été inquiété de leur absence. Une enquête a été ouverte par les éléments de la police judiciaire pour déterminer les causes et les circonstances du drame. Il est à noter que la ville de Sétif, depuis le début de l'année en cours, a enregistré 5 décès et 6 personnes victimes du monoxyde de carbone contre cinq morts durant l'année 2013.

F. SENOUSSAOUI

UNE LICENCE PROFESSIONNELLE EN INFOGRAPHIE ET DESIGN

Elle sera proposée dès la prochaine rentrée à l'université de Annaba

Selon des sources proches au recteur de l'université Badji-Mokhtar de Annaba, une licence professionnelle en infographie et design sera proposée dès la rentrée universitaire 2014-2015. Cette spécialité sera ouverte aux étudiants en architecture, et ce, en application, précise la même source, d'une convention signée tout récemment avec l'Ecole supérieure des arts de Dunkerque (France). La collaboration, dans ce cadre, de la chambre de commerce et d'industrie Seybouse était de

mise. Cette convention en question a vu le jour dans le cadre du jumelage des villes de Annaba et de Dunkerque. Il est à signaler qu'un nouveau recteur a été installé, au début de ce mois de janvier, à la tête de l'université Badji-Mokhtar de Annaba, en remplacement de Abdelkrim Kadi. Il s'agit de Amar Hayahoum, qui occupait les fonctions de directeur des études préparatoires des sciences et techniques à Annaba.

B. BADIS

BRÈVES de l'Est

ANSEJ

609 microprojets financés à Bordj Bou-Arréridj

■ Pas moins de 609 microprojets de jeunes ont été financés dans la wilaya de Bordj Bou-Arréridj durant l'année écoulée, 2013, par le biais du dispositif de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej), pour plus de 2,4 milliards de dinars, a-t-on appris hier, auprès de l'antenne locale de l'agence. Ces micro-entreprises ayant généré 1827 emplois sont répartis sur l'ensemble des localités de la wilaya. La majeure partie de ces entités actives dans le secteur des services avec 42% soit 255 projets, 23% pour l'agriculture avec 138 projets, 19% pour l'artisanat avec 115 projets, 13% pour l'industrie et 3% pour les travaux publics.

CHABANE BOUARISSA

GUELMA

Un mort et 7 blessés dans plusieurs accidents

■ Les services de la Protection civile ont enregistré, ces dernières 48 heures, trois accidents de la route dont la cause principale serait l'excès de vitesse. Samedi, à 14h55, le CW133 reliant Aïn Abid à Tamlouka (daïra d'Aïn Makhlof), a été le théâtre d'un accident puisqu'un véhicule léger s'est renversé au lieu-dit Soullir. Le conducteur, âgé d'une vingtaine d'années, est décédé sur-le-champ et ses deux passagers, grièvement blessés, ont été évacués par les sapeurs-pompiers au Centre hospitalier de Tamlouka.

Le même jour, vers 16h, deux véhicules de tourisme sont entrés en collision sur le tronçon de la RN21 Guelma-Annaba, au niveau de la localité d'Héliopolis. Les secouristes ont transféré quatre blessés graves, âgés de 9 à 39 ans, à l'EPH docteur Okbi à Guelma. Selon la même source, la veille, un autre accident est survenu vers 20h, rue Boumaza-Saïd, au centre-ville du chef-lieu de wilaya. Pour des raisons indéterminées, un conducteur a perdu le contrôle de son véhicule et a violemment percuté un arbre. Grièvement blessé, il a été évacué à l'EPH docteur Okbi.

HAMID BAALI

EN FUITE DEPUIS SIX ANS

Un dangereux criminel arrêté à Skikda

■ Un dangereux criminel de 26 ans, qui a à son actif deux condamnations à 15 ans de prison ferme et 9 avis de recherche, en fuite depuis plus de 6 ans, a été arrêté en début de semaine d'un lotissement de la commune de Hammadi-Krouma. Il est impliqué dans plusieurs affaires de drogue dans une bande organisée de malfaiteurs qui activent au niveau de l'Est algérien.

Pour fuir la justice, le dealer changea fréquemment d'identité et de domicile à travers les wilayas de Skikda, Annaba, Sétif et Guelma. Continuant ses investigations, la police judiciaire ont finalement réussi à localiser ce dangereux criminel originaire de Skikda. Durant son arrestation, les policiers ont découvert en sa possession 20 g de drogue, 5 flacons de Rivotril, une somme d'argent de 113 millions de centimes et des bijoux. Il a été présenté ce lundi, devant le procureur de la République près le tribunal de Skikda qui l'a placé en détention préventive pour les chefs d'accusation de possession illégale de drogue et de psychotropes pour la vente et détention de faux documents administratifs.

A. B.

CONSTANTINE

Deux personnes arrêtées pour meurtre

■ Deux personnes âgées de 21 ans ont été présentées en fin de semaine dernière, devant le parquet d'El-Khroub, par la brigade de la police urbaine de la commune de Aïn Abid, pour meurtre avec préméditation sur un sexagénaire pour l'un et non-assistance à personne en danger pour l'autre mis en cause, selon un communiqué de la Sûreté de wilaya de Constantine. Les deux accusés ont été placés en détention préventive, en attendant de comparaître devant la justice. En effet, l'enquête déclenchée juste après le transfert du défunt à la policlinique de Aïn Abid a permis aux services de sécurité de remonter jusqu'au meurtrier, qui n'est autre que l'ami du fils de la victime. Ce dernier, un sexagénaire, a été écrasé plusieurs reprises par la voiture du meurtrier âgé de 21 ans.

HOUDA CHIED

LE LAC D'OUM EL-GHELLAZ À OUED TLÉLAT (ORAN)

Y a-t-il pollution ?

Quotidiennement, des poissons d'eau douce (surtout le barbeau) flottent sur l'eau du lac sans vie, et sont récupérés par des revendeurs sans scrupules.



En attendant les résultats des prélèvements, la réalisation d'une station d'épuration est plus que vitale.

Les dernières chutes de pluie ont provoqué une catastrophe écologique au niveau du lac d'Oum El-Ghella, zone humide protégée. La faune et la flore ont subi des dégâts irréversibles. "Quotidiennement, des poissons d'eau douce (surtout le barbeau) flottent sur l'eau du lac sans vie, et sont récupérés par des revendeurs sans scrupule. Ou il s'agit d'un suicide, ou d'une pollution causée par les eaux usées industrielles

déversées dans le lac, surtout la soude", confie un habitué du lac, défenseur de l'environnement, très inquiet de la situation qui prévaut. Face à l'ampleur de la catastrophe et le risque de polluer la chaîne alimentaire, les services d'hygiène de l'APC d'Oued Tlélat, les services de l'environnement de la wilaya d'Oran et l'ANRH (Agence nationale des ressources hydriques) ont entamé des prélèvements des eaux au niveau de trois points du lac et de l'oued qui déverse directement ses

eaux usées dans le lac. Tout le monde attend avec impatience les résultats des analyses. Certains spécialistes avancent la possibilité d'une asphyxie provoquée par la boue (une boue noire retrouvée dans les branchies du poisson) mais le doigt accusateur est déjà pointé vers deux grands pollueurs potentiels. Toutefois, il faut préciser que le poisson est arrivé au lac suite à des lâchers d'eau du barrage situé à quelques kilomètres du lac : "Le

poisson est arrivé au lac suite aux lâchers d'eau du barrage afin d'éviter toute inondation. La mort est suspecte mais on doit attendre les résultats des analyses pour en déterminer les causes", suggère une source officielle. Autre inquiétude, la pollution risque d'affecter la nappe phréatique, d'où la vigilance est de mise. "Le projet de réalisation d'une station d'épuration d'eaux usées devient une urgence", fait savoir un responsable local.

NOUREDDINE BENABBOU

ORAN

25 individus sous mandat de dépôt

Les forces combinées relevant de la police judiciaire de la sûreté de wilaya, d'une unité du Corps républicain de sécurité, des forces de l'ordre public et des services de police de la 25e sûreté urbaine, ont opéré 193 opérations de police durant la période du 12 au 18 janvier 2014, qui se sont soldées par l'arrestation de 39 individus, dont 25 ont été mis sous mandat de dépôt, selon la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Les personnes appréhendées sont impliquées dans des affaires liées à la détention et à la consommation des stupéfiants et psychotropes, coups et blessures volontaires, port d'arme prohibée, conduite de véhicule en état d'ébriété, vols sous toutes ses formes ou recherchés dans le cadre de jugements prononcés par contumace.

K. R. I.

TIARET

9 dealers sous mandat de dépôt

Le procureur de la République près la cour de Tiaret a ordonné, ce lundi, la mise sous mandat de dépôt de neuf dealers. Ces derniers, âgés entre 21 et 38 ans, ont été traduits pour commercialisation et détention de drogues. Leur arrestation a été le produit d'un coup de filet opéré par la brigade de lutte contre les stupéfiants, durant le week-end dernier, à travers certains quartiers de Tiaret. Toutefois, durant la même opération, un jeune commerçant de 21 ans a été interpellé pour détention d'un lot d'armes blanches. Présenté devant le procureur de la République, il a été cité à comparaître.

R. SALEM

FORMATION PROFESSIONNELLE À EL-BAYADH

2131 places pour la session de février

En prévision de la prochaine rentrée de février, le secteur de la formation professionnelle d'El-Bayadh a pu dégager 2131 places pédagogiques, a-t-on appris des responsables locaux du secteur. Plusieurs variantes ont été mises à la disposition des jeunes de la wilaya, dont la plus importante est la formation par l'apprentissage, avec 479 places pédagogiques, contre 375 pour la formation résidentielle. À ce titre, 175 places ont été réservées pour la formation qualifiante en cours du soir, 100 autres pour les cours du soir diplômant et 50 places dans le cadre de la formation passerelle. D'autre part, les responsables du secteur ont fait savoir l'intérêt accordé à la formation de la femme au foyer, en lui réservant 170 places, en plus de 200 autres postes destinés aux jeunes des régions enclavées dans le cadre de

la formation en milieu rural, dont les formations proposées devaient répondre aux spécificités de ces régions, à l'instar de l'agriculture et l'élevage. Par ailleurs, le secteur a prévu l'ouverture de 564 places pour les résidents des établissements pénitenciers désireux de suivre une formation et avoir des diplômes qualifiants dans nombre de spécialités, a ajouté la même source.

A. MOUSSA

MASCARA

Le maire de Aïn Frass condamné

Le tribunal de Tighennif (Mascara) a prononcé une peine de 6 mois de prison avec sursis assortie d'une amende de 200 DA à l'encontre du président de l'Assemblée populaire communale de Aïn Frass, dans la daïra de Aïn Fekan, pour mauvaise gestion du couffin de Ramadhan. En première instance, le maire a bénéficié d'un non lieu lors de sa comparution devant le tribunal de Tighennif. Non satisfait du premier verdict, le procureur de la République a introduit un appel en cassation en se constituant partie civile devant la cour de Mascara. Après examen du dossier, le maire a été finalement condamné.

A. B.

BRÈVES de l'Ouest

AÏN EL-ARBA (AÏN TÉMOUCHENT)

Un entrepreneur se suicide

La localité de Aïn El-Arba, chef-lieu de daïra située à une trentaine de kilomètres de Aïn Témouchent, a été secouée par un drame ayant ébranlé la population suite au suicide d'un entrepreneur âgé de 49 ans. Selon une source crédible, c'est le frère de la victime qui a fait la découverte macabre ce lundi aux environs de 10h30 dans le domicile de cette dernière, situé au quartier H'daïda. Celui-ci a alerté la sûreté de daïra de Aïn El-Arba. Le constat de ce suicide s'est fait en présence du procureur adjoint du tribunal de Hammam Bou-Hadjar et du médecin légiste. Les raisons de ce suicide seraient connues à la lumière de l'enquête qui a été déclenchée par les services de sécurité. Le corps inerte de l'entrepreneur a été déposé à la morgue de l'hôpital de Hammam Bou-Hadjar.

M. LARADI

RELIZANE

La cité Berrezga, un exemple à suivre

L'association Berrezga-Belle cité de Relizane, représentant les habitants de la cité susnommée a remporté le 1^{er} prix du concours de la cité la plus propre, organisé conjointement par la DGSN et le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, apprend-on de bonnes sources. Le second prix a été attribué à la cité 60+70 LSP Boudalia-Hassani de Oued R'hiou, alors que le 3^e prix a été décerné à la cité des 120+20-Logements Boudalia-Hassani de Oued-R'hiou. C'est au cours d'une réception tenue, jeudi dernier, au siège de la sûreté de wilaya que les attestations et prix ont été remis aux représentants des quartiers lauréats.

M. SEGHIER

Un motocycliste percuté par un chauffard à Yellel

Un motocycliste répondant aux initiales K. H., âgé de 23 ans, a été mortellement percuté par un véhicule, samedi dernier, à 19h40, au lieu-dit douar El-H'djaïdjya, situé dans la commune de Yellel, apprend-on de bonnes sources. La victime, qui circulait à bord d'un motorcycle de marque Peugeot 103, a été fauchée par un chauffard qui a aussitôt pris la fuite, laissant sa victime agoniser sur la route. Alertés, les éléments de la Protection civile ont transporté la dépouille à la morgue de la polyclinique de Yellel pour une autopsie. Une enquête a été ouverte afin de déterminer les circonstances exactes de ce drame et en identifier l'auteur.

M. S.

La "chasse" aux taxis clandestins est ouverte

La multiplication des taxis clandestins dans les agglomérations de la wilaya de Relizane a pris un caractère effarant, à telle enseigne que leur nombre dépasse de loin celui des taxis dûment patentés. La profusion de conducteurs exerçant ce type d'activité a conduit les éléments de la sûreté de wilaya de Relizane à enclencher, à la fin de la semaine écoulée, une vaste opération de "chasse" aux taxis clandestins, apprend-on de sources policières. Cette opération d'épuration, menée au niveau des arrêts de taxis et des établissements hospitaliers, s'est soldée par le retrait de 22 permis de conduire. Cette "chasse aux clandestins" a été menée en application de l'article 66 du décret exécutif n°04-381, régissant l'activité de transport de personnes, précisent nos sources.

M. S.

Deux arrestations à Oued El-Djemâa

Le magistrat instructeur près le tribunal de Relizane a placé sous mandat de dépôt, à la fin de la semaine écoulée, 2 individus pour détention et transport de boissons alcoolisées à des fins de commercialisation, apprend-on de sources fiables. Âgés de 35 et 43 ans, les 2 mis en cause ont été interpellés au niveau de la zone nord-est de la commune de Oued El-Djemâa, en possession de 122 bouteilles de boissons alcoolisées de différentes marques.

M. S.

Vous écrivez des histoires et aimeriez les faire publier. Envoyez-les nous à l'adresse suivante : libertehistoires@gmail.com. Si après sélection, elles retiennent l'attention de la rédaction, elles seront publiées.

CHRONIQUE DU TEMPS QUI PASSE

Récit de Adila Katia

Liaison dangereuse sur internet

Avertissement : L'histoire est basée sur des faits authentiques. Seuls les noms, les villes et les professions ont été modifiés pour respecter l'anonymat des personnages. Le roman feuilleton comptera cinq nouvelles. À ne pas rater...

9^e partie Premier chapitre : La solitude...

Résumé : Djaafar prétend que tout ce qu'il fait, c'est pour son bien et par amour. Fateha abandonne puis va reprendre le tri et le rangement. Avant de se coucher, elle passe voir Inès dans sa chambre. Elles parlent de leur visite à ses grands-parents. Inès a remarqué que le courant ne passait pas entre eux. Elle veut en connaître la raison...

- Tu fuis...
- Je te jure de te raconter en détails, insiste la mère en se levant. Mais ce ne sera pas ce soir... je vais me coucher. Je ne tiens plus debout !
- Je te rappellerais ta promesse, réplique Inès, qui réalise qu'elle ne sait pas grand-chose sur leur animosité. Sa mère s'est toujours gardée de lui parler de leur différend. Elle devait penser qu'en la mettant au courant, elle ne verrait plus ses grands-parents du même œil. Ces derniers le prendraient mal et lui auraient reproché de l'avoir montée contre eux.
- Je promets de tout te raconter... bonne nuit ma fille !
- Bonne nuit maman.

Fateha sort de la chambre et ferme la porte derrière elle. Elle se met au lit sans perdre une seconde. Elle ne tient plus debout. Elle s'endort rapidement mais son sommeil est peuplé de mauvais rêves. Car se voir chez ses beaux-parents en est un. Elle tente de les fuir. Ils crient en courant derrière elle, voulant la rattraper dans le but évident de la frapper.
- Laissez moi ! Laissez-moi ! Vous voulez me rendre folle !
Fateha se débat, refusant de se laisser faire.
- Eh doucement... Réveille-toi !
Djaafar la saisit par les épaules et la secoue un peu pour la tirer de son cauchemar.

Elle gémit doucement en portant les mains à son visage. Elle est en sueur. Elle s'essuie le front tout en soupirant. Son cœur bat encore très fort dans sa poitrine. Elle bat des paupières comme pour effacer les souvenirs de ces cauchemars.

- C'était tellement vrai ! murmure-t-elle en s'asseyant sur le bord du lit. J'ai cru que je ne m'en sortirais pas...

- Qui t'en voulait ?

Elle rit sans joie devant la question de son mari.

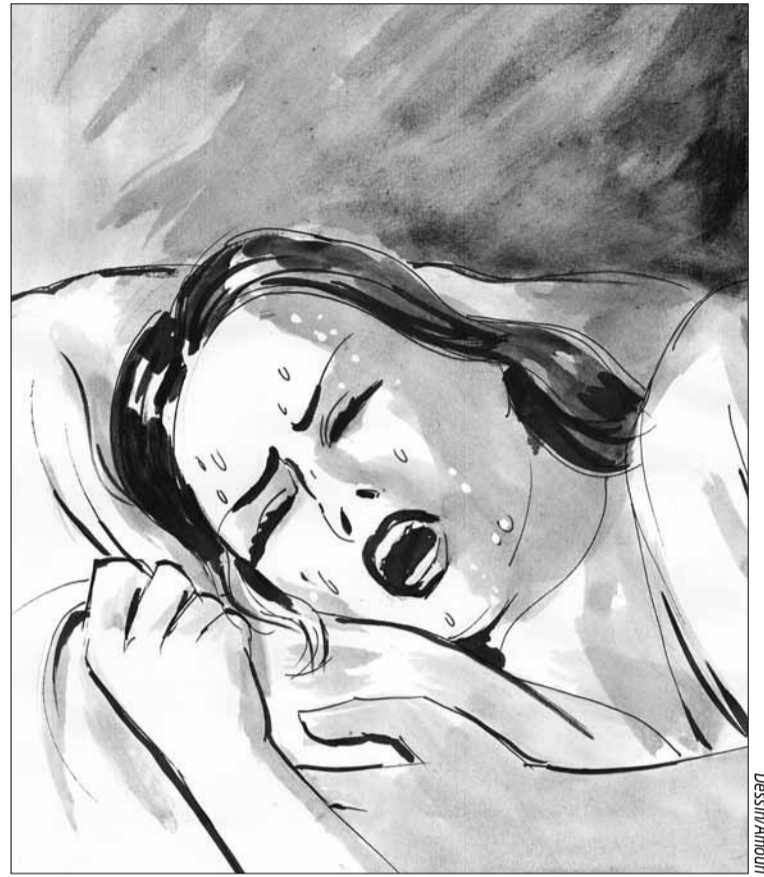
- Qui pourrait m'en vouloir ? reprend-elle. Personne dans ce bas monde ne voudrait s'en prendre à moi... à part tes parents, ajoute-t-elle. Ils ne me pardonneront jamais !

- Tes démons ont la peau dure, réplique-t-il. Il a suffi qu'on parle d'une visite pour que tu te mettes à faire des cauchemars !

- Crois-moi, je m'en serais bien passée...

Elle se lève et, sans un regard pour lui, sort de la chambre. Elle va à la salle de bain et prend une douche, espérant qu'en se débarrassant de la sueur qui mouille son corps, les images du cauchemar partiront aussi. Mais même après la douche, elles sont encore là. Elle est complètement réveillée, effrayée par ses peurs enfouies depuis des années. Elle réalise qu'elle ne parviendrait jamais à s'en débarrasser.

Fateha ne retourne pas au lit. Elle est bien réveillée. Elle va à la cuisine et se prépare du café. Il est presque six



Dessin/Amouri

heures. Elle s'assoit et le boit lentement. Elle sourit en pensant qu'elle a eu de la chance. Ce n'était que des mauvais rêves. Jamais ils ne l'ont poursuivie et menacée de la frapper. Ils n'ont jamais tenté de la rendre folle.

- Ils m'en veulent, se dit-elle, de ne pas les avoir écoutés...

La mère de Djaafar ne l'avait jamais appréciée. Son père la respectait sans plus.

Ils n'ont jamais eu des moments forts, partagés au point de se sentir unis, d'une même famille. De famille, ils n'en portent que le nom. Heureusement pour elle, elle n'a jamais eu à vivre avec eux. Juste de courts séjours lors de ses premières années de mariage...

(À SUIVRE)

A. K.

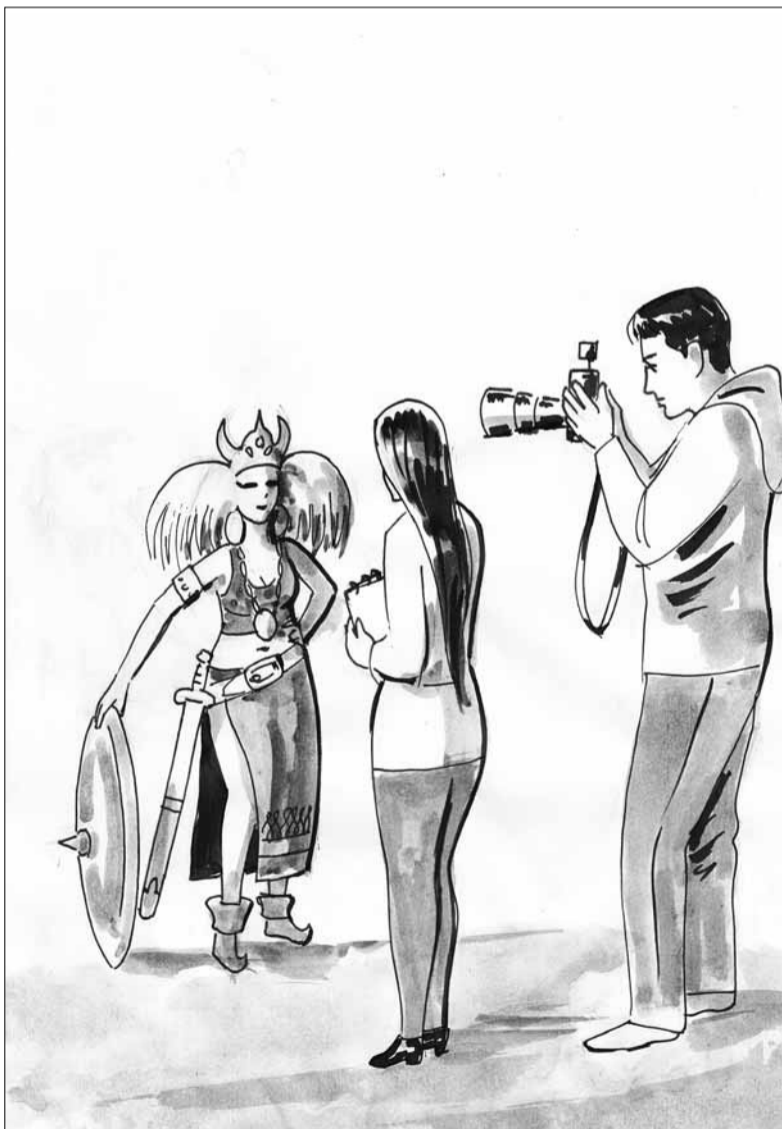
adilaliberte@yahoo.fr

VOS RÉACTIONS ET VOS TÉMOIGNAGES SONT LES BIENVENUS.

Récit de Yasmîna Hanane

28^e partie

Les oranges amères



Dessin/Amouri

Résumé : Camélia avait réussi à dire à son ami ce qu'elle pensait. Leur relation ne lui paraissait pas sereine. Hassen refuse d'entendre raison. Il lui certifie qu'il allait la retrouver là où elle serait. La jeune fille passe une nuit agitée. Entre le cœur et la raison, elle avait choisi la deuxième... Pourtant, elle sentait que rien n'était encore conclu... Elle part en mission l'esprit préoccupé.

Elle descendit au rez-de-chaussée et attendit quelques minutes. Enfin, elle reconnut le véhicule de service de la rédaction, et poussa un long soupir de soulagement.

Elle avait tant craint de voir arriver Hassen et de devoir lui faire face. Mais ce dernier n'était en vue nulle part. Le cabinet était encore fermé, et son téléphone est resté muet. Il était temps de prendre la route. Le chauffeur se met à discuter avec elle de tout et de rien.

Un photographe devait les accompagner. Youcef. Qui était heureux de pouvoir travailler avec elle durant cette mission.

La route s'allongeait, autant que les heures. Pour passer le temps, Camélia s'était plongée dans les mots croisés, avait lu, puis s'était endormie.

Le voyage, quoique fatigant, fut un vrai régal. Ils s'étaient arrêtés en cours de route pour déjeuner, puis pour prendre des rafraîchissements et des cafés, et ils arrivèrent enfin dans leur ville de destination.

L'hôtel où on leur avait réservé des chambres n'était pas loin du lieu du déroulement du Festival cinématographique, et quelques participants y avaient déjà élu domicile.

Sitôt arrivée, Camélia se met au travail. Un avant-papier suscite toujours l'intérêt du lecteur pour un événement culturel de cette envergure.

Elle prend son bloc-note, et pour ne pas déroger à la règle, accroche son badge et se dirige tout bonnement vers la réception de l'hôtel où elle put prendre quelques impressions à chaud.

De retour dans sa chambre, elle révisera ses notes pour élaborer son papier, avant de le faxer. Son rédacteur en chef l'en félicitera plus tard, car son journal sera le premier à publier un

article assez consistant sur le festival en question. Elle aura même droit à une accroche à la une !

Le coup d'envoi sera donné dans les délais prévus.

Une foule compacte se bousculait à l'entrée des salles, où des films et des documentaires sont tous les jours projetés. Il y avait aussi des débats et des discussions assez intéressantes sur certaines œuvres classiques ou récemment réalisées.

Camélia commençait à prendre plaisir à cette mission.

Elle avait rencontré des cinéastes et des réalisateurs, des acteurs et des scénaristes, ainsi que des mordus du 7e art.

Chaque soir, après la dernière projection programmée, elle se mettait à rédiger ses papiers. Son expérience journalistique lui permettra de piocher dans ses souvenirs pour remonter le temps et critiquer certains "passages" plagés, selon elle.

Elle en aura alors pour ses frais. Quelques réalisateurs mécontents vinrent la retrouver pour lui demander de s'excuser, mais aussi farouche qu'un fauve elle défendit ses écrits et démontra, plus d'une fois, qu'elle avait raison sur toute la ligne. Bien sûr, elle n'en fera pas que des heureux et s'attira l'animosité et l'antipathie de quelques confrères, qui étaient contre sa ligne rédactionnelle. D'autres réalisateurs, plus objectifs, vinrent la féliciter pour son travail, et des scénaristes lui proposèrent d'adapter ses récits à la télévision. Chose qui la combla.

Elle y avait bien pensé, mais n'avait jamais eu le temps de faire adapter ses écrits au cinéma ou à la télévision. Elle voulait tout d'abord éditer... Faire une série ou deux de ses nouvelles, et pourquoi pas publier un ro-

man...

Une semaine durant, elle fut tellement prise dans l'engrenage de son travail qu'elle oublia de donner de ses nouvelles même à sa famille.

Omar avait tenté de la joindre une ou deux fois, mais elle l'avait gentiment réprimandé. Elle était en plein boulot et ne voulait pas être dérangée. De temps à autre, un petit pincement au cœur lui rappelait qu'elle n'avait pas oublié Hassen ; leur idylle avait été très prompte certes, mais l'avait marquée. Il ne restait plus qu'une journée pour rentrer. Demain, le festival prendra fin, et des prix seront remis aux films sélectionnés et aux acteurs, réalisateurs, et scénaristes primés. Elle se réjouissait d'avoir accompli sa mission dans les meilleures conditions, et remercia Youcef, le photographe, d'avoir su prendre les clichés requis pour illustrer ses papiers. Leur travail à eux deux avait suscité beaucoup de satisfaction chez leurs supérieurs. Camélia tint à remercier le jeune homme :

-Je te dois une fière chandelle Youcef pour ce travail fabuleux... Tu m'as beaucoup aidé.

-Je n'ai fait que mon travail Camélia... C'est plutôt toi qui m'a guidé. Je ne faisais que te suivre.

-Certes, mais tu a su prendre les photos qu'il fallait, aux moments et aux lieux requis. C'est ce que j'appellerais du professionnalisme.

-Merci Camélia. Mais je t'assure que tu es la meilleure entre tous.

Elle sourit et s'empresse de remonter dans sa chambre pour préparer son dernier papier avant la clôture.

(À SUIVRE)

Y. H.

y_hananedz@yahoo.fr

VOS RÉACTIONS ET VOS TÉMOIGNAGES SONT LES BIENVENUS.

Sudoku

N° 1563 : PAR FOUAD K.

9x9 Sudoku grid with some numbers filled in.

Comment jouer ?

Le sudoku est une grille de 9 cases sur 9, divisée elle-même en 9 blocs de 3 cases sur 3.

- chaque ligne contienne tous les chiffres de 1 à 9 ;
- chaque colonne contienne tous les chiffres de 1 à 9 ;

- chaque bloc de 3x3 contienne tous les chiffres de 1 à 9.

Cette grille est de niveau moyen : elle contient déjà 30 chiffres.

Mots croisés

N°4974 : PAR FOUAD K.

10x10 crossword grid with black squares.

HORIZONTALEMENT - I - Compétitions de golf. II - Impossibilité pathologique de marcher. Mois. III - Sous-vêtement. Fermé. IV - Qui a l'aspect du duvet. V - Mince cours. Capucin. Genre musical. VI - Langue ancienne. Pays d'Asie. VII - Champêtres. VIII - Assemblera. Prix total. IX - Lame. Messenger travesti. X - Mesure itinéraire russe.

VERTICALEMENT - 1 - Débit de boissons. 2 - Fasciné. Neptunium. 3 - Cervidé. Femelles du sanglier. 4 - Dévidoirs de soie des cocons. Volonté. 5 - Mesure itinéraire chinoise. Monnaie africaine. 6 - Substance gélifiante des végétaux. Démonstratif. 7 - Article. Services français. 8 - Morceau de la moelle épinière des animaux de boucherie. 9 - Ragoût africain de poisson. Tronc d'arbre. 10 - Note. Cheveux rebelles. Éclos.

Solution mots croisés n° 4973

10x10 crossword solution grid with words filled in.

Solution Sudoku n° 1562

9x9 Sudoku solution grid.

Citations

«Ce qui rend l'erreur possible, c'est donc l'apparence suivant laquelle le simple sujetif est pris pour de l'objectif.»

Kant

«Les illusions diffèrent des erreurs en ce que le jugement y est implicite, au point que c'est l'apparence même des choses qui nous semble changée.»

Alain

«La seule apparence de l'ordre... porte à le connaître, à l'aimer... Il n'est pas vrai qu'il (l'homme) ne tire aucun profit des lois ; elles lui donnent le courage d'être juste... Elles lui ont appris à régner sur lui.»

Rousseau

Par : Nait Zayed

MOTS FLÉCHÉS N° 69

Large crossword grid with various words and clues.

L'HOROSCOPE de Mehdi

VERSEAU (21 janvier - 19 février) AUJOURD'HUI

Vous vous libérez des contraintes et pourrez élargir votre horizon et explorer de nouveaux centres d'intérêts.

POISSONS (20 février - 20 mars)

Les placements seront profitables pour vous mais il faudra être prudent et prévoyant, bien faire vos comptes et ne jamais outrepasser vos possibilités.

BÉLIER (21 mars - 20 avril)

Faites la chasse aux microbes aujourd'hui. En effets, vous serez exposé aux rhumes, bronchites ou angines.

TAUREAU (21 avril - 21 mai)

Buvez une tasse d'infusion de thym avant le repas. Puissant antiseptique, cette plante aromatique vous immunisera contre les attaques microbiennes.

GÉMEAUX (22 mai - 21 juin)

Vous pourrez, à condition de le vouloir, compter sur des collaborations solides pour vous rendre la vie plus facile et plus agréable.

CANCER (22 juin - 22 juillet)

Veillez à bien garder les pieds sur terre car vous pourrez commettre de graves erreurs de jugement.

LION (23 juillet - 22 août)

N'abusez pas des nuits blanches, qui ne font rien d'autre qu'obscurcir votre esprit en troublant et en affaiblissant votre corps.

VIERGE (23 août - 22 septembre)

Sachez que si «la nuit porte conseil» elle le fait beaucoup plus volontiers à ceux qui dorment à poings fermés qu'à ceux qui s'agitent.

BALANCE (23 septembre - 22 octobre)

Méfiez-vous des aspects dissonants des astres. Si vous commettez des imprudences, vous aurez bien du mal ensuite à redresser votre situation financière.

SCORPION (23 octobre - 22 novembre)

Vous aurez intérêt cette journée à lancer une grande opération «décrispation et détente».

SAGITTAIRE (23 novembre - 20 décembre)

Côté cœur, vous serez passionné, impulsif, ce qui vous conduira parfois à commettre des maladresses ou de blesser involontairement des personnes de votre entourage.

CAPRICORNE (21 décembre - 20 janvier)

Cette journée les astres vous exhorteront à réagir pour vous affranchir des contraintes déplaisantes ou malheureuses qui assombrissent votre existence.



L'ALGÉRIE BAT LE MAROC 26 À 19

Les Verts aux portes des demi-finales

...En bref ...En bref ...

Écart : La sélection algérienne a enregistré la plus grosse différence de buts dans un match (19 buts) depuis le début du tournoi. Les coéquipiers de Berkous ont battu le Congo (35-16) lundi à la salle Harcha, améliorant ainsi le record dans ce registre, réussi contre le Nigeria lors de la seconde journée (18 buts).

Familles : Les organisateurs de la CAN-2014 ont réservé une tribune pour les familles des joueuses de la sélection algérienne. Les familles des coéquipières de Nabila Tizi ont créé une belle ambiance qui a attiré l'attention des présents dans la salle Harcha.

Hassan Mostafa : Le président de la Fédération internationale de handball (IHF), l'Égyptien Hassan Mostafa, qui est arrivé lundi matin à Alger, a fait un saut à la Coupole du 5-Juillet avant de rejoindre Harcha pour assister au match de la sélection algérienne face au Congo.

Invitation : Le président du Groupement sportif des pétroliers (GSP), Djaâfar Belhocine, a invité les délégués de la Confédération africaine à un dîner. Les délégués du match Maroc-Nigeria qui a débuté à 20h30 ont rejoint leurs camarades juste après la fin de la rencontre.

Ce dernier match de la poule B face au Maroc, un derby maghrébin entre deux pays voisins, a attiré la grande foule à la salle Harcha. En effet, les gradins de la salle ont connu une affluence record hier. D'ailleurs, des centaines de personnes se sont vues refuser l'accès à la salle omnisports deux heures avant le début de la rencontre, faute de places disponibles.

La première mi-temps de la rencontre Algérie-Maroc, comptant pour la 5^e journée de la poule B, a connu deux scénarios différents. La première moitié de cette première période a vu les Algériens prendre le dessus sur les Marocains en prenant sept points d'avance (7-0). Visiblement, les joueurs marocains ont trouvé du mal à rentrer dans le match tellement la pression était énorme, notamment de la part du public. Mais après la 15^e minute de jeu, les Marocains sont revenus petit à petit, le sept national ayant baissé d'intensité, laissant au passage l'initiative à l'adversaire, qui a progressivement réduit le score (9-3 à la 17'), puis 11 à 9 à la 26', avant qu'il ne parvienne à remettre les pendules à l'heure sur le score de 11-11, résultat de cette première mi-temps.

En seconde période, on a vu un autre visage de l'EN qui est revenue dans la partie en dominant de bout en bout son adversaire avec moins de fautes techniques, ce qui lui a permis de reprendre avantage et de creuser l'écart, 17-13 à la 13', 21-13 à la 16', 23-14 à la 21'.



Newpress

Les Marocains ont laissé toutes leurs forces en première mi-temps, ce qui explique leur recul en seconde période. Ainsi, la rencontre se termine à l'avantage des joueurs de Réda Zeguili sur le sco-

re de 26 à 19. Après cette victoire, l'Algérie termine ce premier tour en tête de sa poule avec cinq victoires en autant de matches. Le sept national croquera le fer ce soir avec l'équipe du Sénégal (4^e du groupe A).

SOFIANE M.

QUART DE FINALE - CE SOIR À 18H15
ALGÉRIE-SÉNÉGAL

Une simple formalité pour l'EN !

Le sept national affrontera ce soir l'équipe du Sénégal en quart de finale de la Coupe d'Afrique des nations. Un adversaire, le moins qu'on puisse dire, faible par rapport aux Verts qui ont réalisé un sans-faute lors du

premier tour et qui ont battu des formations plus fortes que celle du Sénégal.

Les Sénégalais, qui ont terminé à la 4^e place de leur groupe (A), dominé par la Tunisie et l'Égypte, auront une mission difficile face à nos

messieurs, qui seront soutenus par toute une salle ce soir.

Ainsi, tout porte à croire que cette rencontre face au Sénégal ne sera qu'une simple formalité pour les hommes de Zeguili qui vont devoir ménager leurs efforts pour les demi-

finale prévues vendredi et, probablement, la finale le lendemain samedi, où l'Algérie affrontera à coup sûr des formations plus coriaces que celles du premier tour ou du second tour.

S. M.

KARIM ACHOUR À "LIBERTÉ"

"Nous ferons tout pour arracher une qualification au Mondial"

L'entraîneur de l'équipe nationale dames, Karim Achour, estime, dans cette interview, que son équipe progresse de match en match et que l'objectif de l'EN est tout d'abord de passer les quarts de finale. Après, tout restera possible, mais il est clair que les joueuses de l'EN veulent coûte que coûte terminer sur le podium afin de composer leur billet pour les championnats du monde au Danemark, en 2015.

Liberté : Quel bilan feriez-vous de ce premier tour ?

Karim Achour : Si on peut faire un bilan par rapport aux trois rencontres de poule, on peut dire qu'on est très satisfait du rendement des joueuses. Encore plus satisfait de cette première place qui nous évitera de rencontrer les grosses cylindrées en quart de finale. Ceci dit, je pense que les objectifs sont atteints, nous sommes premiers. Maintenant, on doit attendre contre qui on va jouer, puisque cet après-midi (hier, ndr), il y aura un match entre le Congo et la Guinée. Nous, nous jouerons le perdant de cette rencontre; d'ailleurs, on sera sur place pour superviser les deux équipes.

Entretien réalisé par : **S. M.**

Effectivement, pour l'entame de la compétition,

les filles ont trouvé des difficultés à faire leur rentrée, ce qui explique le visage terne face au Sénégal (27-27). Mais, au fur et à mesure qu'on est rentré dans le tournoi, les joueuses se sont libérées, puisque l'équipe a réalisé une bonne performance face au Cameroun et au Congo. Tout le monde a remarqué que le jeu de l'équipe a progressé. Sur le plan technique également, nous sommes satisfaits.

Sehabi, la gardienne de but, a été très décisive lors des rencontres du premier tour...

Dieu merci, au poste de gardien de but, nous n'avons pas de problème, nous avons deux excellentes gardiennes de but, en l'occurrence Sehabi et Mensoura qui, elle aussi, a tenu son rôle impeccablement sur le terrain. Ces deux gardiennes sont complémentaires, j'espère que ça va conti-

nuer comme ça. Comme vous savez, en handball, c'est très important d'avoir des gardiennes de but de niveau, ça donne de l'assurance à toute l'équipe en fait.

Quel est l'objectif de nos dames dans cette CAN-2014, M. Achour ?

Il est clair que tout le monde veut se qualifier pour le prochain Mondial qui se tiendra au Danemark.

Cela passera inévitablement par décrocher une place sur le podium. Ça sera vraiment très difficile, mais pas impossible. Nous, on négociera match par match, en commençant par la rencontre de quart de finale.

On va faire en sorte de gérer match par match et, j'espère, qu'on finira cette CAN en beauté in-ch'Allah.

ALGÉRIE - GUINÉE À 13H45

Les filles veulent passer au carré d'as

■ Après avoir passé le 1^{er} tour premières de leur groupe, avec deux victoires face au Cameroun et au Congo et un match nul face au Sénégal, les joueuses de Karim Achour donneront la réplique cet après-midi à l'équipe de la Guinée (4^e et dernière du groupe B). Cette rencontre paraît facile pour nos Verts dans la mesure où la Guinée n'a rien montré au premier tour, en perdant toutes ses rencontres. Néanmoins, il faudra se méfier quand même de cette équipe, car c'est un match à élimination directe et l'adversaire de l'EN n'aura absolument rien à perdre dans cette rencontre.

Cependant, pour ce qui est des camarades de Nassima Dob, elles ont hérité du meilleur tirage possible en affrontant le 4^e du groupe B, évitant la Tunisie et l'Angola, les favorites en puissance pour le sacre final. À cet effet, et si la logique sera respectée, nos dames passeront sans embûches ce tour cet après-midi à la salle Harcha-Hacène.

S. M.

HASANEFENDIC (SÉLECTIONNEUR DE LA TUNISIE)

"L'Afrique aura un grand handball si elle s'y investit comme elle le fait en football"

■ L'Afrique aura un "grand handball" si elle investit dans cette discipline comme elle le fait en football, a indiqué hier, à l'APS, l'entraîneur croate de la sélection tunisienne, Sead Hasanefendic, affirmant que le joueur africain est pétri de qualités, mais souffre d'"insuffisances" sur le plan tactique.

"Le joueur africain possède des qualités techniques et athlétiques appréciables, mais enregistre un manque sur le plan tactique. Si les pays d'Afrique investissent sérieusement dans le handball comme ils le font en football, le continent aura un grand handball sur le moyen terme", a déclaré le technicien croate. S'agissant de la différence de niveau entre les pays d'Afrique du Nord et les autres pays du continent, il estime que l'écart "se rétrécit" de plus en plus. "Le cas de l'Algérie et du Maroc est significatif. Dès que le handball de ces deux pays a cessé de progresser, leurs sélections respectives ont trouvé des difficultés à battre les autres équipes qui, à l'opposé, se développent", a-t-il dit, expliquant que, "dans un passé récent, quand les équipes nord-africaines affrontaient les autres sélections du continent, c'était une simple formalité, ce qui n'est pas le cas maintenant". Appelé à donner son avis sur les plus sérieux concurrents des coéquipiers d'Issam Tej pour le sacre final lors de la CAN-2014 qu'abrite Alger (16-25 janvier), il a dit que l'Algérie et l'Égypte sont "fortes elles aussi". Ces trois équipes ont les mêmes chances pour remporter le titre. La Tunisie n'est pas aussi forte que les autres, mais elle n'est pas non plus faible. Enfin, le coach des Aigles de Carthage a déploré "le grand engagement physique" de la sélection camerounaise face à son équipe, lundi, à la salle Harcha pour le compte de la quatrième journée. "C'est la première fois que nous voyons une agressivité pareille depuis le début du tournoi ! Heureusement, nous n'avons pas enregistré de blessures", a noté le technicien croate.

VAHID HALILHODZIC SE RESSAISIT

"L'Algérie peut créer la surprise au Mondial !"

Une fois n'est pas coutume, le coach national Vahid Halilhodzic n'a pas laminé dans la presse étrangère l'Algérie et sa sélection nationale. Fini le leitmotiv du genre "Nous avons l'équipe la plus faible du groupe H" ou encore "Je ne peux pas promettre aux Algériens le second tour"; Halilhodzic redevient le "Vahid national" et recadre son discours. À la question du site FIFA.com de savoir jusqu'où l'Algérie a-t-elle le potentiel d'aller lors du prochain mondial, le technicien bosniaque rétorque sans ambages : "Si je ne pense pas qu'on peut faire quelque chose, j'arrête le football ! Je suis un gagnneur. Je suis aussi conscient que l'Algérie est moins forte que la Belgique ou la Russie, mais combien de fois j'ai vu des petites équipes gagner contre des grands favoris ? Il faut se préparer, garder l'espoir et tenter quelque chose." Et d'ajouter que "la Belgique est parmi les deux ou trois meilleures équipes d'Europe. Elle possède de belles individualités à l'image d'Eden Hazard que je connais bien pour l'avoir eu sous mes ordres à Lille. Cette sélection peut-être l'équipe surprise de la prochaine Coupe du monde. Pour nous ce sera un grand test, la Belgique sera le grand favori face à nous. On va tout faire pour ne pas perdre en tout cas, et peut-être créer l'exploit." Assurément que cela tranche avec un discours défaitiste décrit du reste par la presse et par la Fédération algérienne de football, et qui a été surtout à l'origine d'un conflit ouvert avec son président Mohamed Raouraoua. Ce dernier s'est même vu obligé d'adresser un questionnaire à son entraîneur pour lui demander de cesser "ces sorties rabaisantes qui sapent le moral des troupes." Évoquant les deux autres adversaires du groupe H, la Russie et la Corée du Sud, Halilhodzic reconnaît toutefois que "normalement dans ce groupe, la Corée du Sud est la plus faible, avec l'Algérie. C'est une équipe compacte et complexe qui propose un bon football, tout en passes, en vitesse, et en changement de rythme. Elle peut poser problème à mon équipe. Comme à chaque match, il faudra se préparer avec autant de passion que de sérieux, ne sous-estimer personne : il n'y a pas de petits matchs en Coupe du monde." Pour ce qui est de la Russie, Vahid estime que "déjà, quand une équipe a un entraîneur comme Fabio Capello, cela force le respect... C'est un grand entraîneur, et la Russie est une grande nation du football. Depuis



Vahid Halilhodzic

quelque temps, la Russie commence les compétitions à plein régime mais lève le pied ensuite. Mais avec un technicien comme Capello, cela ne va pas être le même refrain. Lui sait préparer son équipe que ce soit physiquement, tactiquement, mentalement ou techniquement." En somme, pour Halilhodzic, "dans notre groupe, la Belgique et la Russie sont les favoris. La Corée du Sud et notre équipe peuvent éventuellement créer la surprise. Mais cela va être compliqué."

"On peut encore beaucoup évoluer et progresser"

Par ailleurs, dans l'entretien accordé au site internet de la FIFA, Halilhodzic est revenu sur la campagne qualificative du Mondial : "L'Algérie est tombée dans un groupe qualificatif assez compliqué, avec le Bénin, le Rwanda et surtout le Mali, qui est depuis plusieurs années une des meilleures formations d'Afrique. Le Mali a fini troisième lors des deux dernières coupes d'Afrique des nations, ce qui est révélateur de sa régularité au plus haut niveau. Mais on a réussi un bon parcours en terminant largement en tête, avec sept points d'avance. Cela a "boosté" la confiance de mes joueurs. Au barrage, on a été confrontés à une autre équipe de qualité, le Burkina Faso, finaliste de la dernière CAN. Cela a été deux matches très compliqués. Mais

nous avons tout de même réussi à vaincre cette équipe et à nous qualifier pour la Coupe du monde. Mon équipe est jeune et pleine d'espoir, elle a été complètement renouvelée il y a deux ans et demi. On peut encore beaucoup évoluer et progresser. Cette qualification va nous le permettre", dit-il. Et d'enchaîner : "Avant mon arrivée, l'Algérie jouait un jeu davantage défensif, avec une tactique basée sur un bloc défensif très bas, avec un seul attaquant en pointe. Bien sûr, cette équipe a eu certains résultats. Mais j'ai voulu changer pour ne pas dire révolutionner sa façon de jouer. En tant qu'ancien attaquant, je me suis davantage tourné vers l'offensive, et j'ai voulu instaurer la culture de la victoire pour chaque match, que ce soit à domicile ou à l'extérieur. L'Algérie a toujours eu l'habitude de gagner à domicile, mais pas à l'extérieur. Là aussi, j'ai essayé de changer les choses en parlant, en travaillant, en essayant de faire prendre conscience à mes joueurs qu'ils pouvaient gagner à l'extérieur. Au match aller, au Burkina Faso, on y allait pour gagner. J'avais aligné une équipe très offensive. On a inscrit deux buts, mais on a manqué deux occasions nettes. Mes attaquants ont manqué de réalisme et de chance. J'insiste, chaque fois qu'on a joué à l'extérieur, on est parti pour chercher la victoire. Là, ça n'a pas marché. Au

match retour, la tension était énorme. Toute l'Algérie attendait impatiemment ce match. Ce n'était pas facile de préparer ce match. On a beaucoup travaillé. D'ailleurs jamais je n'aurais pensé travailler autant pour un match. Autant de petits détails, autant de préparation... Cela a été énorme. Et ça s'est bien fini puisqu'on s'est qualifié. On est un peu fatigué (sourires). Mais on est fier du travail accompli." En outre, Vahid a rendu hommage au capitaine Madjid Bougherra. "Dans une équipe, il y a toujours deux ou trois capitaines. Notre premier capitaine c'est lui. Madjid est un des rares rescapés de l'ancienne équipe. J'attends de lui qu'il soit un leader positif. Ce qui est le cas. Il doit servir de transmission entre moi et les autres joueurs, surtout pendant le match. À un moment je lui ai mis la pression parce qu'il avait quelques kilos en trop. Je l'ai poussé à retrouver davantage la forme. Cela se passe bien entre nous, c'est important de trouver un capitaine qui prend le rôle de sélectionneur sur le terrain. Je dispose d'autres joueurs capables de porter le brassard, mais lui joue pleinement son rôle." À noter enfin que Halilhodzic ne s'est pas encore exprimé sur l'offre de prolongation de contrat de la FAF, même si des proches à lui affirment qu'il n'ira pas au-delà du Mondial.

SAMIR LAMARI

ARRÊT DU MATCH MOB-USMA

La commission de discipline entérine la victoire des Usmistes

La commission de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP) a entériné la victoire à l'USM Alger face au MO Béjaïa (3-0), après l'arrêt du match, samedi, suite à une panne d'éclairage survenue au stade de l'Unité maghrébine de Béjaïa, à la 10e minute, dans un communiqué rendu public hier sur son site. Ladite commission s'est basée, pour donner son verdict, sur l'article 63 des règlements du championnat professionnel, qui stipule que si un match est interrompu à cause de l'obscurité consécutive à une panne d'électricité, l'arbitre ne pourra arrêter définitivement la partie qu'après avoir observé un délai d'attente de 45 minutes. Si le courant n'est pas rétabli dans le délai d'attente fixé, l'arbitre arrête définitivement la rencontre. Selon le même article, si le club visiteur mène au score, il aura le gain du match. En revanche, si c'est le club recevant qui mène au score ou que le résultat est nul au moment de l'interruption de la rencontre, le match sera rejoué le lendemain en diurne. Les frais supplémentaires de séjour de l'équipe visiteuse seront à la charge du club recevant. L'arbitre de la rencontre MOB-USMA, M. Necib, après avoir observé les 45 minutes d'attente, a décidé d'arrêter la partie, comme le stipule l'article 63 régissant les rencontres nocturnes. Selon la même source, le MOB pourra déposer un recours après ce verdict, dans les plus brefs délais. Au classement de la Ligue 1, l'USMA est leader avec 32 points, à deux longueurs de son dauphin, l'ES Sétif, alors que le MOB occupe la 12^e loge avec 18 pts.

SANCTIONS

MCA-MCO à huis clos

La commission de discipline a infligé un match à huis clos au MC Alger pour jet de projectile lors de sa rencontre face à la JSM Béjaïa. La commission a laissé ouvert le dossier de ce match pour complément d'information. Du coup, le Mouloudia va disputer le match du championnat face au MCO avec des gradins vides. En Ligue 2, l'O Médéa a écopé également d'un match à huis clos pour jet de projectiles ayant causé des dommages physiques aux officiels de la rencontre, et entraîné l'arrêt définitif de la rencontre à la 90'⁴³ de jeu. Mené par 1-0 au moment de l'arrêt de la partie, le club de Médéa perd ce match par pénalité devant le MC Saïda qui remporte ainsi le gain du match sur le score de 3-0. Enfin, M. Slimani Ahmed (entraîneur ESM) a été suspendu pour une durée de 6 mois, dont 3 avec sursis et une amende de 40 000 DA.

F. R.

COUPE D'ALGÉRIE

Le match ESS-CSC a déjà commencé

Après deux jours de repos, les partenaires de Sofiane Khedira ont repris le boulot avec en point de mire la rencontre de la Coupe d'Algérie face au CSC, prévue vendredi au stade du 8-Mai-1945. Un rendez-vous que les Sétifiens comptent négocier au mieux et pour suivre leur dynamique, bien que leur tâche ne s'annonce pas de tout repos devant un adversaire qui reste sur deux victoires à l'extérieur, en championnat face à la JSK puis contre le CABBA, et qui aura à cœur d'enchaîner un autre succès et arracher la qualification pour le prochain tour de la Coupe. "Nous devons bien nous préparer pour ce match qui s'annonce comme un tournant pour nous", nous a déclaré, à ce titre, le coach Kheireddine

Madoui, qui pense qu'en dépit de la mauvaise atmosphère qui règne autour de l'équipe "cela ne va pas nous empêcher de faire de notre mieux pour négocier au mieux ce derby et continuer sur notre lancée". Le technicien ententiste sait mieux que quiconque qu'un succès devant le CSC va dissiper définitivement la relation difficile entre l'équipe et ses supporters, qui s'est détériorée un peu plus avec le geste obscène de Hamar en direction d'une partie du public. Des déclarations que n'entendent pas de cette oreille les équipiers de Yacine Bezzaz qui pensent, de leur côté, avoir les moyens pour arracher la qualification, d'autant plus que le match de championnat, qui s'est joué il y a un peu plus d'un mois à Sétif, s'est

terminé par un nul au goût d'une défaite pour les Sanafir qui ont été unanimes à dire qu'ils auraient pu revenir à la maison avec le gain du match sans que personne trouve à redire. "Ça sera, certes, un match difficile mais je pense que nous avons les atouts pour gagner à Sétif et nous qualifier au prochain tour", a dit le défenseur malien du club de Cirta, Barty. C'est dire combien on croit à la qualification du côté du CSC. Par ailleurs, il n'est un secret pour personne que ce match sera un peu spécial pour certains joueurs du club constantinois et le coach Bernard Simondi récemment installé à la barre technique en remplacement de Garzitto. En effet, le technicien français va affronter une équipe qu'il connaît assez bien pour l'avoir

déjà dirigée il y a quelques années avec à la clé un titre de champion arabe qu'il a arraché face au Wydad de Casablanca, que les Ententistes avaient battu en aller et retour par le même score d'un but à zéro. Un atout non négligeable pour le CSC pour tenter de contrer les intentions de leurs adversaires et arracher leur billet pour le quart de finale de la Coupe, sachant que d'un côté comme de l'autre on est persuadé que l'équipe qui se qualifiera aura la chance peut-être d'aller encore plus loin, c'est-à-dire atteindre la finale et pourquoi pas remporter le sacre final.

À noter, enfin, que l'affiche ESS-CSC sera dirigée par l'arbitre international Djamel Haimoudi.

Carnet

Décès

La famille Oualikene, parents et alliés, a la douleur de faire part du décès de son cher et regretté époux, père, grand-père et oncle, **Oualikene Ahmed Ben Ali**, né à Aït Bouhini, dans la commune de Yakourène, rappelé à Dieu hier mardi 21 janvier 2014 à l'âge de 92 ans. L'enterrement aura lieu aujourd'hui mercredi 22 janvier 2014 au cimetière de

M'douha (Tizi Ouzou).

Que Dieu Tout-Puissant accorde au défunt Sa Sainte Miséricorde et l'accueille en Son Vaste Paradis.

“À Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.”

La famille Aït Hamou de Taka Aït Yahia a la douleur de faire part du décès de son cher et regretté **Aït Hamou Arezki** à l'âge de 65 ans, directeur commercial retraité Cotitex DBK.

L'enterrement aura lieu à Taka Aït Yahia, aujourd'hui, 22-01-2014. *Ina Lilah oua ina ilayhi radjioun.*

Les familles Kachou et Mana d'Alger, parents et alliés ont l'immense douleur de faire part du décès de leur cher et regretté fils, frère et oncle **Kachou Ali**, survenu le 17/01/2014 à Paris à l'âge de 67 ans.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui mercredi 22 janvier 2014 après la prière du d'hor au cimetière d'El Alia. Puisse Dieu Tout-Puissant accorder au défunt Sa Sainte Miséricorde et l'accueillir en Son Vaste Paradis.

A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.

france
3COUPE DE
FRANCE,
DE FOOTBALL 16^{ES}
DE FINALE, 20h45

La Coupe de France offre chaque saison son lot de surprises. Parmi les prétendants figure notamment Bordeaux, tenant du titre, et toujours en course. En 16^e de finale, les Girondins affrontent L'Île-Rousse, club de CFA2. Quatre formations de Ligue 1 se rencontrent notamment à ce stade de la compétition : le Paris-SG joue contre Montpellier et le derby azuréen oppose Marseille à Nice. Trois autres affiches réunissent des clubs de Ligue 1 et de Ligue 2 : AC Ajaccio/Caen, Angers/Sochaux et Lens/Bastia.



CANAL+
UN PRINCE (PRESQUE)
CHARMANT, 20h55

Jean-Marc, quadra carriériste et pressé, ne cherchant qu'à satisfaire ses intérêts personnels, va croiser, malgré lui, la route de Marie. Tout oppose cet homme d'affaires et cette jeune femme éprise de liberté et de justice. Ces deux-là n'auraient jamais dû se rencontrer, et pourtant la vie en a voulu autrement.

france
2

LANESTER, 20h47

Un tueur en série sévit dans l'Ouest parisien. Trois assassinats consécutifs, entourés du même cérémonial macabre, ne laissent aucun doute à ce sujet. À chaque fois, la victime a été énuclée. Lors de ses investigations sur l'une des scènes du crime, le commandant de police Eric Lanester perd la vue, sans raison apparente. Il est déchargé de la direction de l'enquête. Une issue dont il ne se satisfait pas, pas plus qu'il n'accepte son handicap.

arte

PONYO SUR LA
FALAISE, 20h50

Le petit Sosuke habite au sommet d'une falaise qui surplombe la mer Intérieure. Il vit avec sa mère, Lisa, pendant que son père fait naviguer son cargo. Un matin, il découvre une petite fille poisson rouge piégée dans un pot de confiture. Sosuke la sauve et la nomme Ponyo. Il lui promet de la protéger et de s'occuper d'elle. Le père de Ponyo, Fujimoto, un sorcier autrefois humain qui pense que l'humanité doit choisir de vivre dans la mer, la force à revenir avec lui dans les profondeurs. Mais Ponyo est bien décidée à devenir humaine et à rester avec Sosuke.

W9

ENQUÊTES
CRIMINELLES, 20h50

«Les amants, le mari et le légionnaire : l'affaire Cavanna». Le 5 avril 1997, au petit matin, Alfred Cavanna, dit «Freddy», gérant d'une boîte de nuit, est assassiné alors qu'il regagnait son chalet sur les hauteurs d'Épagny avec la recette. Les gendarmes interrogent la veuve Monique, qui entretenait une relation avec le Slovène Yozef • «Le quatuor diabolique : l'affaire Joël Deprez».



TF1

LES EXPERTS,
20h50

L'équipe intervient sur les lieux d'un mariage, où des malfaiteurs masqués ont joué les trouble-fêtes en commettant des vols et en exécutant le marié d'une balle dans la tête. Des empreintes d'un ancien détenu sont retrouvées sur certains objets provenant de la cérémonie. Une nouvelle agression de jeunes mariés se produit. Hodges est angoissé car sa mère doit lui rendre visite au laboratoire.

NUMÉROS UTILES

URGENCES MÉDICALES : 115

- Samu 021 23.50.50 / 021.23.77.39
- Centre antipoison 021.97.98.98
- Sûreté de wilaya 021.73.00.73
- Gendarmerie nationale 021.76.41.97
- Panne gaz 021.68.44.00
- Panne électricité Bérouzadad 021.67.24.52
- Panne électricité Bologhine 021.70.93.93
- Panne électricité El-Harrach 021.52.43.29
- Panne électricité Gue de Constantine 021.83.89.49
- Service des eaux 021.67.50.30
- Protection civile 021.71.14.14
- Renseignements : 19
- Télégrammes : 13
- Gare routière Caroubier : 021 49.71.51/021 49.71.52/021 49.71.53 021 49.71.54
- Ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Communauté nationale à l'étranger. Personnes en difficulté ou en détresse : N°vert : 15-27

HÔPITAUX

- CHU Mustapha: 021.23.55.55
- CHU Aït Idir : 021.97.98.00
- CHU Ben Aknoun : 021.91.21.63 - 021.91.21.65
- CHU Beni Messous : 021.93.15.50 - 021.93.15.90
- CHU Kouba : 021.28.33.33
- CHU Bab El Oued : 021.96.06.06 - 021.96.07.07
- CHU Bologhine : 021.95.82.24 - 021.95.85.41
- CPMC : 021.23.66.66
- HCA Aïn Naâdja : 021.54.05.05
- CHU El Kettar : 021.96.48.97
- Hôpital Tixeraine : 021.55.01.10 à 12 (standard)

COMPAGNIES AÉRIENNES

AIR ALGÉRIE

1, place Audin 16001 Alger
- Tél. : +213 21.74.24.28

- +213 21.65.33.40

Réservation : 021.68.95.05

AIGLE AZUR

Aéroport d'Alger H - B

- Tél. : +213 21.50.91.91

21.50.91.91. Poste 49.31

AIR FRANCE

Centre des affaires, (ABC) Pins Maritimes

- Tél. : 021.98.04.04

- Fax. : 021.98.04.43

LA VIE RELIGIEUSE

Horaires des prières

20 rabî el ouel 1435

Mercredi 22 janvier 2014

Dohr..... 13h00

Asr..... 15h43

Maghreb..... 18h05

Icha..... 19h28

21 rabî el ouel 1435

Jeudi 23 janvier 2014

Fadjr..... 06h26

Chourouk..... 07h56

LIBERTE

Quotidien national d'information - Édité par la SARL - SAEC - Capital 463 000 000 DA
Siège social : 37, rue Larbi-Ben M'Hidi - Alger BP. 178 Alger-Gare

DIRECTION ET RÉDACTION

Lotissement Ezzitouna n° 15 Oued Roumane- El Achour - Alger

Tél. : (021) 30 78 47/ 48/ 49 (lignes groupées)

Fax (021) 31 09 09 (direction générale) - Fax : 021 30 78 70 (rédaction)

Directeur de la Publication-Gérant : Abrous Outoudert

e-mail : abrousliberte@gmail.com

Directeur de la rédaction : Mounir Boudjema

PUBLICITÉ

Siège Liberté Tél. : (021) 30 78 97 / Fax : (021) 30 78 99

ANEP 1, avenue Pasteur - Alger

Tél. : (021) 73 76 78 / 73 71 28 Fax : 021 73 95 59

BUREAUX RÉGIONAUX

ANNABA
26, rue Mohamed-Khemisti
Tél / Fax : (038) 86 75 68

CONSTANTINE
36, avenue Aouati-Mostéfa
Rédaction :
Tél. : (031) 91 20 39
Tél. / Fax : (031) 91 23 71
Publicité : 39, avenue Aouati-Mostéfa
Tél. : (031) 92 24 50
Tél. / Fax : (031) 92 24 51

ORAN
26, rue de Nancy
(derrière l'ex-consulat de Russie)
Fax : (041) 41 53 99
Tél. : (041) 41 53 97

MASCARA
Maison de la Presse :
Rue Senouci Habib - Mascara
Tél. / Fax : (045) 80 36 85

BLIDA
79, boulevard
Larbi-Tébessi
Tél. : (025) 40 84 84
Fax : (025) 40 85 85

BOUMERDÈS
Cité 392 Logts Bt 19 Entrée H N°1
Tél. / Fax : (024) 81 47 91

TIZI OUZOU
Bâtiment Bleu - cage C
2e ét Tél. : (026) 12 67 13
Fax : (026) 12 83 83

BOUIRA
Cité 280 logts Bt 05 2^e étage
en face de la Wilaya
Tél. / Fax : (026) 93 67 06

BÉJAÏA
Route des Aurès
Bt B - Appt n°2 - 1er étage
Tél. / Fax : (034) 21 24 09

TIARET
Maison de la presse
Saim-Djillali
Tél. / Fax : (046) 41 66 92

CHLEF
CIA des Fonctionnaires
Bt C cage M n°03
Tél. / Fax : (027) 77 00 17

OUM EL-BOUAGHI
Cité 1000-Logements (NASR)
Tél./Fax : (032) 41 12 59

SIDI BEL-ABBÈS
Immeuble Le Garden
(face au jardin public) ?
Tél./Fax : (048) 65 16 45

SETIF
9, rue Colonel Amirouche.
Tél/fax : 036 84 33 44

PAO
SARL - SAEC
IMPRESSION
ALDP - Simprec - Enimpor - SIA-SUD
DIFFUSION
Centre : Liberté : 021 87 77 50
Ouest : Liberté - Est : Sodipresse
Sud : Sarl TDS : 0661 24 209 10
AGENCE BDI 1 rue, Ali Boumendjel
16001 (Alger)
CB : 005 00107 400 229581020
Les manuscrits, lettres et tous documents remis
à la Rédaction ne sont pas rendus
et ne peuvent faire l'objet d'une quelconque
réclamation.

PAR
M. HAMMOUCHE

CONTRECHAMP



Des réformes pour... une contre-réforme

Comme de bien entendu, les députés de la "majorité" et du PT, parti de la para-majorité, ont aveuglément voté la loi sur l'audiovisuel.

En expédiant cette formalité législative, le pouvoir vient de parachever la promulgation d'une série de textes (loi électorale, loi sur les partis politiques, loi sur les associations et loi sur l'information) visant à condamner les dernières survivances démocratiques héritées des réformes de 1989.

Dans son allocution du 15 avril 2011, Bouteflika expliquait que son intention était de réviser le texte de 1996 "pour couronner l'édifice institutionnel visant à renforcer la démocratie, il importe d'introduire les amendements nécessaires à la Constitution".

Depuis, le projet de "révision approfondie" du texte fondamental a entamé une longue croisière à laquelle ont participé, comme annoncé, "les courants politiques agissants et des experts en droit constitutionnel". L'ébauche au destin hypothétique de révision doit aujourd'hui reposer dans un fond de tiroir. L'Algérie la conservera comme relique du plus long exercice de production constitutionnelle jamais accompli par une nation. Un exercice qui se sera offert le luxe de s'avérer improductif ! Ce concept de "Constitution en révision", et dont le processus de révision fut indéfiniment étiré, est l'illustration même de la fonction de ce texte fondamental dans le système algérien : un instrument, un outil du pouvoir. S'il lui trouve un usage qui l'agrée, il le saisit ; s'il n'en a pas besoin pour la défense de sa pérennité, il le laisse interminablement "se réviser".

Mais la révision constitutionnelle aura servi avant même d'être effective.

Peut-être même que là fut sa réelle finalité. Elle a facilité la promulgation d'une demi-douzaine de lois liberticides venues reprendre aux Algériens les quelques droits politiques et civiques qu'ils ont péniblement arrachés en près d'un demi-siècle de lutte démocratique.

La loi sur les partis politiques a permis au ministère de l'Intérieur de reconfigurer le paysage politique officiel en y injectant des formations personnellement dédiées à des affidés déclarés de la cause du régime. Parmi les bénéficiaires de ces "agrèments", certains étaient déjà en poste dans le gouvernement. Les "externes" se manifestent en s'associant par grappes pour appeler au quatrième mandat. Cinq sigles se réunissaient, il y a quelques semaines, à Oran et six, il y a trois jours, à Guelma, pour s'acquiescer de ce devoir de reconnaissance. Grâce à ce subterfuge politico-administratif, il n'en reste pas tant pour l'alternative ! La loi électorale a déjà fait ses preuves à l'occasion des dernières législatives. On peut d'ores et déjà admirer les effets asséchants de la loi sur les associations, même si elle n'a pas encore parachevé sa mission d'éradication du mouvement associatif.

La loi sur l'information, sous des airs de dépénalisation du délit de presse, a raffermi la répression de la liberté d'expression. Et la loi sur l'audiovisuel, en inventant le "pluralisme thématique" pour enterrer le droit à l'information, vient d'en couronner l'œuvre ! Dans cette étrange et interminable révision constitutionnelle, la réforme n'a pas eu lieu ; la contre-réforme, si !

M. H.

musthammouche@yahoo.fr



Le Forum de "Liberté" reçoit M^e Ardavan Amir-Aslani

■ Le Forum de Liberté recevra le 27 janvier prochain, M^e Ardavan Amir-Aslani, avocat au barreau de Paris, né à Téhéran. Le dossier du nucléaire iranien, l'arrivée au pouvoir de Hassan Rohani, ainsi que les grandes questions géopolitiques de la région du Moyen-Orient seront abordés par le conférencier.

Notre invité reviendra également sur l'élaboration, en ce moment, de son dernier livre sur la diplomatie algérienne. La presse et le grand public sont conviés à 11h au siège du journal à El-Achour. Vous pouvez également adresser vos questions sur l'adresse électronique forum@liberte-algerie.com.

Bio express

■ Ardavan Amir-Aslani est docteur en droit de l'université de Paris Panthéon-Sorbonne. À 48 ans, il est maître de conférences à l'École de guerre économique et a été à HEC chargé de l'enseignement de la géopolitique du Moyen-Orient. Il a développé ces dernières années une expertise dans le conseil aux États. Il est l'auteur de plusieurs essais.

DROITS DE L'HOMME

"Peu de progrès" en Algérie, selon HRW

■ L'Algérie "a fait peu de progrès dans la protection des droits de l'Homme", en dépit de l'adoption de nouvelles lois, selon le dernier rapport de Human Rights Watch publié hier. "Les autorités ont continué à restreindre la liberté de réunion et d'association" et "fréquemment procédé à des arrestations et poursuites de responsables syndicaux et de militants", lit-on dans ce texte disponible sur le site de l'organisation américaine de défense des droits de l'Homme. Dans la foulée du Printemps arabe et d'émeutes sanglantes début 2011 en Algérie, le président Abdelaziz Bouteflika avait promis des réformes. Nombre de lois ont été adoptées, mais ne signifient pas nécessairement une plus grande ouverture.

La liberté de la presse reste aussi un vœu pieu dans ce pays où "l'État continue de gérer les stations de télévision et de radio", selon HRW.

"Sur les questions-clés, telles que la sécurité ou la politique étrangère ou économique, elles diffusent la ligne officielle et ne tolèrent pas de commentaires dissidents ou de reportages critiques", dénonce HRW.

Une loi sur l'information de janvier 2012 a bien éliminé la prison pour les journalistes, mais "a augmenté les amendes pour les journalistes qui commettent des délits d'expression", comme la diffamation touchant les institutions de l'État, le président et la justice, relève l'organisation.

Au plan judiciaire, l'ONG dénonce aussi l'inculpation de nombreux militants des droits de l'Homme. Elle accuse les autorités d'"accroître" les pressions sur les tentatives de création de syndicats indépendants. Enfin HRW, qui n'est pas autorisée à exercer en Algérie, est revenue sur "l'impunité dont bénéficient les auteurs d'atrocités" commises dans les années 90.

LE DROIT DE SAVOIR, LE DEVOIR D'INFORMER

LIBYE

Au moins cinq morts dans des heurts à l'ouest de Tripoli

■ Au moins cinq personnes ont été tuées et une vingtaine d'autres blessées hier à l'ouest de Tripoli, dans des affrontements entre ex-rebelles et groupes armés accusés d'être des partisans du régime déchu de Kadhafi, a indiqué une source médicale. Cinq morts ont été transportés à l'hôpital Abou Slim à Tripoli, a déclaré le D^r Khaled El-Bouzidi à la chaîne privée Al-Naba, faisant état en outre de 20 à 25 blessés admis dans son établissement.

LIBERTE

www.liberte-algerie.com

- www.facebook.com/JournalLiberteOfficiel
- twitter : @JournalLiberteDZ

DILEM

ALIDILEM@HOTMAIL.COM

GHARDAÏA : LES MOZABITES NE DÉCOLÈRENT PAS



PUBLICITÉ

L'ambassadeur du Mexique en Algérie nous rend visite



ZehaniLiberte

■ L'ambassadeur du Mexique en Algérie, Juan Gonzalez Mijares, a effectué une visite de courtoisie au journal Liberté où il a été reçu par le directeur de la publication. L'ambassadeur s'est enquis de la presse nationale et de sa qualité. Le nouvel ambassadeur s'est dit prêt à mettre en œuvre des axes de coopération entre les deux pays pour une meilleure connaissance d'une part et une densification des échanges d'autre part.

DES LYCÉENS DE L'ÉCOLE AGORA À "LIBERTÉ"

Pour expliquer le métier et faire naître des vocations

■ Une quinzaine de lycéens de l'école privée Agora d'Ouled Fayet (Alger) sont venus hier, en visite, au journal Liberté. Accompagnés de M^{me} Djamilia Hamza, directrice de l'établissement scolaire, les élèves ont pu découvrir, auprès des journalistes et du personnel technique de Liberté, les différentes étapes de la confection d'un journal. Ces adolescents, curieux et attentifs, se sont arrêtés à chaque service, afin de comprendre le fonctionnement d'une entreprise de presse. Cette école privée organise tous les mardis après-midi "des sorties découverte", explique M^{me} Hamza. La directrice de l'école estime utile de proposer à ses élèves des occasions de visiter des entreprises comme assister à des manifestations culturelles. "Un planning d'activités est affiché, et les élèves choisissent la visite à laquelle ils souhaitent participer", indique M^{me} Hamza. De futures plumes de la presse algérienne se trouveraient-elles parmi ces lycéens qui ont choisi cette visite ?